

---

---

# MÉMORIAL

DES

## SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

---

---

Deuxième séance – Mardi 3 juin 2003, à 17 h

**Présidence de M. André Kaplun, président**

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Christian Ferrazino*, maire, *M. Pierre Losio* et *M<sup>me</sup> Alexandra Rys*.

Assistent à la séance: *M. Pierre Muller*, vice-président, *MM. Manuel Tornare*, *André Hediger* et *Patrice Mugny*, conseillers administratifs.

### CONVOCATION

Par lettre du 22 mai 2003, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 3 juin et mercredi 4 juin 2003, à 17 h et 20 h 30.

## 1. Communications du Conseil administratif.

**Le président.** M. Ferrazino est aujourd'hui en déplacement à l'étranger et sera de retour demain. Si d'aventure nous arrivons aujourd'hui au traitement des rapports PR-261 A et PR-272 A qui concernent directement son département, nous les renverrons à demain. D'après l'examen de l'ordre du jour par le bureau du Conseil municipal et les chefs de groupe tout à l'heure, il semble que les dix-huit ou dix-neuf premiers points à traiter ne nécessitent pas la présence de M. Ferrazino.

**M. Manuel Tornare, conseiller administratif.** J'aimerais vous donner une information brève concernant la crèche Edmond-Kaiser, située, comme vous le savez, au rez-de-chaussée de l'Hôtel des finances. Elle a malheureusement été saccagée par des voyous que nous connaissons trop, dans la nuit de dimanche à lundi dernier et de nouveau, en partie, hier soir à 18 h. Il était malheureusement impossible, à 19 h, lors de la réception pour le début de la nouvelle législature qui a eu lieu hier soir, que je me rende sur les lieux. Mais je m'y suis rendu avec mon collègue Hediger à 20 h et, au nom du Conseil administratif, j'ai pris la décision de faire en sorte que les enfants puissent aller en crèche ce matin. Ils ont tous été à celle du Seujet, et je remercie les éducatrices qui ont gardé leur sang-froid. La continuité de la garderie est donc assurée, afin que les parents ne soient pas gênés.

Nous sommes dérangés par ce qui se passe dans cette bonne ville de Genève à l'heure actuelle par la faute de voyous, je le répète.

## 2. Communications du bureau du Conseil municipal.

**Le président.** J'ai reçu deux projets d'arrêtés urgents. Le premier est le projet d'arrêté PA-44, émanant du groupe de travail ad hoc Agenda 21, signé par M<sup>mes</sup> Bérengère Rosset, Hélène Ecuyer, Liliane Johner, MM. Jacques Mino, Pierre Maudet, Gérard Deshusses, Guy Mettan et Damien Sidler, et intitulé «Transformer le groupe de travail ad hoc Agenda 21 du Conseil municipal en une commission ad hoc Agenda 21». Le Conseil municipal est appelé à voter la création d'une commission ad hoc Agenda 21 en remplacement dudit groupe de travail, étant déterminé que celle-ci serait restreinte à un représentant par groupe politique représenté au Conseil municipal, et à établir le fait que cette commission voie son mandat reconduit chaque année.

Le second est le projet d'arrêté PA-45, émanant de M<sup>mes</sup> Claudine Gachet, Catherine Hämmerli-Lang, MM. Michel Ducret, Alain Fischer, Pierre Maudet et René Winet, intitulé «Dommages subis par les commerces genevois pendant le sommet du G8 à Evian». Il comporte un article unique dont le texte est le suivant: « Il est pratiqué pour deux douzièmes (équivalent de deux mois sur l'année) un abattement de 100% sur la taxe professionnelle communale pour l'ensemble des contribuables assujettis en Ville de Genève.» Cet article est précédé de considérants relatifs au saccage subi par des commerçants en raison des événements du G8.

Ces projets d'arrêtés urgents vous sont simplement annoncés ici. Selon la procédure habituelle, copie en sera distribuée dès que possible aux chefs de groupe et nous discuterons de l'urgence à 20 h 30. Si celle-ci est acceptée, nous procéderons immédiatement au débat sur le fond concernant ces deux objets.

### 3. Questions orales.

**Le président.** Comme près de la moitié des conseillers municipaux ici présents sont nouveaux, je rappelle simplement que, selon le règlement du Conseil municipal, le traitement des questions orales est très exactement limité à trente minutes. Je le regrette d'avance pour ceux qui se seraient inscrits tardivement; évidemment, il se pose toujours ce problème que, au bout de trente minutes, nous devons malheureusement nous arrêter de traiter les questions et que certains seront un peu déçus de n'avoir pas pu poser la leur. C'est suivant l'ordre chronologique de votre inscription que je vous donne la parole. Je pense que tout le monde a compris. Vous avez des boutons devant vous et vous vous inscrivez pour prendre la parole en appuyant dessus.

**M. Alain Marquet (Ve).** Ma question s'adresse à M. Ferrazino, mais je pense que ses collègues du Conseil administratif sauront la lui transmettre. Le 20 novembre 2002, lors du traitement de la motion M-303 concernant la place du Pré-l'Evêque, il nous avait annoncé qu'il entrerait en contact avec la Poste dans les dix jours à propos de l'évacuation de cet espace par ladite institution, avec comme *deadline* l'année 2003, à la fin de laquelle il nous assurait que la Poste aurait quitté les lieux. J'aimerais savoir ce qu'il en est actuellement.

**M. André Hediger, conseiller administratif.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous vous avons dit que, à la fin de l'année 2003, la Poste quitterait la place du Pré-l'Evêque. Nous avons reçu il y a quelque temps une lettre de la direction d'arrondissement des PTT nous annonçant que, au mois de novembre déjà, tout le bâtiment de la place du Pré-l'Evêque serait démonté. Cela nous permet même d'accélérer la réalisation du projet de la Ville de Genève pour cet emplacement.

**M<sup>me</sup> Liliane Johner (T).** Sans vouloir court-circuiter l'interpellation I-94 de notre collègue Roman Juon, je me demande si, politiquement, nous devons accepter qu'une fête américaine se déroule à Genève, qui plus est sur des terrains appartenant à la Ville, dont le parlement a dénoncé avec vigueur la mascarade orchestrée par le Pentagone, consistant à libérer le peuple irakien, mais surtout à créer un Moyen-Orient à l'image que s'en fait M. Bush. Je voudrais savoir ce qu'en pense le Conseil administratif.

**M. André Hediger, conseiller administratif.** Madame Johner, il est vrai que tout ce qui s'est passé ces jours, en raison du G8 et également de l'intervention américaine en Irak, donne lieu à certains questionnements. L'autorisation a été donnée à l'American Club de Genève, d'année en année, à la fin de la célébration de la Fête nationale américaine le 4 juillet, de se réinscrire pour l'année suivante. Néanmoins, je me proposais, dans les quinze jours à venir, de rencontrer le président de cet organisme pour faire le point avec lui.

**Le président.** Monsieur Hediger, je vous signale que l'American Club de Genève est dirigé par une présidente et non pas par un président.

**M. Pierre Muller, conseiller administratif.** Madame Johner, je crois qu'il faut cesser maintenant de poser des questions ou de déposer des résolutions, voire des motions, qui vont dans un sens contraire à celui des relations diplomatiques que l'Etat de Genève et la Confédération peuvent avoir avec un pays, ici, les Etats-Unis. Je vous rappelle que nous entretenons ces relations depuis de nombreuses années et que le mal que le Conseil municipal a déjà pu faire en déposant une résolution pour la suppression de l'achat de produits américains par la municipalité s'est répandu jusqu'aux Etats-Unis. Les Américains sont extrêmement sensibles à ce qui se passe chez nous, et c'est un nombre extrêmement important de places de travail qui est en jeu ici, puisque 20 000 personnes environ travaillent dans des sociétés américaines à Genève. Si vous voulez que celles-ci quittent un

jour le canton et s'en aillent pas très loin, de l'autre côté de la frontière, après la Versoix, je pense qu'il vous faut continuer à aller dans le sens des objets que vous déposez à ce sujet.

La Fête américaine n'a rien à voir avec la politique du président des Etats-Unis; je n'entrerai même pas en matière là-dessus. Je crois que c'est tout simplement une fête à l'intention de l'ensemble de la population; si cette dernière ne souhaite pas y aller, elle n'ira pas, voilà!

**M. René Grand (S).** Ma question s'adresse à M. le maire, qui n'est pas là, mais je pense que M. Tornare, qui est lui aussi quelque peu concerné, pourra la lui transmettre. Elle m'a été posée par le groupe de pilotage de la Maison de quartier de Saint-Jean–Charmilles. Il s'agit d'abord de la nouvelle crèche en construction à Saint-Jean. On nous a dit qu'elle serait chauffée par un système de chauffage à bois. Nous nous réjouissons, puisque ce sera très écologique, mais... il y a des «mais»! Le problème du chauffage à bois, c'est qu'il faut un local de stockage pour le bois et un accès pour les véhicules qui le livreront. Il se pose aussi le problème de l'évacuation des cendres. Il faudra avoir la place pour le fourneau, évidemment. Beaucoup d'espace sera donc occupé par ce chauffage à bois.

On nous a dit – mais je n'ai pas pu vérifier la véracité de cette information – que le cycle d'orientation de Cayla, pour lequel on négocie actuellement un projet de construction pour l'année prochaine, serait peut-être aussi équipé du chauffage à bois, de même que le bâtiment sis à la rue de Lyon 99, dans le complexe Europe-Charmilles. Peut-être même sera-ce le cas – pourquoi pas? – du Clos Voltaire.

Ma question est donc la suivante: y a-t-il un concept global de chauffage à bois pour ces différents bâtiments du quartier, ou bien chaque site sera-t-il pourvu de ces différentes composantes qui prennent beaucoup de place? Il semble que ce soit une question assez importante, en fonction de l'espace disponible dans ces différents endroits.

**Le président.** Il sera répondu ultérieurement à votre question.

**M<sup>me</sup> Monique Cahannes (S).** Ma question s'adresse à M. le maire, je pense, ainsi qu'à l'ensemble du Conseil administratif. Lors de notre séance d'installation d'hier, M. le maire a exposé le programme de législature. Dans ce cadre, il a évoqué un certain nombre de points, dont l'un concernait l'égalité. Ce point comprend évidemment un ensemble de mesures, et je ne vais pas entrer dans les détails, car cela nous mènerait beaucoup trop loin.

L'une de ces mesures est la féminisation des noms de fonctions. Or, au cours de la même séance, nous recevons un petit guide à l'usage du conseiller municipal... La conseillère municipale, je ne sais pas où elle est! J'aimerais bien que nous commencions dans nos propres documents internes à appliquer tout simplement le règlement cantonal B 2 05.13. Je vous remercie. (*Applaudissements.*)

**M. Pierre Muller, conseiller administratif.** Nous n'avons pas eu le contrôle du guide que vous avez mentionné, puisqu'il émane directement du Secrétariat du Conseil municipal. Mais, croyez-moi, le Conseil administratif est extrêmement sensible à tout ce qui est épïcène.

**M<sup>me</sup> Virginie Keller Lopez (S).** Ma question s'adresse à M. Pierre Muller, mais elle concerne aussi notre tout nouveau magistrat à la tête du département des affaires culturelles, puisqu'il s'agit de la gestion de la salle communale de Plainpalais. Celle-ci est appréciée par un certain nombre d'associations culturelles qui semblent rencontrer parfois quelques problèmes de réservation. Lorsqu'on programme un festival de musique au mois de février ou mars, on a parfois besoin de le faire fort à l'avance, et il n'est pas toujours possible d'en définir si tôt les dates. La Gérance immobilière municipale (GIM) ne semble pas toujours prête à en tenir compte et, d'autre part, la politique des prix qui est suivie n'est pas toujours extrêmement claire pour ces associations culturelles.

Ma question précise, concernant cette salle, est la suivante: quelle politique appliquez-vous actuellement? D'une manière générale, seriez-vous prêts à rediscuter de la gestion de ces différentes salles communales à Genève, afin qu'elles soient plus disponibles pour les activités culturelles?

**M. Pierre Muller, conseiller administratif.** Il est dommage que vous n'ayez pas cité de nom concernant le problème auquel vous faites allusion, Madame Keller Lopez, car, personnellement, je n'ai pas eu de problèmes ces derniers mois, voire ces dernières années, avec la moindre association socioculturelle en ce qui concernait la salle communale de Plainpalais.

Il existe un règlement très clair, il est vrai, qui stipule que l'on ne peut pas louer une salle plus de six mois à l'avance. Mais, comme pour tout bon principe, il faut être ferme sur le principe et souple dans l'application. Si l'association en question souhaite prendre contact avec la GIM, voire avec moi, il est clair que nous avons la possibilité de transgresser ce règlement et d'offrir une possibilité de réservation de la salle moins de six mois à l'avance. C'est le cas, d'ailleurs, avec

certaines festivals et cela ne pose pas de problème. Nous ne voulons pas qu'il y ait trop de réservations à l'avance, justement de manière à pouvoir laisser des gens qui ne s'organisent pas aussi bien que d'autres utiliser nos salles communales dans des délais raisonnables.

**M<sup>me</sup> Sandrine Salerno (S).** J'ai une question à l'adresse du Conseil administratif, plutôt de M. le maire, mais je suis sûre que ses collègues la lui transmettront. Je vous rappelle que, lors de la précédente législature, notamment à l'instigation du groupe socialiste, nous avons rédigé une lettre à l'intention du Conseil administratif – cela a été débattu par le président du Conseil municipal de l'époque et le bureau – sur les formations et les instruments à dispenser aux nouveaux conseillers municipaux et nouvelles conseillères municipales. J'aimerais savoir, puisque la nouvelle législature débute, quel type de formations a été prévu et quand celles-ci vont être dispensées.

**M. Pierre Muller, conseiller administratif.** Il est maintenant en usage au Conseil municipal d'offrir la possibilité aux conseillers municipaux et aux conseillères municipales de suivre un cours de formation en matière de gestion des finances communales. Nous allons le programmer, probablement, pour le début de l'automne, donc après les vacances. Ce cours s'adresse aux nouveaux conseillers municipaux et aux nouvelles conseillères municipales, ainsi que, bien sûr, à celles et ceux qui siègent déjà au Conseil municipal depuis une ou deux législatures. Il sera donc ouvert à tout le monde, je vous l'assure.

**M. Roman Juon (S).** J'annonce tout d'abord au bureau que je retire mon interpellation I-94 concernant la Fête américaine au Bout-du-Monde le 4 juillet 2003, puisque ce sujet a été abordé par M<sup>me</sup> Johner tout à l'heure. Je suppose que le Conseil administratif fera ce qu'il a à faire dans ce domaine, et ainsi nous gagnons un point à l'ordre du jour.

Ma question concerne le magasin Fréquence Laser, situé sur le pont de la Machine, qui aurait déposé son bilan. Je demande au Conseil administratif s'il entend prendre contact avec les Services industriels genevois (SIG), propriétaires du bâtiment, pour y agrandir l'arcade d'information de la Ville de Genève, qui est vraiment petite actuellement, et en faire un véritable centre d'information et de débat, entre autres concernant les problèmes d'Agenda 21 et d'énergie, de défense de l'environnement, d'aménagement, d'architecture, etc. Nous pourrions dans ce lieu bien situé, puisqu'il se trouve au centre-ville, exposer pour les citoyens des projets de concours, de futurs projets, pour le tram, le métro, etc.

Cela se ferait en collaboration avec les SIG, naturellement, puisqu'ils sont propriétaires du bâtiment, ainsi qu'avec l'Etat, les associations professionnelles de la construction, etc.

**M. Pierre Muller, conseiller administratif.** Laissez-moi vous dire tout d'abord que la société en question n'est actuellement pas totalement en faillite, mais en sursis concordataire; l'affaire de Fréquence Laser n'est donc pas réglée. Il semblerait, d'après les informations que j'ai reçues, qu'il y ait un repreneur, mais tout cela reste encore un peu nébuleux. Quoi qu'il en soit, cette surface est évidemment extrêmement intéressante à toutes sortes de titres.

Nous y avons songé, mais je dois dire qu'il y a d'abord d'autres projets encore confidentiels pour cet endroit-là, et aussi un aspect financier qui nous paraît difficile à gérer. En effet, la location de ce bâtiment est extrêmement chère, puisqu'elle s'élève à plus d'un demi-million de francs suisses. Vous comprenez donc bien que, avant d'y installer des bureaux de l'administration, nous devons quand même nous demander si le prix du mètre carré proposé est acceptable pour vous et pour nous.

**M. Guy Mettan (DC).** Ma question s'adresse au Conseil administratif. Je profite de l'occasion pour le féliciter de sa gestion de la crise que nous vivons depuis le début des manifestations contre le G8. Je dois dire qu'il a su garder son sang-froid et rester présent tout au long des malheureux événements qui ont marqué notre cité depuis quatre jours. Comme observateur parlementaire, j'ai pu en faire la constatation. Je tiens à féliciter également la Voirie pour l'efficacité avec laquelle elle a nettoyé les rues parcourues par la manifestation ainsi que le Jardin anglais.

Cela dit, je prends la parole pour une autre raison. Ma question concerne les révélations faites par la *Tribune de Genève* après les élections administratives. Nous avons ainsi pu apprendre que l'ancien président de la Fondation du stade de la Praille et ancien maire de Genève, M. Hediger, avait reçu une lettre comminatoire du président du Conseil d'Etat demandant des explications détaillées quant aux manquements concernant le financement et la sécurité du stade. Cette lettre était si comminatoire qu'elle a entraîné la démission immédiate de M. Hediger de ses fonctions de président de ladite fondation. Or il ne vous aura pas échappé qu'il avait fait de cette fonction et de la réalisation du stade l'un des arguments majeurs de sa campagne électorale.

Par ailleurs, quelques jours après, nous avons appris que deux conseillers administratifs se portaient acquéreurs de dix «bandits manchots» qui avaient survécu à la débâcle du Casino.

Dès lors, ma question est la suivante: est-ce le rôle de membres du Conseil administratif que de racheter les machines à sous d'un casino fermé suite à sa propre impéritie? Et subsidiairement, le fait que l'on ait attendu la fin des élections pour rendre publiques les révélations qui ont conduit à la démission de M. Hediger de la Fondation du stade de la Praille n'entraîne-t-il pas une distorsion du vote et une manipulation de l'opinion des électrices et des électeurs?

**M. Pierre Muller, conseiller administratif.** Concernant la suite de l'affaire du Casino et en particulier ces histoires de machines à sous, le Conseil administratif a pris la décision, lors de sa séance de mercredi dernier, de demander la destruction de sept machines sur dix; nous en avons gardé deux que nous livrerons à l'Association pour le patrimoine industriel et une qui sera envoyée au Musée d'ethnographie comme souvenir faisant référence à une affaire qui a beaucoup défrayé la chronique au Conseil municipal et en ville.

Monsieur Mettan, je tiens à vous remercier au nom du Conseil administratif des bonnes paroles que vous avez eues à notre égard à propos des manifestations contre le G8. Il est vrai que nous avons été sur le terrain et que nous avons essayé de trouver des solutions par rapport à tout ce qui s'est passé ces quatre derniers jours. C'est M. Hediger qui se charge de vous apporter la suite de la réponse à votre question.

**M. André Hediger, conseiller administratif.** Monsieur Mettan, je vous apporterai une très longue réponse demain ou lors d'une prochaine séance sur la bonne gestion que j'ai menée dans l'affaire du stade de la Praille, les économies que nous avons réalisées, tout ce que nous avons payé en supplément; je vous citerai les chiffres correspondants. Pour ce qui est de la sécurité, l'Etat nous avait obligés à sécuriser non seulement le stade, mais l'ensemble du périmètre, ce qui nous a coûté excessivement cher et n'était pas prévu dans notre budget. Mais en voyant quelles sommes nous avons versées aux Services industriels de Genève et aux CFF pour le déplacement de cabines électriques et autres, ainsi qu'à de petits artisans que nous avons déplacés, vous prendrez conscience que c'était une très bonne gestion.

Si j'ai démissionné, c'est parce que je n'ai pas accepté que l'on dise que je galvaudais les deniers publics. J'apporterai donc une explication face à ce reproche. Vraisemblablement, je donnerai une conférence de presse avec mon parti, le Parti du travail, sur cette question-là.

**M. Jacques Mino (AdG/SI).** Ma question concerne également les manifestations contre le G8 et s'adresse à notre tout nouveau magistrat chargé de la culture.

Elle a trait à l'Usine. Vous savez que, lors du G8, il y a eu une intervention policière à l'Usine, que les observateurs neutres ont décrite comme suit: la police est intervenue sans mandat, alors qu'il n'y avait pas de flagrant délit; elle a introduit des policiers masqués sans signe distinctif, matraqué plusieurs personnes parfaitement non violentes, interdit aux observateurs agréés par le chef de la police de s'approcher et d'entrer. Mais, finalement, rien d'illégal n'a été constaté sur place. M<sup>me</sup> Spoerri avait justifié d'avance cette intervention en déclarant que le Black Block provenait de l'Usine et était retourné s'y cacher après avoir commis ses méfaits, ce qui est totalement contraire à la réalité.

Etant donné que l'Usine est un lieu de culture alternative que nous nous félicitons d'avoir à Genève – c'est peut-être pour cela que le Black Block vient de Zurich et non pas de Genève – je demande ce que le conseiller administratif compte faire pour rétablir la réalité et la réputation de ce lieu que M<sup>me</sup> Spoerri a indûment sali.

**M. Patrice Mugny, conseiller administratif.** C'est avec plaisir que je réponds à cette question, parce qu'il s'est passé beaucoup d'événements entre le Conseil administratif et l'Usine. Je vous les mentionne dans l'ordre chronologique, mais sans parler de la première nuit où nous avons été sur le terrain et des rues saccagées à ce moment-là.

J'ai donc été réveillé par la photographe Isabelle Meister en pleine nuit, parce que la police avait effectivement envahi l'Usine.

Evidemment, le Conseil administratif ne peut pas réagir en ce qui concerne la police, même s'il peut avoir un avis là-dessus – nous y viendrons tout à l'heure. En revanche, le matin même, le Conseil administratif avait décidé de faire réparer toutes les portes de l'Usine abîmées à cette occasion, notamment celles des artistes des troisième et quatrième étages, pour protéger les œuvres, et ce en partant du principe que, a priori, notre position par rapport à l'Usine devait être extrêmement positive.

Ensuite, nous avons été contactés hier après-midi par M. Baud, inquiet quant à un éventuel nouvel assaut de la part de la police; je lui ai dit, à ce moment-là, que nous allions rediscuter. M. Hediger a confirmé qu'il était extrêmement difficile pour le Conseil administratif – et je crois que d'autres personnes ont essayé – d'obtenir des réponses de la police. Nous n'y sommes pas parvenus, mais, en revanche, quatre d'entre nous sommes allés hier soir à l'Usine où nous avons bu des verres avec les gens et vu le petit film de quatre minutes réalisé sur l'invasion des lieux par des policiers masqués. Nous n'avons pas encore discuté de ce que nous avons ressenti par rapport à ce film, mais, en ce qui me concerne, j'ai non seulement été choqué de la manière dont ils ont agi, mais surtout du fait qu'ils étaient masqués.

Je tiens à dire ce qui suit par rapport à la position du Conseil administratif concernant l'Usine. C'est un lieu alternatif qui est, je pense, extrêmement important pour Genève. Par conséquent, de deux choses l'une: soit cet endroit a éventuellement servi d'instrument aux casseurs, soit il n'a pas du tout été utilisé par ceux-ci, auquel cas je ne vois pas du tout de raison de mettre fin aux bonnes relations entre la Ville et l'Usine; si celle-ci a sciemment servi de lieu d'accueil des casseurs, c'est une rupture claire qui sera faite entre le Conseil administratif, donc la Ville, et l'Usine. Pour le moment, nous n'avons pas de raison, au-delà des rumeurs et indices relevés ici ou là, d'avoir un avis plutôt qu'un autre. Nous avons décidé que nous attendrons d'avoir des renseignements ultérieurs et de savoir si, effectivement, la police a trouvé ou pas, sur place, des bouteilles, des manches de pioches et des cocktails Molotov.

Voilà, je répète que, pour le moment, a priori, notre position, en tant que Conseil administratif, par rapport à l'Usine est positive; nous avons même rendu visite aux artistes pour les rencontrer. Nous attendons d'avoir plus de renseignements, mais, comme vous le savez, nous ne sommes pas les premiers renseignés par le Conseil d'Etat ou la police. J'espère que ma réponse vous convient.

#### **4. Proposition du Conseil administratif du 30 avril 2003 en vue:**

- **du bouclage de divers crédits de constructions et d'études, terminés sans demande de crédit complémentaire;**
- **de l'ouverture d'un crédit de 958 400,65 francs, composé:**
  - **d'une part d'un crédit complémentaire de 59 386,01 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires pour divers crédits de constructions et d'études terminés;**
  - **d'autre part d'un crédit complémentaire de 899 014,64 francs destiné à couvrir les hausses pour divers crédits de constructions et d'études terminés (PR-289).**

#### **Préambule**

Cette proposition a pour but d'une part de présenter à votre Conseil le décompte final de divers crédits de constructions et d'études terminés, dont la responsabilité est assumée par le département municipal de l'aménagement, des constructions et de la voirie, Service des bâtiments, et d'autre part de vous fournir une information sur certaines opérations dont le bouclage devrait intervenir prochainement.

Le système de comptabilité en vigueur à la Ville de Genève intègre dépenses et recettes pour chaque opération. Il en résulte que toutes les recettes, telles que subventions ou participations de tiers à la construction, sont imputées sur le décompte final.

Par conséquent, les montants demandés dans cette proposition correspondent bien à la différence entre les montants des crédits de constructions nets et les dépenses nettes. Les comparaisons faites entre crédits, dépenses et commandes (cf. tableau 1) sont par contre établies au niveau des montants disponibles, donc sans tenir compte des subventions et des diverses participations, ainsi que des attributions au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève.

Cette façon de procéder permet une comparaison objective des montants prévus et des dépenses finales hors recettes mentionnés dans le tableau 1.

Le tableau 3 récapitule les crédits nets votés par le Conseil et mentionne les subventions, participations, attributions au Fonds d'art contemporain, ainsi que les dépenses ou recettes correspondant à ces postes, de même que les hausses et indexations éventuelles, permettant ainsi de chiffrer les crédits complémentaires demandés.

Pour faire suite à la demande de la commission des travaux lors de sa séance du 7 septembre 1994, il est joint à cette proposition un tableau 4 qui fournit les dates d'ouverture et de fin de chantier des différentes opérations.

Conformément aux directives de la commission des finances, l'indexation ou variation conjoncturelle est calculée à la hausse ou à la baisse, suivant l'indice genevois des prix de la construction pour les projets démarrant après le 1<sup>er</sup> janvier 1991, et l'indice zurichois pour les autres cas.

Enfin, afin de faciliter l'examen de cette proposition par votre Conseil et sa commission spécialisée, celle-ci est présentée de la manière suivante:

- I. Détail des opérations ne nécessitant aucun crédit complémentaire, la dépense finale étant inférieure au crédit voté.
- II. Détail des opérations nécessitant un crédit complémentaire pour couvrir les hausses, et/ou les hausses et les dépenses supplémentaires.
- III. Information sur certaines opérations en cours. La mise en service a été effectuée, mais le compte d'investissement n'a pas pu être bouclé à ce jour.

A l'intérieur de chaque rubrique, le classement des opérations correspond à l'ordre du plan financier quadriennal (PFQ).

Une récapitulation des crédits demandés précède le projet d'arrêté.

En annexe, les tableaux récapitulatifs susmentionnés sont numérotés.

**I. Boucllement de comptes, sans demande de crédit supplémentaire**

Les hausses conjoncturelles (indexation) et les hausses contractuelles ont pu être absorbées dans le cadre des crédits votés pour les opérations suivantes:

PFQ 12.29	Panneaux solaires		
	Installation sur divers bâtiments locatifs		
	Crédit de construction, selon proposition de crédit N° 122,		
	votée par le Conseil municipal le 13 décembre 1988		2 000 000,00
	Dépense		<u>1 876 144,80</u>
	Solde positif		123 855,20
	Indexation négative (comprise dans la dépense)	- 29 359,23	
	Hausses contractuelles (comprises dans la dépense)	<u>0,00</u>	
	Total	- 29 359,23	

PFQ 12.98	Ascenseurs		
	Mise en conformité		
	Crédit d'étude, selon proposition de crédit N° 21,		
	votée par le Conseil municipal le 24 juin 1997		1 657 300,00
	Dépense		<u>1 607 918,99</u>
	Solde positif		49 381,01
	Indexation négative (comprise dans la dépense)	- 2 372,76	
	Hausses contractuelles (comprises dans la dépense)	<u>0,00</u>	
	Total	- 2 372,76	

PFQ 43.33	Montbrillant 10		
	Aménagement de locaux polyvalents		
	Crédit de construction, selon proposition de crédit N° 423,		
	votée par le Conseil municipal le 12 octobre 1999		686 000,00
	Dépense		<u>680 452,90</u>
	Solde positif		5 547,10
	Indexation (comprise dans la dépense)	9 945,95	
	Hausses contractuelles (comprises dans la dépense)	<u>32 148,96</u>	
	Total	42 094,91	

PFQ 46.04.2	L'Usine		
	Réaménagement intérieur		
	Crédit de construction, selon proposition de crédit N° 251,		
	votée par le Conseil municipal le 24 juin 1997		4 945 100,00
	Dépense		<u>4 595 178,32</u>
	Solde positif		349 921,68

## Proposition: crédits de constructions et d'études terminés

Indexation négative (comprise dans la dépense)	– 44 041,92	
Hausses contractuelles (comprises dans la dépense)	<u>0,00</u>	
Total	– 44 041,92	
PFQ 50.20 Trembley		
Terrain de football		
Crédit de construction, selon proposition de crédit N° 284, votée par le Conseil municipal le 14 janvier 1998		832 987,00
Dépense		<u>741 653,38</u>
Solde positif		91 333,62
Indexation (comprise dans la dépense)	46 595,56	
Hausses contractuelles (comprises dans la dépense)	<u>0,00</u>	
Total	46 595,56	
PFQ 50.41.2 Giuseppe-Motta 44 - Varembe		
Terrain synthétique		
Crédit de construction, selon proposition de crédit N° 33, votée par le Conseil municipal le 11 avril 2001		864 000,00
Dépense		<u>861 750,95</u>
Solde positif		2 249,05
Indexation (comprise dans la dépense)	17 523,24	
Hausses contractuelles (comprises dans la dépense)	<u>0,00</u>	
Total	17 523,24	
PFQ 50.44.2 Ecu 1, chemin de – Bois-des-Frères		
Terrain synthétique		
Crédit de construction, selon proposition de crédit N° 34, votée par le Conseil municipal le 11 avril 2001		1 130 000,00
Dépense		<u>935 700,99</u>
Solde positif		194 299,01
Indexation (comprise dans la dépense)	22 916,97	
Hausses contractuelles (comprises dans la dépense)	<u>0,00</u>	
Total	22 916,97	
PFQ 50.45 Frontenex 64 – stade de Richemont		
Réfection terrain et piste d'athlétisme		
Crédit d'étude, selon proposition de crédit N° 442, votée par le Conseil municipal le 18 mai 1999		1 385 200,00
Dépense		<u>1 081 368,25</u>
Solde		303 831,75

SÉANCE DU 3 JUIN 2003 (après-midi)  
 Proposition: crédits de constructions et d'études terminés

67

Indexation	(comprise dans la dépense)	27 927,38
Hausses contractuelles	(comprises dans la dépense)	<u>0,00</u>
Total		27 927,38
PFQ 50.47	Vessy – stade de Vessy Terrains de football	
	Crédit de construction, selon proposition de crédit N° 284, votée par le Conseil municipal le 14 janvier 1998	2 699 432,00
	A déduire:	
	Provision pour les tennis, selon proposition de crédit N° 138 votée par le Conseil municipal le 4 mars 2002	<u>- 197 000,00</u>
Total		2 502 432,00
Dépense		<u>2 382 431,09</u>
Solde positif		120 000,91
Indexation	(comprise dans la dépense)	197 435,56
Hausses contractuelles	(comprises dans la dépense)	<u>45 713,25</u>
Total		243 148,81
PFQ 50.53	Vessy 12 – stade de Champel Réfection piste d'athlétisme	
	Crédit de construction, selon proposition de crédit N° 441, votée par le Conseil municipal le 16 juin 1999	1 999 000,00
Dépense		<u>1 849 884,87</u>
Solde positif		149 115,13
Indexation	(comprise dans la dépense)	32 878,97
Hausses contractuelles	(comprises dans la dépense)	<u>83 204,45</u>
Total		116 083,42
PFQ 75.01	Jeunes 10 – Anciens abattoirs Mise hors service de Frigo 2	
	Crédit de construction, selon proposition de crédit N° 274 votée par le Conseil municipal le 9 novembre 1993	100 000,00
Dépense		<u>85 207,11</u>
Solde positif		14 792,89
Indexation	(comprise dans la dépense)	663,42
Hausses contractuelles	(comprises dans la dépense)	<u>0,00</u>
Total		663,42

PFQ 82.03	Voirie des Vernets Assainissement des installations	
	Crédit de construction, selon proposition de crédit N° 7 votée par le Conseil municipal le 3 décembre 1991	4 425 000,00
	Dépense	4 246 717,60
	Solde positif	178 282,40
	Indexation négative (comprise dans la dépense)	- 371 912,43
	Hausses contractuelles (comprises dans la dépense)	13 732,00
	Total	- 358 180,43

Cette opération ne présente pas de dépassement par rapport au crédit voté. Un dépassement de 179 898,03 francs existe toutefois par rapport au crédit indexé à la baisse.

**II. Bouclage de comptes avec l'ouverture d'un crédit complémentaire de 958 400,65 francs, composé d'une part d'un montant de 899 014,64 francs, destiné à couvrir les hausses, et d'autre part d'un montant de 59 386,01 francs, destiné à couvrir les dépenses supplémentaires**

Conformément au rapport de la commission des finances PR-104 A1 du 22 mai 1989, le dépassement des crédits de construction est totalement ou partiellement couvert par l'indexation et les hausses contractuelles enregistrées sur ces opérations. L'ouverture de crédits complémentaires s'avère néanmoins nécessaire aux fins de régulariser les dépenses y relatives.

PFQ 12.60	Bâtiments locatifs IV Entretiens divers	
	Crédit de construction, selon proposition de crédit N° 300, votée par le Conseil municipal le 14 juin 1994	6 652 400,00
	Dépense	7 360 339,93
	Solde négatif	- 707 939,93
	Indexation (comprise dans la dépense)	258 183,92
	Hausses contractuelles (comprises dans la dépense)	1 092 634,46
	Total	1 350 818,38

Ces hausses sont plus importantes que le dépassement constaté; en conséquence, le crédit complémentaire à voter ne concerne que le montant de ce dernier, soit 707 939,93 francs au titre des hausses.

SÉANCE DU 3 JUIN 2003 (après-midi)  
 Proposition: crédits de constructions et d'études terminés

69

PFQ 13.03	Lausanne 114 - Villa Plantamour Travaux structurels	
	Crédit de construction, selon proposition de crédit N° 8, votée par le Conseil municipal le 28 septembre 1999	240 000,00
	Dépense	<u>246 511,64</u>
	Solde négatif	- 6 511,64
	Indexation (comprise dans la dépense)	1 977,65
	Hausses contractuelles (comprises dans la dépense)	<u>6 422,75</u>
	Total	8 400,40

Ces hausses sont plus importantes que le dépassement constaté; en conséquence, le crédit complémentaire à voter ne concerne que le montant de ce dernier, soit 6511,64francs au titre des hausses.

PFQ 20.12	Bois-de-la-Bâtie – Café de la Tour Restauration et réaménagement	
	Crédit d'étude, selon proposition de crédit N° 349, votée par le Conseil municipal le 14 février 1995	100 000,00
	Crédit de construction, selon proposition de crédit N° 382, votée par le Conseil municipal le 2 décembre 1998	<u>707 200,00</u>
	Total	807 200,00
	Dépense	<u>874 504,40</u>
	Solde négatif	- 67 304,40
	Indexation (comprise dans la dépense)	34 473,39
	Hausses contractuelles (comprises dans la dépense)	<u>28 401,45</u>
	Total	62 874,84
	Soit: Différence	- 67 304,40
	- Indexation et hausses	<u>62 874,84</u>
	Dépassement	- 4 429,56
	Les crédits complémentaires proposés sont donc de:	
	Hausses	62 874,84
	Dépassement	<u>4 429,56</u>
	Total	67 304,40

## Proposition: crédits de constructions et d'études terminés

PFQ 20.15	Halles de Rive		
	Remplacement des banques		
	Crédit de construction, selon proposition de crédit N° 103, votée par le Conseil municipal le 18 septembre 1996		900 000,00
	Dépense		<u>971 182,85</u>
	Solde négatif		- 71 182,85
	Indexation (comprise dans la dépense)	23 219,16	
	Hausses contractuelles (comprises dans la dépense)	<u>0,00</u>	
	Total	23 219,16	
	Soit: Différence		- 71 182,85
	- Indexation et hausses		<u>23 219,16</u>
			- 47 963,69
	Les crédits complémentaires proposés sont donc de:		
	Hausses		23 219,16
	Dépassement		<u>47 963,69</u>
	Total		71 182,85

Le dépassement est dû au fait que les 46 banques ont été remplacées par des éléments standard, alors qu'il était prévu au départ de n'en faire que 15 sur mesure.

PFQ 110.20.4	Bâtiments publics chauffage IV		
	Mise en conformité des chaufferies		
	Crédit de construction, selon proposition de crédit N° 191, votée par le Conseil municipal le 17 janvier 1995		1 322 500,00
	Dépense		<u>1 427 961,83</u>
	Solde négatif		- 105 461,83
	Indexation (comprise dans la dépense)	37 893,19	
	Hausses contractuelles (comprises dans la dépense)	<u>60 575,88</u>	
	Total	98 469,07	
	Soit: Différence		- 105 461,83
	Indexation et hausses		<u>98 469,07</u>
	Solde négatif		- 6 992,76
	Les crédits complémentaires proposés sont donc de:		
	Hausses		98 469,07
	Dépassement		<u>6 992,76</u>
	Total		105 461,83

**III. Informations relatives à certaines opérations en cours.****Les chantiers sont terminés, mais le bouclement du compte d'investissement n'a pas pu être effectué à ce jour.****La liste des opérations comprend la date prévisible du bouclement ou les raisons nécessitant un report de ce dernier***PFQ*

- 12.84.1 Bâtiments locatifs V  
Travaux d'entretien et d'amélioration dans divers bâtiments  
Ce dossier sera dans le prochain bouclement
- 12.97 Pin 1-3-5 – enveloppe  
Travaux de réfection de l'enveloppe des bâtiments  
Ce dossier sera dans le prochain bouclement
- 20.06 Jeunes 10 – Abattoirs  
Viabilités et alimentation énergétique futurs abattoirs  
Ce dossier sera dans le prochain bouclement
- 43.06.3 Philosophes 6 – La Comédie  
Amélioration de la sécurité  
Ce dossier sera dans le prochain bouclement
- 46.17.3 Carouge 50 – 52  
Réfection de la salle communale de Plainpalais  
Ce dossier sera dans le prochain bouclement
- 46.50 Montbrillant 14  
Renforcement des structures  
Ce dossier sera dans le prochain bouclement
- 50.03 Centre sportif des Vernets  
Le bouclement de ce compte se fera en même temps que le bouclement du crédit pour la sécurité à la patinoire intérieure
- 50.12 Patinoire des Vernets  
Sécurité et toiture de la patinoire intérieure
- 50.18.2 Hans-Wilsdorf 4 - Piscine des Vernets  
Réfection générale des installations  
Un problème de carrelage dans le grand bassin nous empêche actuellement de boucler ce compte. Le litige est actuellement devant les tribunaux pour déterminer la responsabilité de chacune des parties
- 50.52.1 Hans-Wilsdorf 4 – Centre sportif des Vernets  
Remplacement mise en passe, sono et chronométrage  
Ce dossier sera dans le prochain bouclement

- 72 SÉANCE DU 3 JUIN 2003 (après-midi)  
Proposition: crédits de constructions et d'études terminés
- 50.52.2 Service des sports  
Travaux d'entretien et d'amélioration dans divers bâtiments  
Ce dossier sera dans le prochain boucllement
- 50.53 Hans-Wilsdorf 4 – Patinoire extérieure des Vernets  
Divers travaux d'entretien  
Ce dossier sera dans le prochain boucllement
- 56.57 Service des sports  
Travaux divers  
Ce dossier sera dans le prochain boucllement
- 61.31 Louis-Aubert 2  
Transformation intérieure de la crèche  
Ce dossier sera dans le prochain boucllement
- 63.14 Vessy - Pavillon Charles-Galland  
Divers aménagements  
Ce dossier sera dans le prochain boucllement
- 110.18.3 Bâtiments publics VI  
Entretien, rénovation et isolation  
Ce dossier sera dans le prochain boucllement

### **Conclusion**

La présente proposition de boucllement de comptes terminés concerne 17 opérations:

- 12 décomptes sont bouclés avec une dépense finale inférieure au crédit voté net.
- 5 décomptes ont une dépense supérieure aux crédits cumulés avec les indexations et les hausses. Le crédit complémentaire proposé concerne d'une part la totalité des hausses et d'autre part le dépassement constaté.

Le tableau N° 1 ci-joint offre une récapitulation synthétique de l'ensemble des crédits d'investissements terminés. Il compare les dépenses effectives avec les crédits disponibles et fait donc ressortir la différence nette, en tenant compte des indexations et des hausses contractuelles, mais sans intégrer les attributions au Fonds d'art contemporain et les subventions et participations.

On constate sur ce tableau :

- a) Que l'indexation, ou hausse conjoncturelle, est environ 6 fois moins élevée que la hausse contractuelle (conjoncturelle 0,82%, hausse contractuelle 4,91%).

## Proposition: crédits de constructions et d'études terminés

- b) Qu'en tenant compte de ces hausses, la dépense finale est inférieure au montant disponible de 6,97% sur les 12 opérations ne nécessitant pas de crédit complémentaire, et qu'elle est supérieure de 9,67% sur les 5 opérations nécessitant un crédit complémentaire. Sur les 17 crédits bouclés, elle est inférieure au montant disponible de 1,87%.

Le tableau N° 3, quant à lui, met en évidence l'écart entre le crédit voté et les dépenses nettes (dépenses effectives + attribution au Fonds d'art contemporain et recettes déduites). Il permet en outre de détailler, par crédit d'investissement, l'ensemble des crédits complémentaires demandés pour couvrir les hausses conjoncturelles et contractuelles ainsi que les dépenses supplémentaires.

La comparaison des crédits demandés est la suivante:

	Fr.		%
– Crédit pour les hausses	899 014,64	soit	93,80
– Crédit pour les dépenses supplémentaires	59 386,01	soit	6,20
Total	958 400,65	soit	100,00

Enfin, la comparaison des crédits nécessaires à ce bouclage avec l'ensemble des crédits nets votés est la suivante:

	Fr.		%
Ensemble des crédits votés	32 695 804,00		
– Crédit pour les hausses	899 014,64	soit	2,75
– Crédit pour les dépenses supplémentaires	59 386,01	soit	0,17

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté ci-après:

*PROJET D'ARRÊTÉ*

## LE CONSEIL MUNICIPAL

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif:

- un crédit complémentaire de 899 014,64 francs destiné à couvrir les hausses pour divers crédits de constructions et d'études terminés;

- un crédit complémentaire de 59 386,01 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires pour divers crédits de constructions et d'études terminés.

*Art. 2.* – Les annuités d'amortissement des divers crédits y relatifs seront modifiées, dès le budget de fonctionnement 2004, en fonction des crédits supplémentaires mentionnés à l'article premier.

*Annexes:* tableaux récapitulatifs 1, 2, 3 et 4









*Préconsultation*

**M. Georges Queloz (L).** D'habitude, nous envoyons systématiquement ce genre de demandes de crédits complémentaires à la commission des finances, et cela se comprend. Mais, depuis un certain temps, il faut relever que le travail de la commission des travaux en particulier devient de plus en plus difficile, parce qu'il est malaisé d'y obtenir certaines informations ou explications. Nous n'y avons plus le suivi des objets traités à partir du moment où il y a des dépassements de crédit, puisque c'est à la commission des finances que ceux-ci sont traités.

Je suggère donc que, dorénavant, on renvoie ce genre de propositions en étude d'abord à la commission des travaux, pour qu'elle puisse mieux comprendre ce qui se passe au niveau des dépassements de crédit et savoir si les travaux concernés ont été entrepris, dirai-je, de manière maladroite, c'est-à-dire s'ils se sont faits tout simplement à l'envers, comme j'ai pu le constater sur certains chantiers. Ma proposition vise à obtenir ces explications et à mieux comprendre le fonctionnement de tout cela dans les propositions qui suivent, ainsi que, surtout, les coûts et les dépassements de crédits qui nous sont soumis.

**M<sup>me</sup> Sandrine Salerno (S).** Le groupe socialiste va s'opposer au principe du double renvoi de ces objets en commission, d'abord parce nous avons dans ce Conseil une expérience plutôt difficile, voire même catastrophique, parfois, de ces renvois multiples. En plus, si nous commençons avec cette proposition-là à renvoyer les boucllements de crédits dans les commissions des travaux et des finances, cela impliquera d'avoir une doctrine unique et, à partir de maintenant, de renvoyer systématiquement les boucllements de crédits dans les deux commissions.

C'est un peu technique et abstrait comme débat, mais je pense que nous devons décider soit que c'est un travail fait par la commission des finances – ce qui a été le cas jusqu'à présent – soit que la commission des finances ne posait pas les bonnes questions ou qu'il aurait fallu un œil différent sur ces boucllements de crédit et, dans ce cas, qu'il fallait les renvoyer à la commission des travaux.

Pour notre part, nous sommes favorables au principe d'un renvoi unique de ce type de propositions en commission, soit celle des finances, soit celle des travaux. Quant aux arguments qui viennent de nous être donnés, selon lesquels les commissaires de la commission des travaux auraient d'autres questions à poser que ceux de la commission des finances, ils semblent fondés. Toutefois, je vous rappelle que nous sommes organisés en groupes et que les commissaires de la commission des travaux peuvent tout à fait informer leurs camarades de la commission des finances pour des questions très spécifiques sur les boucllements de crédits. Pour avoir assisté à différents débats sur les boucllements de crédits, je

reconnais que les explications qui nous sont données sont avant tout d'ordre financier et que les travaux en question ont parfois été réalisés fort longtemps auparavant. Je ne sais pas quelle vision très particulière les membres de la commission des travaux pourraient avoir sur les bouclements de crédits.

Je pense que le groupe socialiste va s'en tenir à un renvoi unique de ce type d'objets à la commission des finances, à moins que d'autres éléments développés au cours du débat en séance plénière nous poussent à voter, à partir d'aujourd'hui, le renvoi des bouclements de crédits de construction à la commission des travaux.

**M. Pierre Maudet (R).** Le groupe radical suivra la proposition des libéraux, car, contrairement à la préopinante, nous estimons que le Conseil municipal peut faire preuve de flexibilité. Nous avons un nouveau plénum, et nous n'avons pas à préjuger de la sagacité des commissions. Peut-être la commission des travaux, sous un angle nouveau, pourrait-elle amener des éléments intéressants dans la lecture de ces objets, car il est vrai que certains détails peuvent parfois échapper aux spécialistes des finances.

Pour notre part, nous nous interrogeons sur un certain nombre de travaux qui ont effectivement eu lieu il y a fort longtemps; il peut être intéressant de les considérer en fonction de la mémoire qu'en ont certains commissaires de la commission des travaux qui y siègent depuis assez longtemps pour les avoir déjà traités une fois.

J'aimerais rappeler à M<sup>me</sup> Salerno – et ce sera là une constante dans notre Conseil pour les quatre années à venir – que celui-ci compte maintenant huit groupes, parfois fort réduits, et que, s'il est vrai que l'on peut souhaiter et appeler de nos vœux un échange suivi au sein des groupes entre les commissaires, ce ne sera néanmoins pas toujours réalisable. A cet égard, je préfère que nous puissions renvoyer les bouclements de crédits dans deux commissions plus souvent, car tels sont les détours que nous devons prendre pour assurer une bonne démocratie, une bonne lecture des projets et des propositions qui reviennent de commission en séance plénière.

Je pense donc que le double renvoi de cette proposition du Conseil administratif en commissions, celle des travaux et celle des finances, est un moindre mal. Le cas échéant, si ce Conseil venait à refuser cette solution, les radicaux se rallieraient d'emblée au renvoi à la commission des travaux plutôt qu'à celle des finances.

**M. Jacques François (AdG/SI).** Je pense que l'expérience que nous avons du renvoi de propositions dans deux commissions nous incite à ne pas renouveler cette pratique. Cela prend chaque fois énormément de temps, il y a un va-et-vient

entre les deux commissions et il peut y avoir, d'ailleurs, des conclusions différentes entre les deux qui amènent à des conclusions différentes dans le plénum également. Je pense que c'est là une bêtise et, par conséquent, nous soutiendrons le renvoi à une seule commission. Pourquoi pas à celle des travaux? Nous n'y voyons pas d'inconvénient, nous verrons ce qui se décidera, mais en tout cas ne renvoyons pas cet objet à deux commissions, car cela complique énormément le travail.

**M. Alain Dupraz (T).** Notre groupe aussi se bornera à renvoyer ces boucléments de crédits dans une seule commission. Nous ne sommes pas opposés à les renvoyer à celle des travaux, car il est vrai que, peut-être, les membres de celle-ci peuvent poser des questions plus judicieuses que ceux des finances, puisqu'ils ont déjà étudié ces dossiers; il est possible qu'ils soient plus à même de remarquer certains points. En tout cas, nous sommes opposés au renvoi d'objets dans deux commissions. Chaque fois que nous l'avons fait, cela a causé des problèmes insolubles, parce que les conclusions des deux commissions n'étaient pas les mêmes.

**M. Damien Sidler (Ve).** Monsieur le président, hier, dans votre discours d'entrée en fonction, vous avez dit que vous ne feriez plus voter les recommandations des commissions, notamment celle des travaux. Je pense néanmoins que c'est justement dans ces recommandations que l'on trouve souvent les raisons concernant les dépassements ou les boucléments de crédits positifs; j'invite donc la commission qui va travailler sur ce sujet à consulter les recommandations faites par la commission qui avait été chargée de l'étude de la proposition de crédit initiale, lesquelles ont quand même une certaine utilité.

Cependant, le double renvoi n'a effectivement aucune raison d'être et, plus qu'autre chose, il posera des problèmes. Quant à l'objet dont il est question ici, nous nous en tiendrons à son renvoi à la commission des finances.

**M. Jean-Marie Hainaut (L).** Je crois que, si le problème est le double renvoi de cet objet en commission, nous pouvons le résoudre en le renvoyant à une seule, mais à la bonne, c'est-à-dire à celle qui a étudié le projet, qui compte parmi ses membres les spécialistes ayant eu l'occasion, lors du vote du crédit initial, d'avoir des précisions sur l'étendue des travaux et la manière dont ils devaient être faits. Ce sont eux qui, en fait, pourront évaluer la réalisation de ces travaux, puisque, en étudiant le bouclément du crédit, ils auront la possibilité de poser des questions pour s'assurer que ce qui avait été discuté lors de l'étude du projet initial a bel et

bien été réalisé, ce que les commissaires de la commission des finances ne peuvent faire.

Nous savons que ces derniers sont de «supercommissaires» mais, dans ce domaine-là, ils sont bien démunis. Je crois que c'est la sagesse même, si nous voulons avoir des études de bouclements de crédits qui valent la peine et qui aboutissent à un certain résultat, que de renvoyer ces objets dans la commission qui les a initialement traités. Je répète que, si c'est le problème du double renvoi qui cause des difficultés à certains membres de ce Conseil, nous nous rallions très volontiers au renvoi à une seule commission, mais ce sera celle des travaux.

**M. Eric Ischi** (UDC). Nous nous rallions à ce qui vient d'être dit. Le renvoi à deux commissions prend effectivement beaucoup de temps et alourdit la tâche de ces commissions. En ce qui nous concerne, nous rejoignons donc la proposition libérale de renvoyer cet objet à la commission des travaux.

**M. Damien Sidler** (Ve). Ce que j'ai entendu tout à l'heure de la part du Parti libéral m'étonne. Je ne comprends pas pourquoi, précisément, il faut renvoyer cet objet-là, ce bouclement de crédit, à la commission des travaux, alors que cela ne se fait jamais et que nous renvoyons toujours ce genre d'objets à celle des finances. Celle-ci étudie les bouclements de crédits comme une fin de projet. (*Remarque.*) D'accord, mais alors, au lieu d'en faire une proposition juste pour ce cas précis, faites-en un projet global pour le renvoi systématique des bouclements de crédits dans deux commissions. Mais je sais très bien que, suivant les cas, vous ne voterez pas ce que vous dites ce soir. Nous en resterons donc au renvoi de la présente proposition à la commission des finances, jusqu'à ce que nous ayons adopté une proposition plus globale.

**M. Jean-Marie Hainaut** (L). M<sup>me</sup> Salerno a parlé de «doctrine unique». Nous sommes tout à fait favorables à cette doctrine unique, et notre idée n'est pas de renvoyer les bouclements de crédits une fois dans l'une des commissions et une fois dans l'autre. Simplement, il nous apparaît que ce genre de crédits de constructions, lors du bouclement, doivent être adressés à la commission des travaux. C'est donc dans ce sens que nous irons. Notre proposition globale pour la systématisation de cette pratique viendra en son temps, mais aujourd'hui nous avons un objet précis à l'ordre du jour. Nous dire que l'envoyer à la commission des travaux est une bonne idée, mais que l'on s'y opposera parce qu'une proposition générale n'a pas encore été déposée, cela me semble être un bien faible argument.

Proposition: travaux dans le quartier de la Concorde, à la rue Camille-Martin et au chemin des Ouches

*Mis aux voix, le renvoi de la proposition à la commission des travaux est refusé par 40 non contre 31 oui.*

Mis aux voix, la prise en considération de la proposition et son renvoi à la commission des finances sont acceptés par 48 oui contre 21 non (2 abstentions).

**5. Proposition du Conseil administratif du 14 mai 2003 en vue de l'ouverture d'un crédit de 5 732 000 francs destiné:**

- pour un montant de 866 100 francs aux mesures constructives à mettre en œuvre pour l'aménagement de la zone 30 km/h de la Concorde;
- pour un montant de 3 686 300 francs aux travaux d'aménagement et d'adaptation du domaine public en zones de rencontre à la rue Camille-Martin et au chemin des Ouches, dans le cadre de l'amélioration de la sécurité et du confort des usagers aux abords de la nouvelle école des Ouches;
- pour un montant de 1 180 400 francs à la construction du réseau public d'assainissement (eaux usées/eaux pluviales) dans la rue Camille-Martin et le chemin des Ouches, déduction faite de la participation de l'Etat de Genève de 130 000 francs représentant la part de la subvention cantonale au réseau d'assainissement de la Ville de Genève, soit un montant brut de 1 310 400 francs,

soit un montant brut total de 5 862 800 francs (PR-290).

**Préambule**

Les services techniques de la Ville de Genève, de la commune de Vernier et du Département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement ont rencontré les associations locales du quartier de la Concorde à plusieurs reprises pour établir un programme d'intervention en matière de circulation et d'aménagement urbain.

Les propositions qui nécessitent uniquement des mesures de circulation possibles à court terme seront mises en œuvre avec la mise en place de la zone 30 km/h, elles n'apparaissent pas dans cette demande de crédit.

Les propositions qui nécessitent des constructions nécessaires à la mise en place des mesures de circulation et à l'aménagement urbain font l'objet du premier arrêté de la présente demande de crédit d'étude.

Proposition: travaux dans le quartier de la Concorde, à la rue Camille-Martin et au chemin des Ouches

Une proposition PR-238, relative à l'ensemble des infrastructures à l'intérieur du périmètre des Ouches et de sa nouvelle école a été votée par le Conseil municipal le 11 février 2003, parmi ces recommandations: «œuvrer à la mise en zones de rencontre de la rue Camille-Martin et du chemin des Ouches, comme cela a été évoqué avec les diverses associations de quartier et de parents». Le second arrêté de cette demande de crédit répond à cette recommandation du Conseil municipal.

A cette occasion le réseau public d'assainissement des eaux usées et pluviales doit être réalisé sur un tronçon de la rue Camille-Martin et du chemin des Ouches, et fait l'objet du troisième arrêté de cette demande de crédit.

### **Exposé des motifs**

Le quartier de la Concorde, situé en limite communale avec la commune de Vernier, forme une poche d'habitation avec des lieux d'activités sur les axes primaires et secondaires le délimitant. Il est actuellement traversé par un trafic d'accessibilité et de transit. C'est pourquoi des demandes souhaitant plus de sécurité pour les piétons, surtout pour les enfants sur le chemin de l'école, ont été formulées.

Dès le début de 2001, l'Association des habitants du quartier de la Concorde a signalé à plusieurs reprises l'existence de problèmes de circulation dans le quartier et s'est plainte du grand nombre de véhicules qui y transitent, notamment en raison du système d'échange entre l'avenue d'Aire et la route du Pont-Butin.

M<sup>me</sup> Falquet, conseillère administrative de la commune de Vernier, et M. Ch. Ferrazino, conseiller administratif chargé du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie de la Ville de Genève, ont souhaité ouvrir la réflexion le plus largement possible avec les associations locales, compte tenu des différents types d'interventions qui seront à mener.

En effet, nombre de cheminements piétonniers ou cyclables relient les communes de Vernier et de Genève. De plus, la Ville de Genève s'apprête à réaliser un nouveau groupe scolaire au chemin des Ouches. Dans ce contexte, il convient de répondre aux objectifs de sécurité – piétons, deux-roues et écoliers – et d'amélioration de la qualité de la vie.

Lors de cette concertation, nombre de mesures précises en matière de circulation et d'aménagement sont ressorties. Certaines, notamment en ce qui concerne l'amélioration de la sécurité des déplacements, ont fait l'objet d'un large consensus, d'autres, alors même que tous s'accordent sur les objectifs, n'ont pu réunir l'ensemble des participants dans la formalisation des solutions proposées, tels que les zones de rencontre de la rue Camille-Martin et du chemin des Ouches.

Proposition: travaux dans le quartier de la Concorde, à la rue Camille-Martin et au chemin des Ouches

Dès lors, ces éléments définis dans l'arrêté II de la présente demande de crédit bénéficieront du crédit alloué à l'étude afin de permettre la poursuite de la concertation et ainsi de définir des solutions qui répondent autant que possible aux différentes attentes exprimées.

Dans le détail, voici la description des mesures à mettre en œuvre et des ouvrages à réaliser:

*A - Mesures de circulation à court terme (n'apparaissent pas dans cette demande de crédit)*

Afin d'apporter plus de sécurité aux parcours piétonniers sur le chemin de l'école ou de favoriser les relations entre les différents lieux d'intérêt du quartier, environ une vingtaine d'améliorations sont possibles à court terme, par la mise en place de la zone 30 km/h avec des aménagements piétons, deux-roues et de modération ne nécessitant que des interventions légères (marquage, portes d'accès de la zone 30 km/h, etc.).

La mise en zone 30 km/h du quartier est incluse dans la proposition du Conseil administratif PR-172 qui a été votée le 13 février 2003, en vue de l'ouverture d'un crédit de 3 685 000 francs destiné à l'aménagement de zones 30 km/h en ville de Genève.

Ces mesures sont traitées par l'Office des transports et de la circulation et les services techniques du département municipal de l'aménagement, des constructions et de la voirie.

*B - Mesures constructives dans la zone 30 km/h de la Concorde*

Dans le même objectif d'amélioration de la sécurité des déplacements piétonniers entre les lieux d'habitat et de travail, la future école ou les espaces verts, certaines interventions ponctuelles nécessitent des travaux plus importants.

Ces aménagements complémentaires dans la zone 30 km/h de la Concorde découlent des objectifs qui ressortent d'une part du plan directeur communal «Genève 2001» et de ses volets, du plan directeur des cheminements piétons accepté le 26 novembre 2001 par le Conseil municipal, du plan directeur de la commune de Vernier, de l'étude entreprise par la commune de Vernier sur l'avenue Henri-Golay, de la conception de «Circulation 2000», et d'autre part de la concertation avec les associations du quartier. Ces mesures répondent aux objectifs suivants: la modération du trafic, l'amélioration des cheminements piétonniers et particulièrement de la sécurité des déplacements des écoliers, l'amélioration des itinéraires cyclables, l'amélioration de la qualité de vie et la redistribution de l'espace public et enfin la réduction du transit.

Proposition: travaux dans le quartier de la Concorde, à la rue Camille-Martin et au chemin des Ouches

Il s'agit notamment de:

- Chemin Désiré:  
Afin de diminuer le transit en provenance de l'avenue de la Concorde, qui est à l'heure actuelle l'itinéraire obligé pour les véhicules reliant l'avenue d'Aire et l'avenue de l'Ain, une modération de la circulation est proposée par la mise en voie unique et l'élargissement des trottoirs des deux cotés.
- Avenue de la Concorde:  
Une modération de circulation est effectuée dans cette avenue en retraitant les gabarits de la chaussée. Un élargissement partiel des trottoirs, une avancée au droit d'un passage piétons et le déplacement de l'arrêt de bus sur chaussée sont prévus.  
Une sécurisation et une amélioration du confort de la traversée piétonne au droit de l'avenue d'Aire est proposée au moyen d'un trottoir traversant.
- Avenue d'Aire:  
Introduction du «tourner à gauche» en direction d'Aire, face au chemin Désiré. Cette nouvelle présélection engendre une modification de la tête d'îlot et des abaissements de trottoirs avec le nouvel emplacement du passage piétons.  
Introduction d'un passage piétons entre le chemin Furet et la rue Camille-Martin nécessitant la construction d'un îlot et l'abaissement des trottoirs.
- Chemin des Sports:  
Modération de la circulation avec introduction d'un passage piétons entre la rue Camille-Martin et le chemin François-Furet demandant l'élargissement du trottoir côté ville, un îlot au centre de la chaussée et des abaissements de trottoirs.  
Élargissement de l'îlot afin d'améliorer la sécurité et le confort des piétons au droit de l'avenue de Châtelaine.
- Chemin François-Furet:  
Introduction d'une traversée piétonne au droit du chemin des Sports nécessitant deux abaissements de trottoirs et le marquage du passage.
- Rue Camille-Martin:  
Afin de diminuer le transit, qui se concentre surtout aux heures de pointe du soir, lorsque les encombrements sont importants sur la rue de Lyon et que les véhicules transitent par le chemin des Sports et l'avenue Henri-Golay, la sortie de la rue Camille-Martin dans l'avenue d'Aire est supprimée. Une avancée de trottoir est aménagée avec un trottoir traversant pour le confort des piétons.

Proposition: travaux dans le quartier de la Concorde, à la rue Camille-Martin et au chemin des Ouches

*C – Aménagements en zones de rencontre de la rue Camille-Martin et du chemin des Ouches*

Le choix de ces mesures de circulation répond avant tout aux implications de la réalisation du nouveau groupe scolaire dans le périmètre des Ouches. Les tronçons de la rue Camille-Martin et du chemin des Ouches attenants à la nouvelle école seront aménagés en zones de rencontre.

- L'aménagement de la zone de rencontre de la rue Camille-Martin consiste en une mise à niveau de la chaussée, sans trottoirs, créant une plate-forme continue sur l'ensemble de la voirie, marquée par une cunette centrale longitudinale; des trottoirs traversants seront réalisés aux deux extrémités du tronçon. L'espace piétonnier est privilégié au droit des accès et itinéraires principaux de l'école, par des bornes rétrécissant la voirie, mixte avec les automobiles. Il en est de même au droit du parvis de l'école et des autres accès principaux, où la continuité est recherchée par un traitement en surface. Le stationnement est maintenu sur le reste de la rue, limité par des bacs à arbres; trois places livraisons sont disponibles pour la «dépose minute» des enfants de la crèche et de l'école.

La chaussée mixte a une largeur d'environ 13 m, y compris avec le stationnement. Au droit des accès piétonniers principaux à l'école et aux crèches, la voie en double sens de circulation est ramenée à un minimum de 4,20 m délimitée par des bornes.

- L'aménagement de la zone de rencontre du chemin des Ouches devant la nouvelle école est réalisé selon le même principe qu'à la rue Camille-Martin. Toutefois, pour convenir d'un nouveau statut de la rue et répondre aux exigences d'une zone de rencontre, les portes sont marquées par un trottoir traversant. De plus, des seuils sont placés au droit des itinéraires principaux des enfants se rendant à l'école.

La voie en sens unique a une largeur de 4 m; le stationnement y est délimité par des bordures créant des décrochements horizontaux et assurant une modération du trafic par la perte de la linéarité de cet axe.

*D - Réseau public d'assainissement de la rue Camille-Martin et du chemin des Ouches*

Les réseaux d'assainissement public en système séparatif (eaux pluviales et eaux usées) à construire dans le chemin des Ouches et la rue Camille-Martin font partie de la tête d'un bassin versant du quartier d'Aïre.

Les collecteurs de diamètre 300 mm pour les eaux usées et de diamètre 600 et 500 mm pour les eaux pluviales seront posés dans le chemin des Ouches à une profondeur moyenne de 3 m. Ils sont nécessaires afin d'assurer l'écoulement des

Proposition: travaux dans le quartier de la Concorde, à la rue Camille-Martin et au chemin des Ouches

eaux usées et pluviales, d'une part de la nouvelle école des Ouches et d'autre part des nouveaux immeubles locatifs faisant partie du plan localisé de quartier N° 28944-209 approuvé par le Conseil d'Etat le 1<sup>er</sup> juillet 1998.

Dans la rue Camille-Martin un collecteur de diamètres 500, 400 et 300 mm sera posé à une profondeur moyenne de 2,50 m. Il servira exclusivement à l'assainissement de la chaussée et de son nouvel aménagement en zones de rencontre.

Le collecteur d'eaux pluviales du chemin des Ouches sera raccordé à celui existant dans le chemin des Sports.

Quant aux collecteurs de la rue Camille-Martin à construire devant la nouvelle école, ceux-ci seront raccordés sur le réseau partiellement existant à l'aval de celle-ci.

#### *E - Aménagements cyclables*

L'introduction de la zone 30 km/h améliore la sécurité des cyclistes. Elle permettra l'ouverture de contresens cyclables dans les rues où le gabarit le permet et les barrages destinés à empêcher le transit seront aménagés de façon que les cyclistes puissent passer.

Les accès à la piste cyclable de l'avenue d'Aire seront sécurisés, notamment en sortie du chemin des Sports.

Des abris vélos seront placés aux environs immédiats des générateurs de trafic.

#### **Concertation et information publique**

L'établissement des diverses propositions entre les associations du quartier de la Concorde et les services techniques de l'Etat, de la commune de Vernier et de la Ville de Genève a réuni:

- l'Association des habitants du quartier de la Concorde;
- l'Association des Ouches;
- l'Association des parents d'élèves de l'école des Jardins du Rhône et de Cayla;
- les représentants des habitants de l'avenue Henri-Golay;
- quelques habitants et commerçants du quartier de la Concorde;
- le Service d'aménagement urbain et d'éclairage public;
- le Service d'urbanisme;
- le Service d'entretien du domaine public et son groupe Deux-roues;
- le Service transport et circulation de la commune de Vernier;
- l'Office des transports et de la circulation.

Proposition: travaux dans le quartier de la Concorde, à la rue Camille-Martin et au chemin des Ouches

Le local de l'Association des habitants du quartier de la Concorde a accueilli les réunions du groupe de travail.

Quatre réunions du groupe de travail, ainsi qu'une séance organisée par le Service d'architecture de la Ville de Genève dans le cadre des accès aux abords de la future école des Ouches, dans le cours de la démarche, ont permis d'établir le rapport technique.

L'étude et la réalisation des mesures décrites ci-avant feront l'objet d'une information publique avec les mêmes intervenants.

#### **Réponses aux motions, propositions, postulats, questions écrites, pétitions**

L'arrêté II de la présente proposition répond à la recommandation du Conseil municipal suite au vote de la proposition PR-238, relative à l'ensemble des infrastructures à l'intérieur du périmètre des Ouches et de sa nouvelle école.

#### **Programme des travaux**

Les travaux seront exécutés en deux phases, soit:

- exécution du réseau public d'assainissement, afin de raccorder l'école des Ouches et les immeubles locatifs en cours de réalisation côté voies CFF.  
Durée estimée des travaux à six mois.
- les travaux d'aménagement de surface en zones de rencontre seront exécutés en coordination avec les aménagements extérieurs des immeubles et de l'école des Ouches.  
Ils seront terminés pour la rentrée scolaire de la fin du mois d'août 2005.

#### **Autorisations de construire**

Une requête en autorisation de construire sera déposée au Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement (DAEL) pour chaque objet figurant à l'arrêté I de la présente demande de crédit.

Une requête en autorisation de construire sera déposée au DAEL pour l'ensemble de l'aménagement des chaussées en zones de rencontre et de l'équipement de l'assainissement figurant aux arrêtés II et III de la présente demande de crédit.

#### **Agenda 21**

Dans le cadre des réalisations des projets de la présente demande de crédit, il est prévu l'utilisation de graves recyclées pour le remblayage des fouilles des collecteurs.

Proposition: travaux dans le quartier de la Concorde, à la rue Camille-Martin et au chemin des Ouches

### Régime foncier

Les rues citées font partie du domaine public de la Ville de Genève.

### Programme financier quadriennal (PFQ)

Le crédit pour des travaux d'aménagement pour la sécurité des déplacements dans le quartier de la Concorde (arrêté I) est inscrit dans le 20<sup>e</sup> programme financier quadriennal, sous le chiffre 102.20.02.

Le crédit pour l'aménagement de la rue Camille-Martin et du chemin des Ouches en zones de rencontre (arrêté II) est inscrit dans le 20<sup>e</sup> programme financier quadriennal, sous le chiffre 101.72.

Le crédit pour des travaux d'assainissement à la rue Camille-Martin et au chemin des Ouches (arrêté III) est inscrit dans le 20<sup>e</sup> programme financier quadriennal, sous le N° 81.08

### Maîtrise d'œuvre et maîtrise d'ouvrage

Les projets ont été établis par le Service d'aménagement urbain et d'éclairage public.

Le Service d'entretien du domaine public est le service gestionnaire du crédit relatif aux travaux de l'arrêté I.

Le Service études et constructions est le service gestionnaire des crédits relatifs aux travaux des arrêtés II et III.

Le bénéficiaire est le Service d'entretien du domaine public pour l'ensemble des objets.

### Estimation du coût des travaux

Le coût des travaux envisagés est estimé comme suit (prix juin 2002)

*Arrêté I: Mesures constructives dans la zone 30 km/h de la Concorde*

<u>A. Travaux de génie civil</u>	Fr.
A1 Chemin Désiré	
a) Avancée de trottoir en revêtement bitumineux	42 000
b) Travaux d'entretien: (démolition + reconstruction trottoir)	46 500
A2 Avenue de la Concorde	
a) Avancée de trottoir en revêtement bitumineux	30 000
b) Travaux d'entretien: dégrappage + pose revêtement du trottoir (ép. 6cm), entre l'av. Henri-Bordier et le ch. de l'Essor (côté pair)	10 200
c) Construction trottoir traversant, angle av. de la Concorde - av. d'Aire	30 000

Proposition: travaux dans le quartier de la Concorde, à la rue Camille-Martin  
et au chemin des Ouches

A3 Avenue d'Aire	
a) Modification tête d'îlot pour tourner-à-gauche (séparation des voies), yc abaissements de trottoirs	4 900
b) Av. d'Aire entre ch. François-Furet et ch. Camille-Martin: Ilot central avec abaissements de deux trottoirs	11 000
A4 Chemin des Sports	
a) Avancée de trottoir en revêtement bitumineux (le long du cimetière)	45 000
b) Travaux d'entretien: dégrappage + pose revêtement (ép. 6 cm) du trottoir le long du cimetière	51 000
c) Construction d'un îlot central + 2 abaissements de trottoirs	11 000
d) Elargissement de l'îlot, angle ch. des Sports - av. de Châtelaine	12 5000
e) Travaux d'entretien: reconstruction totale de la chaussée (yc encaissement) au carrefour ch. des Sports-rue Camille-Martin	78 800
f) Travaux d'entretien: pose de la couche d'usure (ép. 4 cm) sur chaussée entre le ch. François-Furet et la rue Camille-Martin	31 500
g) Construction de 6 îlots circulaires	12 000
A5 Chemin François-Furet	
a) 2 abaissements de trottoir près du chemin des Sports	6 000
A6 Rue Camille-Martin	
a) Trottoir traversant + gain d'espace, angle av. d'Aire - rue Camille-Martin	84 000
A7 4 abris vélos	60 000
A8 Divers et imprévus	50 700
Total travaux de génie civil	617 100
<b>B. <u>Travaux divers</u></b>	
B1 Voirie - marquages	17 000
Total travaux divers	17 000
<b>C. <u>Honoraires divers</u></b>	
C1 Honoraires ingénieur en génie civil	83 600
C3 Honoraires ingénieur géomètre	15 000
Total honoraires divers	98 600
<b><u>Récapitulation générale</u></b>	
A. Total travaux de génie civil, aménagement	617 100
B. Total travaux divers	17 000
C. Total honoraires divers	98 600
Total	732 700

Proposition: travaux dans le quartier de la Concorde, à la rue Camille-Martin  
et au chemin des Ouches

TVA 7,6%	55 700
Total TTC	<u>788 400</u>
Frais de promotion 4%	31 500
Intérêts intercalaires 3,75% sur 36 mois	<u>46 200</u>
Total arrêté I	866 100

*Arrêté II: Aménagements en zones de rencontre de la rue Camille-Martin et du chemin des Ouches*

A. Travaux de génie civil

Prix de régie	5 000
Installations générales de chantier	309 000
Démolitions	160 000
Terrassements	510 000
Couche de fondation et exploitation de matériaux	480 000
Pavages et bordures	217 000
Revêtements de réfections de routes	<u>770 000</u>
Total travaux de génie civil	2 451 000

B. Travaux divers

B1 Eclairage public - Génie civil	59 000
Eclairage public - Installations	69 500
B2 Aménagement urbain - Mobilier - Fournitures	25 000
Aménagement urbain - Génie civil	11 000
B3 Espace verts - plantations, engazonnement	97 720
Espace verts - Génie civil	64 600
B4 Voirie - marquage	10 000
B5 Service d'incendie et de secours	<u>9 000</u>
Total travaux divers	345 820

C. Honoraires divers

C1 Honoraires ingénieur en génie civil	155 000
C2 Honoraires architecte	150 000
C3 Honoraires ingénieur géomètre	<u>70 000</u>
Total honoraires divers	375 000

D. Frais divers

D1 Information au public, presse	10 000
D2 Héliographies, reprographies, photographies	7 500
D3 Essais de matériaux en laboratoires	<u>5 000</u>
Total frais divers	22 500

Proposition: travaux dans le quartier de la Concorde, à la rue Camille-Martin  
et au chemin des Ouches

Récapitulation générale

A. Total travaux de génie civil, aménagement	2 451 000
B. Total travaux divers	345 820
C. Total honoraires divers	375 000
D. Total frais divers	22 500
Total	3 194 320
TVA 7,6%	242 800
Total TTC	3 437 120
Frais de promotion 4%	137 480
Intérêts intercalaires 3,75% sur 20 mois	111 700
Total arrêté II	3 686 300

*Arrêté III: Réseau public d'assainissement de la rue Camille-Martin et du chemin des Ouches*

A. Travaux de génie civil

Prix de régie	15 000
Installations générales de chantier	155 000
Evacuation des eaux	843 000
Total travaux de génie civil	1 013 000

C. Honoraires divers

C1 Honoraires ingénieur en génie civil	100 000
Total honoraires divers	100 000

D. Frais divers

D1 Information au public, presse	10 000
D2 Héliographies, reprographies, photographies	7 500
D3 Essais de matériaux en laboratoires	5 000
Total frais divers	22 500

Récapitulation générale

A. Total travaux de génie civil, aménagement Fr. 1 013 000	
C. Total honoraires divers	100 000
D. Total frais divers	22 500
Total	1 135 500
TVA 7,6%	86 300
Total TTC	1 221 800
Frais de promotion 4%	48 900
Intérêts intercalaires 3,75% sur 20 mois	39 700

Proposition: travaux dans le quartier de la Concorde, à la rue Camille-Martin et au chemin des Ouches

A déduire: Subvention cantonale de 15% pour les nouveaux équipements réalisés et incorporés au réseau secondaire de la Ville de Genève (coût estimé de l'équipement collecteur EU/EP, y.c. TVA 864 532 francs)	./.	<u>130 000</u>
Total arrêté III		1 180 400

*Récapitulation générale*

Arrêté I		
Mesures constructives dans la zone 30 km/h de la Concorde		866 100
Arrêté II		
Aménagements en zone de rencontre de la rue Camille-Martin et du chemin des Ouches		3 686 300
Arrêté III		
Réseau public d'assainissement de la rue Camille-Martin et du chemin des Ouches		<u>1 180 400</u>
Total du crédit demandé		<u>5 732 800</u>

**Budget prévisionnel d'exploitation**

La réalisation de ces projets n'entraîne aucune charge d'exploitation supplémentaire pour la Ville de Genève.

**Charges financières**

La charge financière annuelle, comprenant les intérêts au taux de 3,25% et l'amortissement au moyen de 20 annuités, se montera à 59 600 francs pour l'investissement de 886 100 francs relatif aux mesures constructives à mettre en œuvre pour l'aménagement de la zone 30 km/h de la Concorde.

La charge financière annuelle, comprenant les intérêts au taux de 3,25% et l'amortissement au moyen de 20 annuités, se montera à 253 550 francs pour l'investissement de 3 686 300 francs relatif aux travaux d'aménagement et d'adaptation du domaine public en zones de rencontres à la rue Camille-Martin et au chemin des Ouches, dans le cadre de l'amélioration de la sécurité et du confort des usagers aux abords de la nouvelle école des Ouches.

La charge financière annuelle, comprenant les intérêts au taux de 3,25% et l'amortissement au moyen de 20 annuités, se montera à 81 200 francs pour l'investissement de 1 180 400 francs relatif à la construction du réseau public d'assainissement (eaux usées / eaux pluviales) dans la rue Camille-Martin et le chemin des Ouches.

Proposition: travaux dans le quartier de la Concorde, à la rue Camille-Martin et au chemin des Ouches

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames, Messieurs les conseillers, à approuver les projets d'arrêtés ci-après:

*PROJET D'ARRÊTÉ I*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 866 100 francs destiné aux mesures constructives à mettre en œuvre pour l'aménagement de la zone 30 km/h de la Concorde.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 886 100 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2005 à 2024.

*PROJET D'ARRÊTÉ II*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 3 686 300 francs destiné aux travaux d'aménagement et d'adaptation du domaine

Proposition: travaux dans le quartier de la Concorde, à la rue Camille-Martin et au chemin des Ouches

public en zones de rencontre à la rue Camille-Martin et au chemin des Ouches, dans le cadre de l'amélioration de la sécurité et du confort des usagers aux abords de la nouvelle école des Ouches.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 3 686 300 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2005 à 2024.

### PROJET D'ARRÊTÉ III

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 204 de la loi sur les eaux du 5 juillet 1962;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 180 400 francs, déduction faite d'une participation de l'Etat de Genève de 130 000 francs, soit un montant brut de 1 310 400 francs, destiné à la construction du réseau public d'assainissement (eaux usées / eaux pluviales) dans la rue Camille-Martin et le chemin des Ouches.

*Art. 2.* – La dépense prévue à l'article premier sera financée par un prélèvement de 1 180 400 francs sur le compte «Fonds taxes d'écoulement», rubrique 28201.230 103.

Si tel ne devait pas être le cas, au besoin il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 180 400 francs.

*Annexes:* plan de situation générale  
plan situation projet chaussées  
plan situation collecteurs







La proposition est renvoyée à la commission des travaux sans débat de préconsultation.

**6. Proposition du Conseil administratif du 21 mai 2003 en vue de l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de 1 400 000 francs affecté au Fonds chômage municipal et destiné à financer les derniers engagements temporaires en cours de procédure en 2003 et surtout les prolongations des contrats temporaires en cours des demandeurs d'emploi (PR-291).**

Dans sa séance du 21 mai 2003, le Conseil administratif a fait un point de situation sur l'état financier actuel du Fonds chômage municipal.

En substance, il sied de relever qu'un nombre d'ores et déjà très important de personnes ont été engagées dans le cadre de missions temporaires financées par le biais dudit fonds, auprès des services municipaux surtout (91 candidat-e-s), ainsi que des institutions subventionnées (15 candidat-e-s).

Cette année, les demandes d'engagements temporaires provenant des services n'ont jamais été aussi nombreuses; parallèlement, le nombre de demandeurs d'emploi, tous statuts confondus, sollicitant des missions auprès de la cellule Coordination chômage est phénoménal (quelque 220 candidats ont été reçus dès janvier 2003 et plusieurs offres spontanées parviennent quotidiennement à cette cellule). Cet état de fait reflète malheureusement bien la réalité extrêmement tendue et préoccupante sur le marché de l'emploi genevois en particulier.

Aussi, il convient de vous signaler qu'au 13 mai 2003 les dépenses globales, dans le cadre du Fonds chômage, dépassent déjà nettement le million de francs.

Or la plupart des contrats en cours ont une durée comprise entre deux et six mois et il est sollicité, de la part des responsables des services, une prolongation de quasiment toutes ces premières missions, qui prendront fin entre juin et octobre 2003, pour la grande majorité de celles-ci.

Par ailleurs, il sied de rappeler que tous les candidats en activité dans le cadre de l'action contre le chômage se doivent de réunir douze mois pleins de période salariée, soumise à cotisation, pour ouvrir un deuxième ou un troisième délai-cadre applicable à la période d'indemnisation chômage fédérale. Avec l'introduction de la nouvelle LACI, au 1<sup>er</sup> juillet 2003, il en est de même pour les assurés,

sans aucun droit à l'indemnité fédérale de chômage, engagés en Ville de Genève (passage donc de six mois à douze mois de cotisations pour l'ouverture d'un premier droit au chômage).

Or il apparaît que les demandes de prolongations de tous les contrats en cours entraîneraient en fin d'année, si elles étaient toutes honorées, un dépassement de crédit d'environ 1,4 million sur le Fonds chômage initial. Il a été calculé, à ce titre, les provisions salariales nécessaires jusqu'au 31 décembre 2003, soit les salaires, les charges patronales (pour les institutions), les diverses indemnités de nuisances et l'allocation complémentaire de 2,5% des salaires annuels (versée ordinairement avec le salaire du mois de décembre).

Sans une rallonge financière, à hauteur de 1,4 million, la cellule Action contre le chômage du Service des ressources humaines se devrait de refuser nombre de demandes de prolongations de contrats, posant une double problématique, d'une part à l'encontre des chômeurs qui n'auraient pas de possibilité de se réinscrire immédiatement à l'Office cantonal de l'emploi en vue d'une nouvelle période d'indemnisation chômage et d'autre part à l'encontre des responsables de services municipaux qui tiennent absolument à la poursuite des rapports de travail avec ces collaborateurs et qui avancent, par ailleurs, une insuffisance de budget propre au service, affecté à l'engagement de personnel temporaire.

Les services municipaux connaissent ainsi un manque de personnel temporaire, notamment dans les divers secteurs des musées (surveillance, collaboration technique et scientifique) et de l'administratif en général (secrétariat, réception, etc.). Cet état de fait est lié à des surcharges de travail ponctuelles ou à des absences de personnel fixe (en incapacité de travail). En outre, il est à relever une diminution nette des engagements de personnes en mesures cantonales (chômeurs en fin de droit), à compenser par des engagements sur le Fonds chômage municipal (surtout dans la surveillance, la décoration et la collaboration scientifique).

Il convient de signaler, de surcroît, que nombre de missions, tendant à développer et à concrétiser des projets scientifiques, sociaux et techniques, obtiennent des résultats concrets et induisent une excellente image de l'administration municipale.

Compte tenu de tout ce qui précède, le Conseil administratif vous invite, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté ci-après:

*PROJET D'ARRÊTÉ*

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de 1 400 000 francs, affecté au Fonds chômage municipal et destiné à financer les derniers engagements temporaires en cours de procédure en 2003 et surtout les prolongations des contrats temporaires en cours des demandeurs d'emploi.

*Art. 2.* – La charge supplémentaire prévue à l'article premier sera couverte par des économies équivalentes sur d'autres rubriques de charges ou par de nouveaux produits du budget 2003 de la Ville de Genève.

*Art. 3.* – La charge sera portée dans les comptes budgétaires 2003 de la Ville de Genève sous le compte «Fonds de chômage» 001052/30122.

*Préconsultation*

**M. Alain Fischer (R).** Le groupe radical enverra cette proposition à la commission des finances, mais il s'inquiète une fois de plus quant au cas de certains chômeurs en fin de droit. Certes, je les comprends, mais nous avons plutôt l'impression qu'il s'agit ici, une fois de plus, d'un crédit «couvrant» les faux temporaires qui reviennent chaque année dans les différents dicastères. Il nous semble bizarre que ce problème nous revienne chaque fois; on nous avait dit à l'époque que c'était fini, et nous revoilà aujourd'hui face à une demande de crédit de 1,4 million de francs. Nous serons donc attentifs à ce dossier à la commission des finances, afin que l'on n'engage pas une fois de plus des faux temporaires.

**M. Pierre Muller, conseiller administratif.** Je prends la parole pour dire que ce que pense le Parti radical par la voix de son représentant est évidemment totalement faux. Nous avons réglé une fois pour toutes le problème des faux temporaires et nous n'allons pas les faire revenir par la fenêtre, Monsieur Fischer! Voilà, je crois que, de cette façon, cette question est réglée.

**M<sup>me</sup> Sandrine Salerno (S).** Nous demandons le renvoi de cette proposition du Conseil administratif à la commission des finances. Cela nous semble d'autant plus judicieux que nous avons travaillé durant de nombreuses semaines à la commission sociale et de la jeunesse à la révision du règlement du Fonds chômage dans le cadre du projet d'arrêté PA-19. Je vous rappelle que le groupe socialiste, lors de la précédente législature, était fort mécontent de l'utilisation que faisait le Conseil administratif de ce fonds, et que nous avons abordé ce thème à de nom-

breuses occasions au Conseil municipal par le biais de motions. Ne voyant rien venir, nous avons même proposé un projet de règlement du Fonds chômage, que nous avons étudié et voté à la commission sociale et de la jeunesse. Ce dossier est clos, et les rapports PA-19 A/B devront être rendus par M. Bonny, rapporteur de majorité, et moi-même, rapporteuse de minorité.

Je pense que, à la commission des finances, il nous faudra d'abord examiner quelles ont été les conclusions de la commission sociale et de la jeunesse à ce sujet, parce que nous y avons prévu – bien que, finalement, ce règlement n'existe pas, puisque nous n'en avons pas été saisis en plénum – une utilisation du Fonds chômage que nous jugeons plus dynamique, plus audacieuse. Nous devons donc prendre cela en considération avant de pouvoir apporter une réponse à ce problème. Il ne nous est pas possible de prendre une décision d'emblée, par exemple – mais je sais que cela n'a pas été demandé – en votant ce soir sur le siège la proposition PR-291.

Le problème, pour nous, n'était pas les faux temporaires – en effet, je crois que le Conseil administratif a fait diligence sur ce dossier – mais il s'agissait plutôt de savoir comment était utilisé le Fonds chômage et, en l'occurrence, s'il ne servait pas à payer les occupations temporaires cantonales. Pour nous, socialistes, l'utilisation première du Fonds chômage devait viser à répondre aux personnes qui n'ont plus de droits, qui ont épuisé l'ensemble des mesures législatives, fédérales et cantonales.

Pour toutes ces raisons, nous préconisons le renvoi de cette proposition à la commission des finances, sans préjuger pour autant que l'utilisation du Fonds chômage par le Conseil administratif ait été mauvaise.

**Le président.** Je crois comprendre, Monsieur Bonny, que vous souhaitez prendre la parole, mais je demande aux membres du bureau du Conseil municipal qui descendent dans la salle pour prendre la parole d'avoir la gentillesse de m'en avvertir, parce que, même si vous vous inscrivez, je ne vois qu'un numéro s'afficher sur l'écran de l'ordinateur et pas votre nom.

**M. Didier Bonny (DC).** J'espère, Monsieur le président, que vous voyez autre chose qu'un numéro quand vous regardez dans ma direction à présent... M<sup>me</sup> Salerno a déjà souligné passablement de points que j'aurais pu citer, probablement moins bien qu'elle, d'ailleurs. Cette proposition PR-291 tombe à pic, si j'ose dire cela, malgré le fait qu'elle nous demande 1,4 million de francs supplémentaire. En effet se pose ici tout le problème du Fonds chômage et de ce que nous voulons en faire très exactement.

Nous avons réalisé à la commission sociale et de la jeunesse un travail que j'estime très satisfaisant, qui nous a pris plusieurs mois et dont le rapport est quasiment prêt – nous n'attendons plus que le dépôt du rapport de minorité. Nous pourrions donc en discuter au mois de septembre, peut-être en même temps que le traitement de cette proposition PR-291, à moins que M. Muller nous dise tout à l'heure qu'il est vraiment urgent que nous procédions à ce dernier, puisque, quand on nous a envoyé la proposition, on nous a dit que le Conseil administratif souhaitait que nous votions ce crédit supplémentaire le 23 ou le 24 juin. Si tel était le cas, j'aimerais que M. Muller nous le dise et qu'il nous explique pourquoi c'est si urgent et pourquoi cela ne peut pas attendre le mois de septembre.

Cela étant dit, je crois que cet objet va permettre à la commission des finances de se pencher encore une fois sur le Fonds chômage et d'examiner exactement combien d'argent est versé sur ce fonds, quelle est la part de cette somme qui est finalement une sorte de subside au Canton – car c'est quand même ce que soupçonne une grande partie des conseillers municipaux de la Ville de Genève. En tout cas, si le nouveau règlement du Fonds chômage est adopté, nous irons dans une autre direction et nous n'aurons plus ce doute.

Mis aux voix, la prise en considération de la proposition et son renvoi à la commission des finances sont acceptés à l'unanimité.

**7. Rapport de la commission sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la motion de M. Guy Mettan, M<sup>me</sup> Anne-Marie von Arx-Vernon, M. Guy Savary et M<sup>me</sup> Alice Ecuillon, renvoyée en commission le 4 décembre 2001, intitulée: «Solidarité avec le chef Raoni et sa lutte pour préserver la forêt amazonienne» (M-209 A)<sup>1</sup>.**

**Rapporteur: M. André Fischer.**

La commission sociale et de la jeunesse s'est réunie à cinq reprises pour l'étude de cet objet, sous la présidence de M<sup>me</sup> Nicole Bobillier puis de M. Jacques Mino, soit les 7 mars, 11 et 18 avril, 19 et 26 septembre 2002.

Le rapporteur remercie vivement M<sup>me</sup> Meyer pour ses notes de séances très complètes.

<sup>1</sup> «Mémorial 159<sup>e</sup> année»: Développée, 3033.

### **Rappel de la motion**

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de contribuer à la mise en place d'un dispositif de surveillance de la réserve des Indiens Kayapos, afin que ceux-ci puissent préserver leur milieu de vie (délimitation exacte du territoire, achat d'un petit avion de surveillance, formation de gardes) et gérer de façon durable les ressources naturelles dont ils sont les dépositaires (création d'un centre culturel raoni chargé d'enseigner la langue, de perpétuer les traditions et d'organiser un développement durable de la réserve);
- de contribuer pour un montant de 100000 francs à la Fondation Franz Weber et à l'Association pour la forêt vierge, qui se chargent de mener à bien ce programme dont le coût total s'élève à 3,5 millions d'euros. Le financement est assuré par la ligne budgétaire consacrée à la coopération dans le budget 2002.

### **Séance du 7 mars 2002**

*Audition de M. Guy Mettan, motionnaire*

#### Historique

En 1983, M. Mettan a descendu l'Amazone (7500 km). Ce voyage lui a permis de rencontrer les tribus indiennes et de se familiariser avec leurs problèmes écologiques. L'année dernière, il a assisté, au Club suisse de la presse, à une conférence du chef Raoni, conférence à laquelle M. Tornare, conseiller administratif, a lui aussi assisté.

M. Mettan distribue aux membres de la commission un article de presse paru au sujet de cette conférence.

Tout le monde a été touché par les propos du chef Raoni. Ce dernier avait été mis en avant par un concert de Sting. Les médias ont beaucoup parlé de lui sur le moment, puis l'ont laissé tomber par la suite.

MM. Tornare et Mettan se sont dit qu'il fallait faire quelque chose pour venir en aide au chef Raoni et ont pensé le faire par le biais de l'action que la Ville de Genève mène en matière de développement.

#### Contenu du projet

Il s'agit d'une réserve immense. Les Indiens qui l'habitent ne sont que quelques milliers. La réserve est envahie par les rivières, les touristes, etc. Cer-

taines espèces d'arbres ayant une valeur commerciale sont coupées. Les forêts sont défrichées et détruites. Le sous-sol comporte également des matières premières. La surveillance est un problème urgent. Il n'est pas facile de délimiter le territoire, la tendance consiste à grignoter les marges et à réduire ainsi la taille du territoire. L'idée est d'acquérir un avion en leasing qui permettrait de filmer l'état des lieux ainsi que les infiltrations. Les ULM sont un aspect urgent sur lequel il serait bon de plancher.

A plus long terme, il faudrait fournir à la tribu de Raoni des moyens de formation (gardes forestiers, surveillants, etc.) et de gestion du patrimoine culturel en vue de lui permettre d'acquérir de l'autonomie (négociations avec le gouvernement et l'Etat, vente).

Concernant la formation, on voudrait créer une zone d'échange sur l'ensemble des forêts équatoriales, avec les pygmées d'Afrique centrale notamment. Cela permettrait d'échanger des informations, de créer des lobbyings communs, de créer un centre pouvant accueillir une dizaine de personnes par rotation.

M. Mettan ajoute que l'idée est d'envoyer deux délégués au forum de Porto Alegre, si la Ville entrait en matière. L'ensemble du projet est devisé à 2 millions d'euros, dans lesquels seront intégrés les 100 000 francs demandés par la motion. La Ville de Genève peut émettre un avis sur l'utilisation de cette somme.

La commission décide d'auditionner M. Serge Ghinet, de Terre des hommes, ainsi que M. Bernard Comoli, de la Fédération genevoise de coopération internationale, lors de la prochaine séance.

#### **Séance du 11 avril 2002**

*Audition de M. Serge Ghinet, de Terre des hommes, ainsi que de M. Bernard Comoli, de la Fédération genevoise de coopération internationale*

Les personnes auditionnées exposent longuement et avec précision aux commissaires les problèmes rencontrés par les Indiens du Brésil dont les besoins sont multiples, particulièrement dans les domaines de l'éducation et de la santé. Il faut donc lutter pour que leurs terres soient protégées. Elles pensent que pour le montage financier il faudrait disposer d'un budget détaillé.

M. Ghinet explique qu'un certain nombre d'associations soumettent des projets pour une aide et que la fédération a toujours offert ses conseils.

Cela mériterait qu'une sous-commission s'attelle au problème et approfondisse les questions soulevées. En l'état, il est difficile de se prononcer sur un projet si peu défini, il manque beaucoup d'éléments.

**Séance du 19 septembre 2002**

Lors de la quatrième séance de commission consacrée à cet objet, une nouvelle audition de M. Mettan, devenu député, est refusée par la majorité des commissaires. Quelques commissaires aimeraient que la subvention, si elle est acceptée, soit distribuée à un organisme sérieux.

Les deux amendements suivants sont proposés en vue de remplacer les invites initiales de la motion:

- «– de contribuer à la gestion durable des ressources naturelles dont les Indiens d'Amazonie brésilienne sont dépositaires (création de centres culturels chargés d'enseigner la langue, de perpétuer les traditions et d'organiser un développement durable);
- de subventionner à hauteur de 100 000 francs les associations tendant à ce but, par l'intermédiaire de la Fédération genevoise de coopération. Le financement est assuré par la ligne budgétaire consacrée à la coopération dans le budget 2002».

La discussion sur ces amendements sera reprise lors de la prochaine séance de la commission.

**Séance du 26 septembre 2002**

Lors de cette dernière séance de commission consacrée à cette motion, les commissaires sont divisés sur la question de la subvention de 100 000 francs. Certains pensent que cette somme doit être prélevée sur le 0,7% destiné à l'aide au développement, d'autres pensent que cette motion peut débloquer 100 000 francs supplémentaires.

Après une discussion nourrie, le président relit et met aux voix les deux nouvelles invites ressortant des débats:

- «– de contribuer à la gestion durable des ressources naturelles dont les Indiens d'Amazonie brésilienne sont dépositaires (création de centres culturels chargés d'enseigner la langue, de perpétuer les traditions et d'organiser un développement durable);
- d'approcher la Fédération genevoise de coopération internationale en vue de subventionner des projets allant dans le sens de l'invite précédente».

Elles sont acceptées par 13 oui (3 L, 1 R, 1 DC, 2 S, 2 Ve, 2 AdG/SI, 2 AdG/TP).

*PROJET DE MOTION AMENDÉE*

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de contribuer à la gestion durable des ressources naturelles dont les Indiens d'Amazonie brésilienne sont dépositaires (création de centres culturels chargés d'enseigner la langue, de perpétuer les traditions et d'organiser un développement durable);
- d'approcher la Fédération genevoise de coopération internationale en vue de subventionner des projets allant dans le sens de l'invite précédente.

**M. Jacques Mino, président de la commission sociale et de la jeunesse.** (AdG/SI). Nous avons là, typiquement, une motion émanant d'une personne vivant dans une ville riche qui va se promener dans les pays pauvres, qui a un coup de cœur pour les Indiens qu'elle croise et vient demander 100 000 francs pour le premier chef indien très médiatisé, sans se renseigner sur les autres aspects du problème.

Face à cet objet, la commission sociale et de la jeunesse avait deux choix: le premier consistait à envoyer cette motion aux oubliettes et le deuxième à en faire quelque chose de sérieux. En y prenant plaisir, la commission a consacré du temps à se renseigner sur la situation des Indiens d'Amazonie, et a découvert que le chef Raoni et sa tribu Yanomami faisaient bande à part, parce que le premier était largement subventionné suite à la propagande internationale du chanteur Sting – il a même été reçu par un conseiller fédéral! Nous nous sommes rendu compte que les autres tribus indiennes d'Amazonie se réunissaient depuis très longtemps en fédération pour défendre toute l'Amazonie d'une manière sociale, économique et politique, dans le cadre de la COIAB.

C'est pour cela que la commission, à ma grande satisfaction et je crois que même le groupe démocrate-chrétien s'y est rallié avec plaisir, a renvoyé à la commission des finances une demande positive d'aider l'ensemble de ces Indiens, ce qu'elle a accepté. La Fédération genevoise de coopération a été chargée du suivi de ce projet, parce qu'il faut être sérieux et ne pas nous contenter de donner simplement de l'argent; nous devons avoir la possibilité de nous assurer que celui-ci soit par la suite intelligemment géré et accompagné. La Fédération genevoise de coopération a donc déjà pu se mettre au travail, et nous nous en félicitons.

*Premier débat*

**M<sup>me</sup> Nicole Bobillier, ancienne présidente de la commission sociale et de la jeunesse (S).** Je voulais dire ce que le président sortant de la commission sociale

et de la jeunesse vient d'exprimer, donc je ne répéterai pas ses propos. J'interviens simplement parce que, lorsque nous avons commencé à travailler sur cet objet, j'étais moi-même présidente de cette commission.

De retour dans notre parlement, notre collègue Guy Mettan, motionnaire, auditionné par la commission sociale et de la jeunesse à deux reprises, a le plaisir d'assister à nos débats. Cette motion fort généreuse a tout de même interpellé la commission sociale et de la jeunesse dans sa composition de l'époque. M. Mettan, comme vous pouvez le lire à la page 2 du rapport, s'appuie aussi sur M. Tornare pour proposer une aide au chef Raoni par le biais de l'action que la Ville mène en matière de développement. C'est bien, mais de là à permettre à Raoni d'acquérir un avion, même en leasing, c'est quand même un peu exagéré.

Nous nous sommes posé deux questions: à qui vont réellement profiter les 2 millions d'euros, puisque telle est la somme demandée pour l'ensemble du projet, qui comprend les 100 000 francs qui permettraient d'envoyer deux représentants au forum de Porto Alegre? Et surtout, qui gérerait cet argent? Nous avons fait appel à des représentants de Terre des hommes et de la Fédération genevoise de coopération qui nous ont fort bien expliqué ce qu'il en était – je ne reviens pas là-dessus, puisque notre collègue Jacques Mino l'a très bien dit. Simplement, on peut rappeler que 0,7% du budget de la Ville de Genève est affecté à ce genre de projets. Les socialistes vous recommandent donc de suivre la position de la commission sociale et de la jeunesse et d'accepter la motion M-209 telle que cette dernière l'a amendée.

**M. Guy Mettan (DC).** Je remercie M<sup>me</sup> Bobillier pour ses propos amènes; au contraire, je m'inscris en faux contre les propos de M. Mino, qui sont manifestement des contre-vérités diffamatoires à mon égard. Il ose insinuer que je me promènerais dans les pays pauvres et que j'en ramènerais des «motions coup de cœur» en faveur des Indiens; cela est parfaitement faux. Je n'ai, hélas, jamais mis les pieds dans la réserve des Indiens Kayapos. Pourquoi ai-je déposé cette motion? Parce que, avec M. Tornare ici présent – il pourra vous le confirmer – nous avons reçu à Genève le chef Raoni. Au cours de cette réception, lui comme moi – et peut-être moi un peu plus que lui, mais nous étions d'accord sur le fond de la question, à cette époque en tout cas – nous avons été sensibilisés par la détresse de ces Indiens. S'en moquer comme vous le faites dans vos propos, Monsieur Mino, est vraiment indigne de vous, j'aimerais le souligner ici.

Pourquoi avoir proposé une motion qui fasse participer la Ville de Genève au soutien apporté aux Indiens Kayapos? Précisément parce que ces Indiens et leur chef Raoni ont été abandonnés par les médias et par Sting, après avoir fait, il y a une dizaine d'années, la une de la presse. Telle est la première raison. Bien sûr,

peut-être ces Indiens ne font-ils pas partie de la bonne mouvance, peut-être ne sont-ils pas de gauche ou de l'Alliance de gauche, mais je trouve personnellement scandaleux de politiser le débat pour la sauvegarde de la forêt amazonienne. Ensuite, pourquoi, sur le fond, s'investir pour ces Indiens-là? Ce n'est pas parce qu'ils auraient plus de mérite que d'autres, mais simplement en raison du fait que leur réserve, étant la plus proche de la civilisation, est la plus exposée de toutes à l'invasion des gens que la gauche critique d'ailleurs, c'est-à-dire des multinationales qui cherchent à déboiser l'Amazonie.

C'est pour cela que, personnellement, j'ai trouvé utile qu'une partie du fonds que la Ville de Genève consacre au développement soit attribuée au sauvetage de la forêt amazonienne et de ces Indiens.

Quant à dire que l'argent utilisé servait à payer un avion, cela est faux également. Vous savez que cette réserve est grande comme la moitié de la France; comment voulez-vous surveiller sans avion une réserve où il n'y a ni routes ni moyens de transports? L'observation aérienne est la seule façon de constater la progression des gens qui veulent mettre à sac cette forêt, on ne peut faire autrement. Il est donc absolument faux que cet avion aurait servi à s'adonner à l'aviation, et dire cela c'est réduire cette motion et son objet à peu de chose.

L'idée de base consistait à créer avec ces Indiens un centre d'étude de la forêt amazonienne qui serve à sa mise en exploitation durable, selon tous les principes écologiques, puisque ce sont d'importantes associations écologiques françaises et partiellement suisses qui sont derrière ce projet. Le Parti démocrate-chrétien est de toute façon attaché à la sauvegarde de cette forêt et votera cette motion, mais je regrette, quant à moi, que vous n'ayez pas écouté davantage la détresse de ces Indiens.

**Le président.** Chers collègues, je remarque que, de temps en temps, il y a des téléphones portables qui sonnent; je vous rappelle que leur usage dans cette salle est absolument interdit par notre règlement et je vous remercie d'avance d'avoir la gentillesse de vous y conformer.

**M. Alain Fischer (R).** Cette motion, si elle était bonne sur le fond, est un coup de pub de mauvais goût. Si, chaque fois qu'un conseiller municipal se balade avec un conseiller administratif en ville et qu'il rencontre quelqu'un, cela nous coûte 100 000 francs (*rires*), je pense que la Ville de Genève sera dans les chiffres rouges bien avant la fin de la législature.

Plus sérieusement, contrairement à ce que vous avez dit tout à l'heure, Monsieur Mettan, cette motion a été traitée au sein de la commission sociale et de la

jeunesse avec un esprit d'ouverture. Il s'agissait de ne pas attribuer 100 000 francs de manière restrictive à une seule association, malgré le fait que le chef Raoni a réalisé du bon travail, puisqu'il est maintenant connu dans le monde entier, par toute la civilisation, qu'il utilise; il en utilise également tous les médias possibles, et je pense qu'il parvient assez efficacement à trouver de l'argent.

Par contre, d'autres points sont issus de l'étude de cette motion par la commission sociale et de la jeunesse. A ce sujet, je remercie M. Mino qui, à l'époque, avait suggéré l'audition de Sting. Nous avons hésité à le faire venir... Je dirai que la motion amendée par la commission va dans le bon sens, celui d'un esprit d'ouverture et de protection plus générale du territoire de la forêt amazonienne, et non pas simplement d'un petit territoire, proportionnellement à toute sa surface.

**M. Manuel Tornare, conseiller administratif.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je n'aimerais pas m'immiscer dans vos débats... (*Rires.*) Je ferai preuve d'une prudence de Sioux quant à savoir si Raoni a une légitimité ou pas. Ce que je peux dire, Monsieur Fischer, c'est que j'ai reçu à l'époque le chef Raoni, qui est venu avec ses plumes – c'est le symbole de son pouvoir – alors que moi, je suis venu avec huissier en grand habit avec son chapeau qui, selon les enfants aux promotions, ressemble à un canard... Et cela, parce que j'étais maire à l'époque; il fallait donc recevoir le chef Raoni, et je crois que le contact a été assez intéressant. J'ai été un peu surpris de voir que ce chef, dans le jardin du Club de la presse, arrivait à faire venir des oiseaux tout près de lui grâce à ses sifflets. Cela m'a beaucoup impressionné, et si j'arrivais à faire de même avec les conseillères et les conseillers municipaux, je crois que j'aurais beaucoup plus de pouvoir! (*Rires.*)

Ce que je peux vous dire, c'est que – M. Mettan en sera ravi, MM. Fischer et Mino aussi, parce que vous êtes d'accord sur ce point, et nous essayons de voir ce qui peut vous rassembler – le Conseil administratif, avec l'argent voté par le Conseil municipal en fin d'année lors de l'étude du budget, subventionne largement des opérations de ce genre en Amazonie en donnant de l'argent à la Fédération genevoise de coopération, soit environ 1,2 million de francs par an, même si ce n'est pas directement pour les Indiens. Cela ne concerne pas seulement l'Amazonie, mais également la Malaisie, l'Indonésie, parce qu'il y a aussi de réels problèmes, en ce qui concerne la forêt tropicale, là-bas et dans d'autres pays du Sud-Est asiatique. Par le biais de cette fédération ainsi que du Fonds de solidarité des villes contre la pauvreté – je rappelle ou informe les nouveaux conseillers municipaux et les nouvelles conseillères municipales que je préside ce fonds et que son président d'honneur est Raymond Barre – nous subventionnons ce genre d'opérations.

Outre l'argent que nous attribuons à ces deux institutions, nous soutenons une association qui, à mon avis, fait un travail magnifique, permettez-moi de la citer: c'est celle d'Anita Studer. Anita Studer est une Suisse qui vit à Genève depuis très longtemps et passe six mois par an en Amazonie. Par son action, elle a permis le reboisement de régions qui, malheureusement, avaient été déboisées par des gouverneurs irresponsables d'Etats du nord du Brésil.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je le répète, je n'ai pas à intervenir dans vos débats, mais sachez que, sur le principe, nous sommes d'accord avec vous. Je me réjouis de voir que le maire de Genève a, selon vous, plus de légitimité que le chef Raoni.

#### *Deuxième débat*

**Mise aux voix, la motion amendée par la commission est acceptée sans opposition (abstention du groupe de l'Union démocratique du centre, d'un libéral et d'un démocrate-chrétien).**

Elle est ainsi conçue:

#### *MOTION*

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de contribuer à la gestion durable des ressources naturelles dont les Indiens d'Amazonie brésilienne sont dépositaires (création de centres culturels chargés d'enseigner la langue, de perpétuer les traditions et d'organiser un développement durable);
- d'approcher la Fédération genevoise de coopération internationale en vue de subventionner des projets allant dans le sens de l'invite précédente.

*Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.*

**8. Rapport de la commission du logement chargée d'examiner la motion de MM. Jean-Pascal Perler, Georges Breguet, Damien Sidler, Roberto Brogini, Alain Marquet, Marc Dalphin, M<sup>mes</sup> Vanessa Ischi Kaplan et Christina Matthey, renvoyée en commission le 4 mars 2002, intitulée: «Pour une GIM écomobile» (M-234 A1)<sup>1</sup>.**

**Rapporteur: M. André Fischer.**

**Préambule**

Cette motion, renvoyée à la commission du logement le 4 mars 2002, par le Conseil municipal, a été examinée par la commission les 8 avril, 15 avril et 6 mai 2002, sous la présidence de M. François Harmann

Les notes des séances ont été prises par M<sup>me</sup> Jacqueline Meyer, que le rapporteur remercie pour la qualité de son travail.

**Rappel de la motion**

Considérant:

- la politique de la Ville de Genève en matière d'écomobilité;
- les efforts de la Ville tendant à transférer les habitudes de la population résidente du centre-ville vers des moyens de transports écomobiles;
- le rôle précurseur que la GIM pourrait occuper dans ce domaine,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à informer les preneurs de bail (et les locataires actuels) sur les moyens écomobiles (gares, réseau TPG (Transports publics genevois), *park and ride*, location de voitures, *car-sharing*, stands Genève'Roule avec location de vélos et trottinettes, lignes RER, etc.) à disposition ou en projet à proximité de l'immeuble.

**Audition**

*Audition de M. M. Cavaleri, chef de la Gérance immobilière municipale (GIM)*

M. Cavaleri a été auditionné le 15 avril 2002. Il a répondu à de nombreuses questions des commissaires concernant principalement les baux des locataires, la location de places de stationnement dans les parkings, dont le taux d'occupation est de 94%. Il signale en particulier, à propos des transports alternatifs et des

<sup>1</sup> «Mémorial 160<sup>e</sup> année»: Rapport retiré, 2499. «Mémorial 159<sup>e</sup> année»: Développée 4886.

moyens mis à disposition, que tous les bâtiments ne sont pas dotés de locaux à vélos, notamment les bâtiments anciens. Toutefois, en cas de rénovation de ces immeubles, de tels emplacements sont créés, dans la mesure du possible.

Concernant la demande d'installer dans chaque immeuble des panneaux d'information sur les lignes TPG, les itinéraires cyclables, les stations de taxis et éventuellement le plan piétons du quartier, M. Cavaleri déclare que la GIM agira en fonction des instructions qu'elle recevra.

Après avoir répondu à toutes les questions des commissaires et sur demande du président, M. Cavaleri décrit en quelques minutes le fonctionnement de son service.

La GIM gère le patrimoine financier propriété de la Ville, il s'agit de 420 bâtiments comportant 5500 logements, dont 247 du secteur libre. Le mode d'attribution d'un logement fait l'objet d'une procédure appliquée par une commission, présidée par le directeur du département des finances et comprenant l'adjoint du directeur, le chef de la GIM, dans la plupart des cas, un membre de l'unité opérationnelle de la GIM, la responsable de la section clientèle et une collaboratrice, de même que quelqu'un de l'unité de gérance, dans certains cas. C'est au minimum sept personnes qui se retrouvent dans cette commission.

Il y a 1600 demandes en cours. Pour déterminer les ordres de priorité, le travail se fait avec les centres d'action sociale et de santé, l'Hospice général et diverses associations. M<sup>me</sup> Piscetta reçoit toutes les semaines dix à douze personnes qui rencontrent des problèmes; cela permet d'appréhender le degré d'urgence. Mais avec un taux de changement, dans les logements, de moins de 400 personnes par an, les délais sont relativement longs et la GIM a quelques difficultés à défendre son image de marque.

On pourrait faire parvenir de la documentation, comme cela a déjà été soulevé, mais les deux tiers des locataires de la GIM sont au bénéfice de l'aide personnalisée maximale possible et de nombreux renseignements sont dispensés à ce niveau. On prend d'abord en compte les demandes de personnes avec peu ou pas de moyen.

M. Cavaleri se permet de rappeler qu'un audit de la GIM a été conduit et que, dès que les résultats seront connus, des données détaillées seront fournies à la commission.

### **Discussion**

Lors des trois séances consacrées à cet objet, les commissaires ont procédé à un vaste tour d'horizon de l'écomobilité concernant les immeubles loués par la

GIM, d'où il ressort qu'un certain nombre de vœux émis sont difficiles à satisfaire dans l'immédiat, mais qu'une information complète distribuée par la GIM sensibiliserait les locataires au report modal de transport.

#### **Amendement et vote**

Lors de la dernière séance consacrée à la motion, divers projets d'amendements ont été soumis, tenant compte des éléments d'information obtenus lors des auditions. Ils ont fait l'objet de discussion et de contre-propositions.

Au vote final, le renvoi au Conseil administratif de la motion ainsi amendée est acceptée par 7 oui (2 R, 2 DC, 2 Ve, 1 S), 1 non (L) et 2 abstentions (L).

#### *PROJET DE MOTION AMENDÉE*

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à informer les preneurs de bail et les locataires actuels sur la multimodalité dans les déplacements et les moyens de transport écomobiles dans leur quartier;
- à faire en sorte que la Gérance immobilière municipale (GIM) communique régulièrement des informations ponctuelles sur les moyens de transport écomobiles, en les joignant à l'envoi des bordereaux notifiant le paiement des loyers;
- à aménager ou à agrandir, dans la mesure où l'espace à disposition le permet, des locaux à vélos dans chaque immeuble de la Ville;
- à réactualiser tous les baux, anciens et récents, octroyant une place de parc à des utilisateurs pendulaires, de sorte que ces places soient relouées en premier lieu aux habitants de l'immeuble, en second lieu aux locataires de la GIM d'immeubles adjacents, en troisième lieu aux habitants du quartier (le cas d'artisans locataires de surfaces commerciales à la GIM restant réservé), et en veillant régulièrement au respect de l'interdiction de la sous-location de ces places.

#### *Premier débat*

**M. Damien Sidler** (Ve). N'ayant pas siégé dans la commission du logement, je ne vais pas m'attarder sur ce sujet. J'aimerais quand même juste noter que, en tant que motionnaire, j'ai constaté que la commission avait fait un grand travail en remplaçant toutes les invites initiales. Ce travail s'est révélé fort intéressant,

semble-t-il, et, en tout cas, le groupe des Verts se reconnaît dans cette nouvelle motion et l'accueille favorablement. Nous n'aurons donc pas de problème pour accepter les conclusions du rapport.

**M<sup>me</sup> Sandrine Salerno (S).** Le groupe socialiste votera lui aussi le projet de motion amendée par la commission du logement, mais il a un souhait à émettre: puisqu'il s'agit, pour le Conseil administratif et la Gérance immobilière municipale (GIM) de procéder à une large information auprès des locataires de cette dernière, il faudrait que cela ne se fasse pas uniquement en français mais aussi dans d'autres langues, car Genève est une ville internationale et il est important de pouvoir communiquer avec l'ensemble des locataires qui ne sont pas forcément tous très familiarisés avec le français, en tout cas sous sa forme écrite. Je ne proposerai pas d'amendement à ce sujet, car je pense qu'il suffira à M. Tornare de répercuter l'information auprès de ses collègues du Conseil administratif qui, malheureusement, sont tous absents en ce moment.

**M. Jean-Pierre Oberholzer (L).** Le groupe libéral a été très intéressé par cette motion et par ce qui en est ressorti des travaux de la commission du logement. Malheureusement, la dernière invite du projet de motion amendée nous gêne un peu et poussera malheureusement la plupart d'entre nous à refuser cette motion.

Nous sommes d'accord de développer l'information des locataires de la GIM par affichage sur des panneaux dans les entrées des immeubles et par la distribution de flyers dans les boîtes aux lettres; nous trouvons effectivement cela très bien, pour inciter nos concitoyens à envisager d'autres moyens de transport que le véhicule automobile privé. Cela dit, on peut lire, dans la dernière invite de la motion, d'après ce que j'en comprends – c'est en tout cas ainsi que nous l'avons interprétée – que la commission entend faire réactualiser tous les baux et, éventuellement, mettre en place une brigade qui ferait une ronde sur les places de parc et les boxes pour les voitures automobiles de locataires de la GIM afin de savoir si c'est bien leur véhicule qui les occupe et si ces emplacements sont sous-loués ou pas; cela nous paraît diablement compliqué et nous semble relever d'une mentalité de fouineur. Cela nous paraît aussi certainement très coûteux, si nous avons l'intention d'y consacrer un certain nombre de postes de fonctionnaires qui ont certainement d'autres choses à faire à la GIM que de s'occuper de ce genre de questions.

Dans le rapport M-234 A1, on peut lire que M. Cavaleri, chef de la GIM, signale que les travaux à faire sont déjà réalisés en fait et que l'on procède déjà à l'information qui est demandée. La GIM trouve intéressant de le faire, mais,

quant à nous, nous ne sommes pas tout à fait partisans de cette dernière invite de la motion amendée par la commission. Nous vous proposons donc simplement de refuser ce projet de motion.

*Deuxième débat*

**Mise aux voix, la motion amendée par la commission est acceptée à la majorité (opposition des libéraux et abstention de l'Union démocratique du centre).**

Elle est ainsi conçue:

*MOTION*

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à informer les preneurs de bail et les locataires actuels sur la multimodalité dans les déplacements et les moyens de transport écomobiles dans leur quartier;
- à faire en sorte que la Gérance immobilière municipale (GIM) communique régulièrement des informations ponctuelles sur les moyens de transport écomobiles, en les joignant à l'envoi des bordereaux notifiant le paiement des loyers;
- à aménager ou à agrandir, dans la mesure où l'espace à disposition le permet, des locaux à vélos dans chaque immeuble de la Ville;
- à réactualiser tous les baux, anciens et récents, octroyant une place de parc à des utilisateurs pendulaires, de sorte que ces places soient relouées en premier lieu aux habitants de l'immeuble, en second lieu aux locataires de la GIM d'immeubles adjacents, en troisième lieu aux habitants du quartier (le cas d'artisans locataires de surfaces commerciales à la GIM restant réservé), et en veillant régulièrement au respect de l'interdiction de la sous-location de ces places.

*Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.*

- 9. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit extraordinaire d'un montant de 3 949 700 francs destiné au renouvellement/acquisition de mobilier, machines de bureau, équipements de nettoyage, engins et équipements spécifiques pour les services de l'administration municipale – tranche 2003 (PR-236 A)<sup>1</sup>.**

**Rapporteur: M<sup>me</sup> Michèle Ducret.**

La commission des finances, présidée par M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer, a traité ce sujet les 2 octobre 2002, 7 et 21 janvier 2003.

Les notes de séance ont été prises par M<sup>mes</sup> A. Mbarga et G. Spescha. Le rapporteur les en remercie.

La proposition PR-236 a été étudiée en parallèle avec le budget. Les membres de la commission des finances ont ainsi pu poser toutes les questions qu'ils souhaitaient aux cinq conseillers administratifs.

### **Auditions**

*Audition de M. Muller, conseiller administratif, et de M. Pellaton, chef du Service des achats*

M. Muller indique que la proposition PR-236 fait partie des sujets qui reviennent chaque année devant le Conseil municipal. Il s'agit ici de la tranche 2003. L'administration municipale doit parfois tenir compte des retards de l'ordre du jour du Conseil municipal: en l'occurrence, la tranche 2002 n'a pas encore été votée en séance plénière! Mais on assure à la commission des finances que l'administration ne fait aucun achat sans l'autorisation du Conseil administratif. Il est souligné que le vote du Conseil municipal n'est qu'une autorisation d'achat et cela ne signifie pas que la somme sera obligatoirement dépensée.

Différentes questions de détail sont posées aux deux personnes auditionnées. Sont abordées successivement la question des chaises du Secrétariat du Conseil municipal, celle de l'écran vidéo du Victoria Hall, des caisses enregistreuses, etc.

---

<sup>1</sup> «Mémorial 160<sup>e</sup> année»: Proposition, 899.

*Audition de MM. Pierre Roehrich, directeur du département des affaires culturelles, et Alain Jacquesson, directeur de la Bibliothèque publique et universitaire (BPU)*

A nouveau, diverses questions concernant des équipements destinés à divers théâtres et musées sont posées. Il y est répondu soit oralement soit par écrit. On revient sur le problème de l'écran vidéo destiné au Victoria Hall. La commission recevra par la suite une réponse écrite du département des affaires culturelles: l'écran est demandé pour, d'une part, permettre aux retardataires de pouvoir suivre le début du concert et, d'autre part, faire la promotion des prochains spectacles.

M. Jacquesson donne des explications sur des appareils commandés par la BPU et sur diverses opérations de catalogage entreprises par cette institution.

#### **Discussions de la commission**

Une fois de plus, les commissaires regrettent d'avoir à se prononcer sur des sujets dont ils n'ont pas la moindre idée. Comment savoir si les chaises choisies sont d'un bon rapport qualité/prix? Comment juger véritablement de la nécessité de tel ou tel équipement?

Il est rappelé également que la rubrique «armoires mobiles pour le Musée d'ethnographie» doit être supprimée, puisque les collections doivent être transportées aux Ports-Francis selon la décision prise en séance plénière en septembre 2002 par le Conseil municipal. C'est donc une somme de 150 000 francs qui doit être ôtée du crédit total des équipements.

Plusieurs commissaires s'insurgent contre l'achat (pour 30 000 francs) de l'écran vidéo pour le Victoria Hall. Ils considèrent qu'il n'y a pas à favoriser les retardataires au concert. C'est un achat onéreux dont ils pensent que la Ville peut se passer aisément.

#### **Votes**

Le projet d'arrêté I est accepté à l'unanimité.

#### *PROJET D'ARRÊTÉ I*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre c), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 617 500 francs destiné à l'acquisition d'installations fixes pour différents services de l'administration municipale.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 617 500 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2004 à 2013.

#### *Projet d'arrêté II*

Un amendement pour diminuer le crédit de 150 000 francs est accepté à l'unanimité.

Un amendement proposant de supprimer le crédit de 30 000 francs pour l'écran vidéo est accepté par 9 oui (1 Ve, 1 S, 2 DC, 3 L, 2 R), 3 non (2 AdG/TP, 1 Ve) et 2 abstentions (2 AdG/SI).

L'arrêté amendé est accepté dans son ensemble à l'unanimité moins 1 abstention (DC). Il se présente donc comme suit:

#### *PROJET D'ARRÊTÉ II AMENDÉ*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre c), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 115 100 francs destiné à l'acquisition de mobilier pour différents services de l'administration municipale.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 115 100 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2004 à 2011.

Le projet d'arrêté III est adopté à l'unanimité.

*PROJET D'ARRÊTÉ III*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre c), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 037 100 francs destiné à l'acquisition de machines et de matériel pour différents services de l'administration municipale.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 037 100 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2004 à 2008.

**M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer, présidente de la commission des finances (T).** Je dirai juste deux mots au sujet du traitement à la commission des finances de la proposition PR-236. La discussion a principalement tourné autour d'un écran vidéo valant 30 000 francs destiné à permettre aux retardataires d'écouter les concerts au Victoria Hall.

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, l'arrêté I est mis aux voix article par article et dans son ensemble; il est accepté sans opposition (abstention de l'Union démocratique du centre).

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté II amendé par la commission est accepté à la majorité (1 opposition de l'Union démocratique du centre et quelques abstentions de l'Union démocratique du centre).

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté III est accepté sans opposition (3 abstentions de l'Union démocratique du centre).

Les arrêtés sont ainsi conçus:

#### ARRÊTÉ I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre c), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 617 500 francs destiné à l'acquisition d'installations fixes pour différents services de l'administration municipale.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 617 500 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2004 à 2013.

#### ARRÊTÉ II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre c), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 115 100 francs destiné à l'acquisition de mobilier pour différents services de l'administration municipale.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 115 100 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2004 à 2011.

### *ARRÊTÉ III*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre c), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 037 100 francs destiné à l'acquisition de machines et de matériel pour différents services de l'administration municipale.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 037 100 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2004 à 2008.

*Un troisième débat n'étant pas réclamé, les arrêtés deviennent définitifs.*

- 10. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 317 608 francs destiné à subventionner des travaux de restauration du décor peint de la chapelle de l'Escalade du temple de Saint-Gervais et de restauration de l'enveloppe du temple des Pâquis ainsi qu'au réapprovisionnement du Fonds de subvention de petits travaux dans les édifices culturels (PR-260 A)<sup>1</sup>.**

**Rapporteur: M. Didier Bonny.**

La commission des finances s'est réunie les 25 février et 18 mars 2003 pour traiter de cet objet sous la présidence de M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer. Le rapporteur remercie M<sup>me</sup> Spescha pour les notes de séance.

#### **Séance du 25 février 2003**

*Audition de M. Nils de Dardel, directeur du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, et de M. Richard Baillif, adjoint de direction à la Division de l'aménagement et des constructions*

M. Baillif rappelle à la commission qu'au cours des années passées la Ville de Genève a participé à de nombreuses reprises aux frais d'entretien et de rénovation d'édifices culturels.

Il est à noter que, dans la très grande majorité des cas, les subventions accordées par la Ville de Genève sont identiques à celles accordées par l'Etat de Genève.

L'analyse des demandes ainsi que la fixation du taux de subventionnement sont le fait du Service patrimoine et site du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement. Par souci d'éviter les doublons, la Ville de Genève se rallie, en principe, à la décision de ce service.

La direction de la Division de l'aménagement et des constructions gère les subventions allouées jusqu'à ce jour pour les restaurations.

Dans la grande majorité des cas, les sommes engagées ont été décidées par le Conseil municipal sur proposition du Conseil administratif.

---

<sup>1</sup> «Mémorial 160<sup>e</sup> année»: Proposition, 4208.

A quelques reprises, le Conseil administratif accordait des participations financées par le biais d'un compte de bilan destiné à subventionner des travaux de restauration de façades des monuments historiques.

Ce compte de bilan était approvisionné, jusqu'en 1990, par une dotation annuelle en provenance du budget de fonctionnement. Ce système a été abandonné en raison de l'introduction du nouveau modèle de compte des collectivités publiques.

Depuis cette date, c'est exclusivement par le biais de propositions du Conseil administratif auprès du Conseil municipal que des crédits extraordinaires d'investissements peuvent être accordés au titre de subventions pour ce type de travaux.

Cette pratique a posé la question du délai nécessaire à une décision par rapport à la demande de subvention, généralement plusieurs mois, et celle de la lourdeur de la procédure pour des montants de l'ordre de quelques dizaines de milliers de francs par objet.

C'est pourquoi en 1999, suite au vote du Conseil municipal (proposition PR-402 du 18 mai 1999), un fonds de 100 000 francs a été créé afin de répondre le plus rapidement possible aux demandes de petites subventions pour de tels travaux dans les bâtiments à vocation culturelle. Ce fonds a été repourvu de 50 000 francs le 16 mai 2001 lors du vote de la proposition PR-58. Au 10 mars 2003, il reste encore 69 619 francs dans ce fonds, mais il y a d'ores et déjà une demande de 17200 francs qui a été faite et une autre qui est à l'étude, d'où la demande de le repourvoir de 50000 francs (arrêté III).

En ce qui concerne les deux bâtiments à restaurer qui font l'objet de la proposition PR-260 du Conseil administratif, le lecteur intéressé trouvera beaucoup d'informations dans la proposition elle-même et voudra donc bien s'y référer. La commission ayant toutefois souhaité avoir un peu plus de détails sur le taux de subventionnement de la Ville de Genève, les travaux et leurs montants avant de passer au vote, le département les lui a fournis dans les meilleurs délais (*Annexes 1 et 2*).

### **Séance du 18 mars 2003**

#### *Discussion et vote*

La commission ayant obtenu toutes les informations souhaitées, la présidente fait procéder au vote. C'est à l'unanimité des 15 membres présents que cette proposition est acceptée.

C'est pourquoi, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, la commission des finances vous recommande de voter les arrêtés. *(Voir ci-après le texte des arrêtés adoptés sans modification.)*

*Annexes mentionnées.*





**M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer, présidente de la commission des finances (T).** Je serai tout aussi brève sur ce point-là que sur le précédent. La discussion en commission a porté spécifiquement sur le réapprovisionnement du Fonds de subvention de petits travaux dans les édifices cultuels. C'est tout ce que j'ai à dire.

*Premier débat*

**M. Pierre Maudet (R).** Je voulais en fait adresser une remarque au magistrat concerné, M. Ferrazino, mais il n'est pas présent ce soir. Le groupe radical s'est interrogé sur la poursuite de la pratique des normes SIA appliquées aux honoraires de certains corps de métiers. Il est de notoriété publique que l'indexation de ces honoraires sur un certain nombre de postes, comme on le voit à la fin du rapport, ne se pratique plus quand il s'agit de privés qui passent commande. Nous nous interrogeons sur le fait que la Ville continue à pratiquer des pourcentages d'honoraires tels que 12%, 20% ou 30%, en fonction du montant des travaux, qui vont donc aux affiliés de la SIA. C'est un problème que j'aurai l'occasion de soulever à nouveau. Pour notre part, nous voterons malgré tout les conclusions de la commission des finances telles quelles.

*Deuxième débat*

**Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté I est accepté sans opposition (2 abstentions de l'Union démocratique du centre).**

**Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté II est accepté sans opposition (1 abstention d'un Vert).**

**Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté III est accepté sans opposition (1 abstention d'un Vert).**

Les arrêtés sont ainsi conçus:

*ARRÊTÉ I*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 161 648 francs destiné à subventionner des travaux de restauration des décors peints de la chapelle de l'Escalade au temple de Saint-Gervais.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 161 648 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera amortie au moyen d'une seule annuité qui figurera au budget de la Ville de Genève en 2004.

#### ARRÊTÉ II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 105 960 francs destiné à subventionner des travaux de restauration de l'enveloppe du temple des Pâquis.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 105 960 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera amortie au moyen d'une seule annuité qui figurera au budget de la Ville de Genève en 2005.

#### ARRÊTÉ III

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 50 000 francs destiné à subventionner des petits travaux de réfection des bâtiments culturels.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 50 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera amortie au moyen d'une seule annuité qui figurera au budget de la Ville de Genève en 2004.

*Un troisième débat n'étant pas réclamé, les arrêtés deviennent définitifs.*

**Le président.** Concernant le point suivant de notre ordre du jour, le rapport PR-266 A, je crois comprendre que le groupe des Verts, d'après ce que l'on m'a indiqué, souhaite son report, car ses représentants désirent poser des questions à M. Christian Ferrazino, absent aujourd'hui. S'il n'y a pas d'opposition, nous traiterons ce point demain. (*Aucune opposition ne se manifeste.*)

**11. Rapport de la commission du règlement chargée d'examiner la motion de M<sup>mes</sup> Diana de la Rosa, Monica Huber Fontaine, Virginie Keller Lopez, Michèle Künzler, Marie Vanek, MM. Olivier Coste, Roger Deneys, Guy Jousson, Alain Marquet, Jacques Mino, Jean-Pascal Perler, Jean-Charles Rielle et Daniel Sormanni, renvoyée en commission le 15 février 2000, intitulée: «Pour une aide financière aux parents qui ont un mandat politique municipal et des enfants à charge» (M-33 A1)<sup>1</sup>.**

**Rapporteur: M. Gérard Deshusses.**

La commission du règlement s'est réunie les 18 janvier, 12 et 26 avril 2002, sous la présidence de M. Pierre Losio, afin de reprendre l'étude de la motion pré-

<sup>1</sup> «Mémorial 159<sup>e</sup> année»: Rapport, 2314.

citée, renvoyée pour la deuxième fois à la commission du règlement par le Conseil municipal en date du 3 novembre 2001 pour travail complémentaire. Que M<sup>me</sup> Ursi Frey, qui a assuré la prise de notes de ces séances, soit remerciée de cet important travail.

### I. Travaux de la commission

*Séance du 18 janvier 2002*

#### a) Détermination d'une méthode de travail

Le président de la commission rappelle brièvement l'historique de cette motion, qui a déjà été l'objet d'un rapport de la commission du règlement discuté au Conseil municipal et renvoyé en commission pour complément d'étude. Il propose en conséquence que les commissaires optent pour une méthode de travail.

De la discussion qui suit, il faut retenir tout d'abord que, pour plusieurs membres de la commission, il est évident que les opinions sont déjà faites et les positions arrêtées, que le renvoi en commission procède du fait qu'une majorité (de circonstance) du Conseil municipal n'a pas admis que les conclusions – négatives – du précédent rapport risquaient d'être acceptées et qu'elle a su jouer subtilement pour pouvoir effectuer un baroud d'honneur. Dans ces conditions, il est inutile de multiplier les auditions et il suffit de rappeler les positions de chacun.

Pour d'autres, au contraire, l'occasion est donnée de reprendre le travail et de le compléter. Certes, le problème posé est d'importance et mérite une réponse adéquate; mais il faut également tenir compte du respect de la sphère privée des élu-e-s, dans le cas où une aide financière serait envisagée pour la garde des enfants. Il convient également de prendre en compte la manière dont chaque groupe politique prélève sa part des jetons de présence perçus par ses représentants municipaux. Un principe d'équité devrait alors être établi. Dans cette optique, il serait judicieux d'auditionner des collectivités publiques qui ont déjà mis en place pareil soutien, ou qui y songent sérieusement. Il faudrait aussi entendre des représentants du Grand Conseil, puisque ce dernier a également été saisi d'une semblable demande, renvoyée elle aussi en commission. L'audition d'un service municipal ou cantonal d'aide à domicile serait également le bienvenu.

D'autres enfin se disent profondément irrités, tant par la motion elle-même que par l'insistance marquée de ses partisan-e-s. Le problème posé relève de la seule gestion interne des groupes politiques, qui ont tout loisir de répartir comme ils l'entendent la manne financière provenant des jetons de présence de leurs élu-e-s. A eux donc de jouer!

b) Votes de la commission

1. La commission du règlement refuse par 8 non contre 1 oui (3 abstentions) l'audition de députés du Grand Conseil.
2. La commission du règlement accepte par 7 oui contre 5 non l'audition d'un service municipal ou cantonal d'aide à domicile à déterminer.
3. La commission du règlement refuse par 10 non contre 2 oui l'audition de représentants de la municipalité de Lausanne.
4. La commission du règlement accepte par 11 oui (1 abstention) qu'une information complète soit demandée à la municipalité de Lausanne au sujet du règlement d'application que cette dernière aurait établi au sujet de l'objet traité.

*Séance du 12 avril 2002*

a) Discussion

Le président informe la commission que les communes de Lausanne, Bussigny et Moutier, suite à sa requête, ont envoyé une documentation expliquant la manière dont elles ont mis (ou sont en train de mettre) en place un règlement d'application permettant d'apporter une aide financière semblable à celle demandée par la motion M-33 (cf. annexes 1, 2 et 3).

Ces documents ne suscitent aucune discussion.

En revanche, l'audition du Service pour la promotion de l'égalité est souhaitée par les commissaires socialistes.

b) Votes de la commission

1. La commission du règlement refuse par 7 non (2 DC, 3 L, 2 R) contre 6 oui (2 S, 2 AdG/SI, 2 Ve) l'audition du Service pour la promotion de l'égalité.  
En conséquence, le président soumet aux suffrages de la commission la proposition de voter, lors de cette même séance, les conclusions des travaux de la commission au sujet de ladite motion M-33.
2. La commission du règlement accepte cette proposition de vote immédiat par 7 oui (2 DC, 3 L, 2 R) contre 6 non (2 S, 2 AdG/SI, 2 Ve).

c) Prises de position des groupes

Le groupe libéral estime que la question a été mal posée et il refusera cette motion, quand bien même il a pour principe de soutenir femmes et enfants.

Le groupe radical déclare pour sa part qu'il s'opposera à cette motion et qu'il s'est déjà prononcé dans ce sens en séance plénière. La consultation des documents distribués (cf. annexes) ne permet pas de déterminer les montants des jetons de présence alloués par ces communes à leurs élu-e-s; or, en Ville de Genève, les sommes sont d'importance et la part qui revient aux conseiller-ère-s municipaux-ales suffit largement pour assurer le salaire d'une garde à domicile (en jargon franglais, une baby-sitter... pauvres gosses qui auront de la langue de Voltaire, dès l'aube, une approche fort biaisée!). Il n'appartient donc pas aux contribuables d'assumer cette aide financière, mais bien aux partis eux-mêmes, s'ils le souhaitent, et sur la part qui leur revient des jetons de présence perçus par leurs représentant-e-s.

L'AdG/SI soutiendra cette motion, tout en restant très dubitative quant à sa mise en application.

Le groupe démocrate-chrétien estime que le problème est présenté de façon très réductrice, qu'il n'y a pas que les parents ayant un enfant à charge qui mériteraient d'être soutenus, si le Conseil municipal entrait dans la démarche proposée, mais bien aussi tout-e élu-e amené-e à s'occuper d'une personne, âgée ou non. Il n'en reste pas moins que, pour ce groupe, il appartient à chaque parti de constituer un fonds pour assurer ce type d'indemnités. A ce titre, une augmentation des sommes attribuées aux différents groupes politiques est envisageable.

Les socialistes, quant à eux, se disent convaincus de ce que cette motion correspond aux besoins réels de certain-e-s élu-e-s. Certes, les jetons de présence sont décents, même s'il en est de plus élevés dans certaines communes. Il n'en demeure pas moins que, selon eux, la tâche n'est pas facilitée aux élues, très peu nombreuses au sein du Conseil municipal, et que la mise en place de l'aide financière proposée pourrait bien, d'aventure, susciter de nouvelles carrières féminines. Le groupe socialiste est par ailleurs disposé à considérer plus largement la demande formulée par la motion M-33 et à l'étendre aux élu-e-s ayant à charge des personnes, âgées ou non. Un fonds de dédommagement pourrait être créé.

Suite à cette proposition du groupe démocrate-chrétien, le président propose que la commission se prononce sur le report du vote de la motion M-33, jusqu'à sa rédaction formelle.

d) Vote

La commission du règlement accepte la proposition de report du vote de la motion M-33 par 9 oui (2 DC, 2 S, 2 AdG/SI, 1 AdG/TP, 2 Ve) contre 5 non (3 L, 2 R).

*Séance du 26 avril 2002*

Discussion

Le groupe démocrate-chrétien rappelle brièvement la proposition qu'il a faite de dédommager les personnes pour lesquelles l'exercice du mandat d'élue est rendu difficile pour des motifs de garde. Le projet d'arrêté suivant est présenté:

«PROJET D'ARRÊTÉ

»LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 141, alinéa 1, du règlement du Conseil municipal;

sur proposition de la commission du règlement,

*arrête:*

»*Article unique.* – Une somme de 5000 francs par parti politique représenté au Conseil municipal est affectée pour indemniser ses élu-e-s qui en feraient la demande dans les cas de charge de famille (enfants, personnes âgées ou handicapées), sous réserve de la présentation d'une facture annuelle au bureau du Conseil municipal.»

Les commissaires DC soulignent encore que le bureau du Conseil municipal ne doit pas se transformer en service social, par ailleurs déjà existant. La gestion de ces différents fonds incomberait respectivement aux chef-fe-s de groupe.

Une majorité de commissaires semble favorable à cette nouvelle proposition, même si certains préféreraient que le bureau gère directement les sommes attribuées, pour éviter tout détournement de l'objectif initial.

Pour d'autres commissaires, vu le peu de personnes qui seront effectivement concernées, il s'agit plutôt d'une façon détournée de financer les partis et ils s'opposeront fermement à ce procédé.

Enfin, une majorité de commissaires souhaite que cette mesure nouvelle entre en vigueur lors de la nouvelle législature, soit 2003-2007.

**II. Décisions et votes de la commission**

1. La transformation de la motion M-33 en projet d'arrêté est acceptée par 8 oui (2 DC, 2 S, 2 AdG/SI, 1 AdG/TP, 1 Ve) contre 5 non (1 Ve, 1 R, 3 L).

2. Le projet d'arrêté proposé par les démocrates-chrétiens est accepté par 8 oui (2 DC, 2 S, 2 AdG/SI, 1 AdG/TP, 1 Ve) contre 5 non (1 Ve, 1 R, 3 L).
3. L'ajout d'un article 2 au projet d'arrêté est accepté par 9 oui (2 DC, 2 S, 2 Ve, 2 AdG/SI, 1 AdG/TP) contre 4 non (3 L, 1 R).

Il est formulé ainsi:

«*Art. 2.* – Le montant prévu à l'article premier est applicable dès la législature 2003-2007.»

Le projet d'arrêté ainsi amendé est accepté par 8 oui (2 DC, 2 S, 2 AdG/SI, 1 AdG/TP, 1 Ve) contre 5 non (1 Ve, 1 R, 3 L).

#### *PROJET D'ARRÊTÉ PA-43*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 141, alinéa 1, du règlement du Conseil municipal;

sur proposition de la commission du règlement,

*arrête:*

*Article premier.* – Une somme de 5000 francs par parti politique représenté au Conseil municipal est affectée pour indemniser ses élu-e-s qui en feraient la demande dans les cas de charge de famille (enfants, personnes âgées ou handicapées), sous réserve de la présentation d'une facture annuelle au bureau du Conseil municipal.

*Art. 2.* – Le montant prévu à l'article premier est applicable dès la législature 2003-2007.

*Annexes:*

1. Documentation fournie par la commune de Lausanne.
2. Documentation fournie par la commune de Bussigny.
3. Documentation fournie par la commune de Moutier.

Annexe 1

**COMMISSION DU REGLEMENT**  
**M-33 Aide financière aux conseillers municipaux**

---

- Texte de la pétition de M. Carl Kyril GOSSWEILER : Pour une offre de baby-sitting civique à Lausanne
- Minutes du Mémorial
- Coupure de presse

leur véhicule plutôt que les transports publics.

En déplacement à l'étranger le jour de la réunion de la Commission, le pétitionnaire se fait représenter par M. Jean-Claude Marti. Les commissaires entendent en outre les explications fournies par M. le syndic, Jean-Jacques Schilt.

M. Jean-Claude Marti compare la situation des infirmières du CHUV qui doivent trouver des places de stationnement souvent éloignées de leur lieu de travail alors que les enseignants peuvent garer leur voiture dans la cour de l'école.

Le problème du stationnement se rencontre dans toutes les villes, estime M. le syndic. En matière de places de stationnement dans l'enceinte des établissements scolaires, la Ville répond parfaitement aux normes en vigueur. La seule exception à la règle concerne les salles de classe que la Ville loue dans des bâtiments privés. Dans la plupart des cas, les places réservées aux enseignants dans la journée (contre versement d'une taxe) sont, le soir, mises à la disposition des habitants du quartier possédant des macarons. La Municipalité a tenté de concilier deux impératifs opposés: la limitation de l'accès aux établissements scolaires et le besoin des habitants de trouver une place de stationnement.

Estimant que les explications fournies par le syndic sont susceptibles d'intéresser le Conseil dans son ensemble, la Commission permanente des pétitions vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et communication en vertu de l'art. 65, lit. b RCC par 5 voix contre 3 favorables au classement.

**Le président:** - La discussion est ouverte. Elle n'est pas demandée.

Celles et ceux qui sont pour le renvoi de cette pétition à la Municipalité pour étude et communication le manifestent en levant la main. Avis contraires? Abstentions? Avec quelques avis contraires et quelques abstentions, cette pétition est renvoyée à la Municipalité.

**Le Conseil communal de Lausanne,**

- vu la pétition de M. Carl Kyril Gosswiler pour la sécurité des enfants dans les cours d'écoles;
- ouï le rapport de la Commission permanente des pétitions;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide:*

de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et communication au Conseil, en vertu de l'article 65 lit. b du Règlement du Conseil communal.

5. Pour une offre de baby-sitting civique à Lausanne<sup>5</sup>

(Développement et discussion)

*Rapport*

Membres de la commission: Commission permanente des pétitions.

Municipalité: M. Jean-Jacques Schilt, syndic.

**Rapport** polycopié de M. Roger Cosandey (Soc.), rapporteur: - Réunie dans sa composition habituelle le 15 novembre 2000 sous la présidence de M. Pierre Dailèves, la Commission permanente des pétitions a examiné la pétition dans laquelle M. Carl Kyril Gosswiler demande que les Autorités de Lausanne étudient la possibilité de faire en sorte qu'un système de baby-sitting civique soit créé (éventuellement en faisant appel à des personnes sans emploi) pour permettre, notamment, d'encourager des parents en charge de jeunes enfants à exercer des mandats politiques.

<sup>5</sup> BCC 2000, T. II (No 11), p. 127.

En voyage à l'étranger lors de la séance de la Commission, M. Gossweiler se fait représenter par M. Jean-Claude Marti. Les commissaires entendent par ailleurs les explications du syndic, M. Jean-Jacques Schilt.

Une commissaire estime que M. Gossweiler aurait eu intérêt, pour faire une telle proposition, à approcher un conseiller communal afin qu'il dépose une motion.

Le syndic explique que la question de créer une garderie de nuit se pose depuis longtemps mais que les coûts sont très élevés. Il pense qu'il conviendrait de trouver une solution souple ne s'adressant pas uniquement aux élus, dont les citoyens ont parfois tendance à critiquer les privilèges supposés.

Une commissaire affirme que des femmes s'inscriraient plus volontiers sur les listes électorales si une telle offre existait.

Au vote, 4 commissaires se prononcent en faveur du renvoi de la pétition à la Municipalité pour étude et préavis selon l'art. 65, lit. a RCC, alors que 4 autres commissaires optent pour le renvoi de la pétition à la Municipalité pour étude et communication selon l'art. 65, lit. b, RCC. Il appartient donc au Conseil, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, de trancher.

Le président: - Ah là, cela change! La discussion est ouverte.

#### *Discussion*

Mme Graziella Schaller (Lib.): - Il y a quelques mois, le journal *Femina* a parlé du projet de garderie civique à Moutier et j'ai personnellement trouvé l'idée bonne, ayant moi-même des petits enfants. Je sais qu'il est souvent très compliqué de tout concilier et c'est une des raisons qui nous retient de nous lancer dans des activités comme la politique. Je pense que le coût ne doit pas être très élevé. Les frais, à la limite, peuvent être répartis. Il y a vraiment des solutions à étudier. Et ce serait un geste, un signe que les Autorités se préoccupent aussi de la présence des femmes en politique. Je vous invite à renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et rapport-préavis.

M. Claude-Olivier Monot (Soc.): - Cette pétition, au fait, ne tient pas l'eau. Tout simplement parce qu'il n'est pas possible d'ouvrir des lieux d'accueil avec des personnes non qualifiées. (...*Brouhaha*...) C'est une loi cantonale, on l'applique, d'accord? C'est une première chose. La deuxième pose le problème de la discrimination. Nous sommes des élus politiques. C'est vrai que nous avons des besoins à couvrir. Mais alors, que faisons-nous de tous les gens travaillant la nuit? A ce moment-là, je crois que ce problème mérite effectivement d'être posé, mais dans sa globalité. Et, à ce titre, sous forme de motion et non de pétition touchant une toute petite tranche de la population. Je vous recommande donc de classer cette pétition.

Mme Myriam Maurer-Savary (Soc.): - Je suis navrée d'intervenir contre mon collègue de parti, M. Monot (...*rites*...), mais je ne suis absolument pas d'accord avec lui. J'étais parmi celles qui étaient très farouchement pour la proposition de M. Gossweiler. Nous avons eu les mêmes sources, Mme Schaller et moi: la lecture de *Femina*. Nous en avions d'ailleurs discuté dans notre groupe aussi. Cela aurait pu être une proposition du groupe socialiste, s'il en avait été question. M. Gossweiler est arrivé avec son idée, que je trouve excellente. Il y a un certain nombre de choses à réfuter dans ce qu'a dit M. Monot. Il n'est évidemment pas question de confier, si cela se faisait, les enfants à des gens sans formation. Absolument pas. Il est évident qu'il s'agirait de personnes formées pour garder des enfants. Donc là, je ne suis absolument pas d'accord avec M. Monot. Autre chose encore: je n'ai pas du tout l'impression qu'il s'agit d'une caste qui s'arroge des privilèges. Il ne s'agit pas de la panacée. Toutes les femmes ne vont pas se précipiter parce qu'on va créer ces possibilités de garde civique. Je pense qu'il faut commencer par quelque chose et cela me semble intéressant. D'ailleurs, il n'y a qu'à voir la composition de notre Conseil communal. On constate qu'il y a très peu de femmes, ou qu'elles ont un certain âge, comme moi, et ont déjà élevé leurs enfants. Ou alors, qu'elles n'en ont pas. Mais très peu nombreuses sont parmi nous les jeunes femmes - d'une trentaine d'années - ayant de petits enfants. Je trouve donc que c'est une excellente proposition et la soutiendrai. J'espère que nous allons nous déterminer pour le rapport-préavis.

M. Nelson Serathiuk (Soc.): - Je suis pour le renvoi de cette pétition aux partis politiques. Si je siége ici - je suis père d'une petite fille, ma femme travaille comme enseignante et participe à une certaine forme de vie civique - ma première participation civique s'exerce dans le cadre de mon quartier, de ma famille et implique de trouver quelqu'un

qui s'occupe de ma fille. Je ne me vois pas l'amener dans une garderie nocturne, pendant que je siége au Conseil communal. Je devrais prendre ma voiture, transporter des affaires, aller je ne sais où, reprendre la voiture, parquer à la Riponne, polluer la moitié de la ville... Alors, je propose le renvoi aux partis politiques et le classement de la pétition.

**Mme Graziella Schaller (Lib.):** - Je pense qu'il y a quelque chose qui a été mal compris. L'idée n'est pas de créer une garderie supplémentaire pour des enfants, mais d'offrir un service de baby-sitting - existant probablement déjà - et que la Commune rembourse, sur présentation de justificatifs, une partie des frais. Il ne s'agit pas du tout de créer une garderie là, à côté, où nous pourrions amener nos enfants les soirs de Conseil. C'est complètement aberrant. L'idée prévoit quelque chose de souple et de pas coûteux.

**M. Pierre Payot (POP):** - Suite à l'intervention de M. Serathiuk, je ferai remarquer qu'un risque, ou une probabilité, du refus de renvoyer les pétitions de M. Gossweiler à la Municipalité, est qu'elles deviennent source d'idées pour les conseillers communaux qui déposeront des motions, qui seront renvoyées à des commissions. Et l'on arrivera aux mêmes résultats, c'est-à-dire à l'étude du problème, mais d'une manière beaucoup plus détournée et compliquée.

~~Le président:~~ - Nous allons voter. Je vous propose de le faire en deux temps. Que l'on vote d'abord pour le classement ou la prise en considération. Si la prise en considération est majoritaire, nous voterons sur étude et rapport-préavis, ou sur étude et communication.

Celles et ceux qui sont pour le classement le manifestent en levant la main.

Celles et ceux qui sont pour une prise en considération le manifestent en levant la main.

Par 36 voix contre 21 et 6 abstentions, vous êtes partisans du renvoi de cette pétition à la Municipalité.

Je vous fais voter pour savoir si vous voulez une étude et rapport-préavis, ou une étude et communication.

Celles et ceux qui sont pour l'étude et rapport-préavis le manifestent en levant la main.

Celles et ceux qui sont pour l'étude et communication le manifestent en levant la main.

C'est le cas. Cette pétition sera renvoyée à la Municipalité pour étude et communication.

**Le Conseil communal de Lausanne,**

- vu la pétition de M. Carl Kyril Gossweiler pour une offre de baby-sitting civique à Lausanne;
- ouï le rapport de la Commission permanente des pétitions;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide:*

de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et communication au Conseil, en vertu de l'article 65 lit. b du Règlement du Conseil communal.

**6. Pour une ville de gauche droite bis<sup>6</sup>**

*Rapport*

Membres de la commission: Commission permanente des pétitions.

Municipalité: M. Jean-Jacques Schilt, syndic.

Rapport photocopié de M. Roger Cosandey (Soc.), rapporteur: - Réunie le 15 novembre 2000 dans sa composition habituelle sous la présidence de M. Pierre Dallèves, la Commission permanente des pétitions a examiné la pétition

<sup>6</sup> BCC 2000, T. I (No 6), p. 474.

# Baby-sitting offert aux conseillers?

14 Mars, 13.201

A l'approche des élections communales, les partis politiques se retrouvent presque tous confrontés à la même difficulté: ils ont de la peine à trouver suffisamment de citoyens intéressés à siéger au Conseil communal. Ils ont également des problèmes à faire figurer sur leur liste toutes les catégories de la population: les jeunes couples avec des enfants en bas âge sont notamment souvent réticents à s'engager dans la vie politique. Pour contourner ce problème, le Parti socialiste vaudois a eu une idée originale: faire payer aux communes les frais de garde des enfants durant les séances liées aux activités des Conseils communaux.

Ce projet doit maintenant être relayé dans les communes par les élus socialistes. A Bussigny, Mireille Aubert (Parti socialiste et indépendants de gauche) vient de déposer une motion, que le Conseil a décidé de renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport. «Les femmes notamment ont une expérience qui devrait être mise au service de la communauté. Le Conseil communal pourrait ainsi suivre de plus près les besoins et les aspirations des jeunes familles.»

## Lutry refuse

L'accueil de cette idée a en revanche été moins favorable à Lutry, où les élus ont décidé à une large majorité de ne pas donner suite au projet. «Le Conseil a estimé que ce n'était en aucun cas le rôle de la commune de prendre en charge les frais de baby-sitting. C'est toujours aux parents à se débrouiller», regrette le conseiller socialiste Gaston Asper.

A Lausanne, une pétition de Kyril Gossweiler (sans étiquette politique) a attiré l'attention du Conseil sur cette idée. «Les élus ont décidé de demander un rapport à la Municipalité sur ce sujet», indique Myriam Maurer Savary, présidente de la commission des pétitions.

En attendant que les communes se prononcent sur le projet de baby-sitting, le Parti socialiste vaudois a décidé pour sa part de donner l'exemple. Lors de son prochain congrès, le 8 septembre, une garderie sera organisée sur place, histoire de décharger les parents des soucis de garde.

**Laurence Künzi**

\* Inexact: c'est une simple communication qui a été demandée et puo vn rapport (=projet).

VD = organe  
d'information

correcte. Je suis un jeune père (ma fille va avoir 2 mois) et cela fait maintenant plus d'une année que nous essayons, en vain, de trouver une place dans une crèche: que des réponses négatives, deux ans d'attente, etc. Pour une ville comme Lausanne, je trouve cela inadmissible. Cette proposition du Parti socialiste ne me convient pas du tout. Avant de vouloir «acheter» des partisans en leur faisant miroiter une solution à un des gros soucis des jeunes familles, il me semble plus logique, et plus correct, de régler le problème à la base, en créant, par exemple, de nouvelles crèches. Alors peut-être, une partie, plutôt jeune, de la population s'intéressera un peu plus à la politique en se disant que pour une fois on ne les a pas pris pour des imbéciles.

Je reprends donc l'idée du Parti socialiste en la tournant en faveur de toutes les familles et j'intitulerais cet article «Baby-sitting offert aux familles?»

Nicolas Tschanz,  
Lausanne

(Courrier des lecteurs  
du "24 Heures" du 11.7.2001)

24 Heures, 11.07.2001

## BABY-SITTING

### «Offert aux familles?»

► A propos de l'article relatif à une proposition du Parti socialiste vaudois destinée à remédier à la difficulté de trouver des citoyens intéressés à siéger dans un Conseil communal (24 heures du 9 juillet):

J'ai lu avec consternation l'article intitulé «Baby-sitting offert aux conseillers?» Avant de s'intéresser à trouver de nouveaux adhérents, le Parti socialiste, ainsi que tous les autres partis devraient aborder le problème de manière

(NB: les coquilles sont dues  
à la numérisation de l'article...)

## A VILLE

## Décllic

Merçants, cafetiers  
nouveaux projets.

de mettre en place «une plateforme de collaboration sur différents projets qui restent à définir», un rendez-vous entre les dirigeants de l'association et le syndic de Lausanne, Daniel Bré-laz, a d'ores et déjà été convenu pour ce printemps.

L'ouverture nocturne des magasins restera certes un objectif important de l'association. Il ne sera cependant plus son seul cheval de bataille, assure Christian Masserey. Décllic entend mettre en place une nouvelle structure de promotion inspirée de ce qui existe déjà dans de grandes villes européennes, dont Lyon et Liverpool: le *city management*. Le rôle de cette entité, dont le développement sera assuré par Christian Masserey en qualité de *city manager* désigné, est triple: créer une interface entre les milieux économiques et les autorités, jouer un rôle d'animateur en organisant des événements qui donnent envie aux gens de venir en ville et, enfin, offrir un secrétariat aux acteurs économiques locaux capable de répondre à leurs questions et à leurs préoccupations. □

## outé au Grand Conseil.

— Oui, l'ouverture nocturne des commerces demeure une préoccupation importante de notre association. Mais elle n'est et ne doit pas être la seule. Contrairement aux années passées, elle n'a plus une priorité, le seul et unique cheval de bataille de Décllic. La sécurité qui paraît être prise au sérieux par la Municipalité ainsi que l'accessibilité aux commerces sont des éléments tout aussi importants pour le développement de Lausanne que l'ouverture des magasins en soirée. L. Bu-

## BUSSIGNY ■ GARDE D'ENFANTS

Baby-sitting gratuit  
pour les élu(e)s

Un service pour susciter des vocations  
parmi les jeunes parents.

«La commune devrait prendre en charge les frais de garde des jeunes enfants pendant les activités liées à un engagement au Conseil communal.» Ces lignes centrales de la motion proposée au Conseil communal de Bussigny découlent d'un constat simple: les jeunes femmes, les jeunes couples et les familles monoparentales sont toujours largement sous-représentés en assemblées communales. Dans le but de susciter des vocations parmi les jeunes parents, de telles propositions se sont récemment multipliées aux quatre coins du canton. Dernière en date, la motion de la section socialiste de Bussigny, acceptée en juin dernier et rendue publique il y a deux semaines sous la forme d'un préavis municipal. S'il est adopté par l'assemblée en mai prochain, Bussigny deviendrait la première commune à offrir gratuitement ce genre de prestations.

## Quels bénéficiaires?

«Je suis fière et très contente que le Conseil communal ait accepté la motion. Reste encore la votation du préavis», estime Mireille Aubert, présidente de la section socialiste de Bussigny. Acceptée à une très faible majorité lors d'un débat où le clivage partisan a été important, la motion est fortement décriée par la droite, qui invoque le critère de la responsabilité individuelle: «Abonder dans le sens de cette proposition reviendrait à créer un précédent. Est-ce qu'un conseiller aurait aussi droit à cette aide pour la garde d'un parent âgé? Et qu'en est-il d'un pompier volontaire qui s'engage pour la

collectivité?» s'emporte Jean-Daniel Luthi, président des radicaux de Bussigny. «Si elles sont vraiment motivées, les familles trouvent des solutions», renchérit Annie Bressan, ancienne conseillère communale de l'Entente, qui a délibérément décidé de ne pas se représenter afin de s'occuper de ses enfants.

## Effets à long terme

Refusant de se prononcer sur le fond du projet, la Municipalité de Bussigny prévoit d'accorder au projet un crédit annuel de 2000 francs, sans cacher son scepticisme: «Il est vrai que nous ignorons si cette mesure encouragera réellement les jeunes familles à s'engager en politique», lâche le syndic Michel Wehrli. Des questions qui, si elles semblent légitimes au vu de la difficulté de trouver à Bussigny des couples concernés par le problème, sont rapidement balayées par les partisans de l'idée. Pour eux, c'est à long terme que se déploiera son effet incitatif. «Il faut attendre la prochaine législature. Si les gens ne semblent pas actuellement avoir besoin de ce baby-sitting gratuit, c'est qu'ils ont pris des dispositions qui leur paraissent satisfaisantes, à défaut d'autre chose», avance Ada Marra, secrétaire générale du Parti socialiste vaudois.

A Lausanne, une pétition dans ce sens déposée en 2000 attend toujours une réponse sommaire de l'Exécutif. Au Chenit et à Lutry, l'idée a été balayée. Moutier, dans le Jura bernois, reste pour l'instant la seule commune romande à s'être lancée dans une telle expérience. Martine Clerc



Annexe 3

## Municipalité de Moutier

2740 Moutier - Tél. 032/494 11 11 Fax 032/493 12 19 CCP 25-408-3  
Internet: www.Moutier.ch

Mr. Deshusses

Moutier, le 11 février 2001

BABY-SITTING GRATUIT POUR LES PERSONNES SIÉGEANT AU SEIN  
DES AUTORITÉS DANS DES COMMISSIONS ET  
GROUPE DE TRAVAIL MUNICIPAUX

Mesdames, Messieurs,

La prestation du BABY-SITTING GRATUIT, mise à votre disposition depuis cette année, s'adresse aux femmes et aux hommes siégeant au sein des autorités dans des commissions ou groupes de travail municipaux afin d'obtenir l'aide d'un(e) baby-sitter pour la garde d'un ou de jeunes enfants.

Ce service concerne les familles monoparentales ou lorsque le/la conjoint(e) est absent(e) pour motif valable. Sont considérés comme motifs valables les activités régulières telles que cours divers, formation, travail, etc.

Le Conseil municipal a donc décidé d'adresser la documentation relative à cette prestation à l'ensemble des personnes figurant sur le registre officiel des autorités.

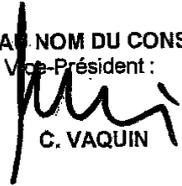
Aussi, les personnes répondant aux critères mentionnés ci-dessus sont invitées à donner la suite voulue à cette démarche. Pour ce faire, nous vous remettons, en annexe, une documentation complète.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs, l'assurance de notre considération distinguées.

AP. NOM DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Vice-Président :

Le Chancelier :

  
C. VAQUIN

  
D. JABAS

Annexe : ment.

## SERVICE DE BABY-SITTING

Cette prestation s'adresse aux femmes et hommes siégeant au sein des autorités dans des commissions ou groupes de travail municipaux afin d'obtenir l'aide d'un(e) baby-sitter pour la garde du ou des jeunes enfants. Ce service concerne les familles monoparentales ou lorsque le/la conjoint(e) est absent(e) pour motif valable. Sont considérés comme motifs valables les activités régulières telles que cours divers, formation, travail, etc.

### ORGANISATION

- Si vous n'êtes pas encore inscrit(e) auprès du Service de baby-sitting du Centre de l'enfance, rue du Viaduc 65, 2740 Moutier - tél. 493 56 31, nous vous prions de bien vouloir prendre contact avec Mme L. Martial afin de procéder à l'inscription. Les frais administratifs de cette démarche s'élèvent à un montant unique de **Fr. 25.--**, à votre charge puisqu'elle vous permettra d'utiliser ce service à titre privé également. Le coût horaire de baby-sitting est de :

Fr. 7.--, pour un enfant

Fr. 8.--, pour deux enfants

Fr. 9.--, pour trois enfants

*A noter toutefois qu'une heure entamée est une **heure due**.*

- Le Centre de l'enfance vous proposera alors un(e) baby-sitter et, si la personne vous convient, vous prendrez alors directement contact avec elle afin de fixer les dates ultérieures. Au cas où votre baby-sitter habituel(le) ne serait pas disponible, le Centre de l'enfance vous proposera un(e) remplaçant(e). Prière toutefois de contacter le Centre de l'enfance au minimum **une semaine à l'avance**.

### MARCHE A SUIVRE

- Complétez la demande de remboursement au dos de cette page et réglez le/la baby-sitter selon le tarif horaire indiqué ci-dessus en tenant compte des heures entamées. **Faites signer également la demande par le/la baby-sitter**. Ce formulaire tient lieu de justificatif. Une seule demande est acceptée par jour et par ménage.
- Remettez le formulaire dûment rempli et signé au/à la président(e) de votre commission/groupe de travail lors de la séance suivante. Les montants que vous avez payés vous seront remboursés en fin d'année, conjointement avec vos vacances.

**DEMANDE DE REMBOURSEMENT POUR  
FRS DE BABY-SITTING**

NOM : .....

PRENOM : .....

ADRESSE : .....

TELEPHONE : .....

DESIGNATION .....

COMMISSION & SEANCE : .....

ACTIVITE DU/DE LA CONJOINT(E) : .....

DATE : ..... HEURES : .....

NOMBRE D'ENFANTS : ..... TARIF HORAIRE: .....

DONNEES DU/DE LA BABY-SITTER :

NOM ET PRENOM : .....

ADRESSE : .....

TELEPHONE : .....

DUREE DU BABY-SITTING : ARRIVEE : .....

DEPART : .....

MONTANT PAYE : FRS. ....

SIGNATURES :

LE/LA BENEFICIAIRE  
DE LA PRESTATION :

LE/LA BABY-SITTER :

.....

.....

*A remettre au fur et à mesure des utilisations au/à la président(e) de votre commission/groupe de travail qui le joindra à la liste des vacances établie en fin d'année. Les montants que vous avez payés vous seront remboursés en même temps que les vacances.*

**M. Gérard Deshusses, rapporteur (S).** Je dirai quelques mots en tant que rapporteur, tout d'abord pour remercier le président de la commission du règlement, M. Losio, de l'extrême gentillesse et de l'extrême habileté avec lesquelles il a présidé les séances portant sur cet objet délicat, dans la mesure où son historique est assez sinueux, dirai-je. En effet, cette motion avait déjà été renvoyée en commission, avec un rapport, par le plénum en novembre 2001. C'est lors d'une discussion quelque peu oiseuse que le deuxième renvoi de cet objet à la commission du règlement avait été voté, ce qui avait finalement conduit ladite commission, toujours constituée des mêmes conseillers municipaux, à rester sur une position de statu quo. Cela était extrêmement embêtant, raison pour laquelle nous avions quand même essayé d'avoir un complément d'information.

Nous avions souhaité, dans un premier temps, faire des auditions, que nous avons ensuite remplacées par des demandes d'information auprès de différentes municipalités ayant déjà mis ou mettant en place un système d'aide familiale aux députés, aux conseillers municipaux et conseillères municipales qui ont des enfants à charge. C'est notamment le cas des communes de Lausanne et de Moutier, qui nous ont répondu très aimablement.

Par la suite, la commission s'en tenant toujours aux mêmes positions, c'est grâce au groupe démocrate-chrétien, que je tiens à remercier, qu'une ouverture a été faite et que cette motion a été transformée en projet d'arrêté, le PA-43, ce dernier demandant une extension de la notion de charge de famille, c'est-à-dire que soient prises en considération non seulement les personnes qui ont des enfants en bas âge, mais également les personnes qui ont des gens âgés ou des personnes handicapées à charge. C'est dans ces conditions qu'une majorité de la commission a accepté le projet d'arrêté et que nous nous retrouvons dans la situation d'aujourd'hui. En tant que rapporteur, ma présentation de cette affaire s'arrête là.

#### *Premier débat*

**M<sup>me</sup> Catherine Gaillard-Iungmann (AdG/SI).** Il y a de cela environ deux ans, je me trouvais dans la tribune du public lors d'une séance plénière du Conseil municipal et j'ai ainsi eu l'occasion d'entendre le débat concernant cette motion. Je pensais alors sincèrement que celle-ci ne pourrait que rencontrer l'assentiment de tous les partis représentés, étant donné qu'il est quand même de l'intérêt de tous de pouvoir défendre les candidats et les candidates ayant les revenus les plus modestes. J'ai été bien déçue de constater que je m'étais trompée. Mais aujourd'hui, je suis heureuse de voir réapparaître cette motion, d'autant plus que l'aide pour la garde à domicile concernera – en tout cas, nous l'espérons – quelques hommes et, n'en doutons pas, surtout une majorité de femmes. Je suis peut-être naïve, mais j'ai du mal à croire que tout ce qui peut favoriser la

représentativité des femmes, comme celle des personnes à revenus modestes, puisse être entravé. Notre groupe votera bien évidemment les conclusions de ce rapport.

**M<sup>me</sup> Catherine Hämmerli-Lang (R).** Ainsi que cela ressort du rapport, les radicaux maintiennent, sur la base des renseignements fournis, leur refus de la motion M-33. En effet, personne n'a pu clairement indiquer les montants perçus par les conseillères et conseillers des autres communes. De plus, l'on ne peut que déplorer le fait que le texte de la motion originelle ne figure pas en annexe au présent rapport, ce qui aurait permis à nos nouveaux collègues de se faire une opinion fondée sur l'ensemble de la problématique. M'étant déjà exprimée lors de la prise en considération de la motion originelle et lors du débat sur son premier rapport, il n'y a pas lieu ce soir d'allonger mes propos, puisque l'opinion du groupe radical n'a pas changé.

**M. Patrice Reynaud (L).** J'aborderai pour ma part un point plus essentiel du problème. Je m'abstiendrai, bien évidemment, de parler des jetons de présence et de la façon dont les partis politiques entendent les partager entre eux et avec chacun de leurs membres, trop conscient que ce sujet provoquerait sans doute des réactions un peu trop virulentes. C'est pourquoi je vais limiter mon propos à un seul élément.

Accepter aujourd'hui de participer, fût-ce modestement, au financement de celles et de ceux d'entre nous qui, pour des raisons de modestie financière ou pour quelque autre raison, souhaiteraient effectivement pouvoir assumer leur tâche d'élus revient à dire qu'il s'agit d'un subventionnement indirect de cette tâche d'élus. Pour nous, libéraux, la subvention d'une tâche d'élus n'est rien d'autre que l'abandon pur et simple de la notion de milice à laquelle nous sommes tous et toutes particulièrement attachés. Certes, c'est un engagement, nous en sommes les uns et les autres conscients, et nous, libéraux, autant que vous autres; c'est ce qui fait notre force, notre fonction, et également notre foi. Accepter aujourd'hui de mettre le doigt dans l'engrenage d'une véritable fonctionnarisation de nos fonctions, c'est, ni plus ni moins, abandonner notre statut de militaires. C'est pourquoi nous refuserons les conclusions de la commission.

**M. Alain Marquet (Ve).** Nous voyons évidemment dans la motion M-33 autre chose qu'un engrenage infernal, à savoir simplement une volonté claire et déterminée d'offrir la possibilité à des groupes encore insuffisamment représentés dans notre assemblée d'y participer plus activement. Pour nous, c'est un

premier pas vers la prise en compte d'une réalité évidente, comme l'a dit M<sup>me</sup> Gaillard-Iungmann tout à l'heure, celle qui demande qu'il y ait davantage de femmes dans ce plénum, puisque ce sont vraisemblablement elles qui bénéficieront de cette possibilité au travers de cette motion. Nous en sommes sûrs, c'est grâce à leur présence accrue qu'il y aura plus de justice et d'humanité dans les décisions que nous prendrons.

**Le président.** Monsieur Marquet, pour le bon ordre, je voudrais vous rappeler que la commission a modifié la motion et l'a remplacée par un projet d'arrêté. Je vous le dis pour que nous soyons bien d'accord, parce que vous parlez toujours de la motion, mais il n'y en a plus, c'est maintenant un projet d'arrêté.

**M. Guy Mettan (DC).** Tout d'abord, j'aimerais dire que ce projet est tout à fait intéressant quant à ses intentions et à son fond. Mais – car il y a un «mais», eh oui, Monsieur Mino – notre groupe ne va pas entrer en matière sur ce projet pour trois raisons.

Premièrement, l'idée que des conseillers municipaux se votent des indemnités nous répugne, fût-ce celles dont il est question ici et même au nom d'une bonne cause. Deuxièmement, nous trouvons la procédure d'allocation de ces indemnités «sous réserve de la présentation d'une facture annuelle au bureau du Conseil municipal», comme cela figure dans le projet d'arrêté PA-43 accepté par la commission, très compliquée. Troisièmement, nous la trouvons difficile à mettre en place, si bien que nous serions favorables à la création d'un fonds de 20 000 ou 30 000 francs, qui serait géré par le Conseil administratif, pour les personnes dans le besoin et nécessitant une telle assistance, plutôt que de voter cette enveloppe de 5000 francs par parti, avec toutes les conditions indiquées dans ce rapport. Dans cette attente, nous proposons le refus du projet d'arrêté PA-43.

**M. Frédy Savioz (UDC).** L'Union démocratique du centre estime qu'il incombe à chaque parti d'assumer l'aide financière de ses membres et qu'il ne revient pas au contribuable de payer, c'est pour cela qu'elle refusera l'arrêté PA-43.

**M. Gérard Deshusses, rapporteur (S).** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je dois dire, à titre personnel, que je suis extrêmement touché de pouvoir traiter de ce sujet avec vous ce soir, parce que mon parti m'a demandé de m'exprimer sur ce point pour une raison simple: il y a de cela douze

ans, j'ai arrêté de siéger au Conseil municipal pour m'occuper de mes propres enfants, ce que j'ai fait pendant huit ans. C'est dire que le problème ne touche pas seulement des mères mais aussi des pères de famille et qu'il est important.

Le groupe socialiste va évidemment soutenir ce projet d'arrêté, parce que la charge de conseiller municipal ou de conseillère municipale est lourde et difficile, elle nous sollicite beaucoup et, finalement, conduit nombre d'entre nous, le temps d'une législature, soit à abandonner provisoirement leur siège, soit à renoncer définitivement à leur mandat politique.

Cela nous conduit à une autre réflexion: il est de plus en plus difficile de trouver dans la population des gens de qualité et disponibles pour assumer ces tâches-là. Dans ces conditions, c'est la représentativité même de nos plénums qui est en cause et, si nous pouvons d'une manière ou d'une autre faciliter l'accès à ce plénum à des gens qui ne pourraient y parvenir autrement, nous trouvons que c'est important, intéressant, et qu'il faut défendre ce projet.

Discuter de petits sous, comme l'ont fait nos collègues libéraux à propos de la répartition des jetons de présence, c'est bien beau, mais cela ne fait pas beaucoup avancer le débat. Quant à nous, sur le principe, nous voyons les choses autrement. Pour nous, ces 5000 francs, au-delà même de la somme qu'ils représentent et qui est finalement très modeste, cela représente un soutien, cela nous aide à défendre une société généreuse, ouverte, sensible, humaine, une société que, en ce moment, certaines forces tendent à démonter, à casser, à abîmer, ce que nous regrettons infiniment.

Comme l'a dit M. Mettan tout à l'heure, en termes de procédure, nous pourrions revoir certains points. Il y a peut-être des modalités à reconsidérer mais à notre avis ce projet d'arrêté va dans le bon sens, il correspond à une société ouverte et généreuse que, je le répète encore une fois, nous défendons de toutes nos forces.

**M<sup>me</sup> Sandrine Salerno (S).** Je ne vais pas répéter les sages propos de mon collègue Gérard Deshusses. Par contre, j'avoue que je ne peux m'empêcher de réagir par rapport à ce que je viens d'entendre, notamment de la part du représentant du Parti libéral. En effet, j'ai entendu le discours exactement contraire de la part d'une représentante de son parti, M<sup>me</sup> Brunschwig Graf. Nous avons été invitées, en tant que nouvelles ou anciennes conseillères municipales, par le Service pour la promotion de l'égalité, il y a de cela quelques semaines, au mois de mai, et le discours d'introduction prononcé par la conseillère d'Etat M<sup>me</sup> Martine Brunschwig Graf affirmait tout à fait le contraire des propos de M. Reynaud. C'était un discours unificateur qui disait aux femmes politiques qu'il n'était pas forcément

facile de faire de la politique dans des enceintes souvent très masculines, qu'il fallait se donner les moyens pour cela, qu'il ne fallait pas baisser les bras, qu'il fallait revenir à la charge avec des propositions et que, effectivement, il fallait songer à avoir des instruments qui permettent aussi aux femmes de siéger – M. Deshusses l'a dit, nous parlons ici des mères et des pères de famille, mais, en l'occurrence, le discours auquel je fais allusion portait exclusivement sur la condition de politicienne. Il s'agissait pour M<sup>me</sup> Brunchwitz Graf de dire aux politiciennes municipales qu'elle avait en face d'elle qu'elle était une femme conseillère d'Etat, que cela n'avait pas été facile, mais que ce chemin-là il fallait le suivre et donc s'en donner les moyens.

Pour ma part, je ne comprends pas pourquoi, aujourd'hui, dans la bouche d'un conseiller municipal libéral, j'entends un discours totalement différent. J'avoue que j'aurais préféré que ce monsieur suive les mêmes propos que la conseillère d'Etat de son parti. Et si une conseillère municipale libérale avait tenu les mêmes propos que M<sup>me</sup> Brunchwitz Graf, j'y aurais trouvé une certaine cohérence. Tout à l'heure, concernant la proposition PR-289 et reprenant mes termes, M. Hainaut parlait de «doctrine unique», mais je vois que l'objet dont nous débattons à l'instant n'obtient pas le consensus au sein du Parti libéral. En tout cas, je préfère nettement la position de M<sup>me</sup> Brunchwitz Graf.

Je dirai deux mots quant au refus du projet d'arrêté PA-43 par le Parti démocrate-chrétien. J'avoue que je le trouve peu compréhensible. Nous remarquons que, pour cette nouvelle législature, de nouvelles têtes sont apparues sur les rangs démocrates-chrétiens. Est-ce à dire que la tendance chrétienne-sociale plus ouverte de ce parti a disparu? J'espère que non. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux du Parti démocrate-chrétien, vous avez amendé en commission le texte de la motion M-33 et vous avez remplacé celle-ci par le projet d'arrêté PA-43, et maintenant vous revenez en arrière! Quand on amende un texte à la majorité, cela veut quand même dire qu'il y a des consensus qui se font en commission. Bien sûr, vous pouvez tout à fait changer d'avis en séance plénière, et celle-ci sert aussi à cela.

Cependant, Monsieur Mettan, puisque c'est vous qui vous êtes fait la voix de votre parti – Monsieur le président, vous lui transmettez – j'avoue qu'il m'est difficile de vous comprendre. Ce soir, vous faites volte-face, malgré cet amendement qui est le vôtre et qui figure dans ce projet d'arrêté, et vous refusez de le voter. C'est à se demander pourquoi l'Alternative a fait un pas en avant en acceptant cet amendement en commission, si c'est pour constater ce soir que cette concession ne sert pas à grand-chose, en tout cas pour le groupe démocrate-chrétien.

J'en reviens finalement au débat concernant la notion de représentativité. Qui peut siéger au Conseil municipal ou au Grand Conseil, avec quels moyens pou-

vons-nous faire de la politique, quels sont les horaires des conseils et des commissions, à qui cela permet-il prioritairement de siéger? Pour rebondir sur les excellents propos de ma consœur M<sup>me</sup> Gaillard-Iungmann, je me souviens que, quand je suis entrée au Conseil municipal, on disait que c'était surtout des hommes quinquagénaires bedonnants et ayant réussi leur vie professionnelle qui pouvaient siéger dans des conseils parce qu'ils n'avaient plus aucune tâche à assumer, donc libre à eux de faire de la politique, ils pouvaient s'en donner le loisir comme d'autres faisaient... à l'époque, du golf, du football et du tennis. Cela se passait il n'y a pas si longtemps que cela, il y a quatre ans.

Je le mentionne simplement pour dire que l'Alternative – nous en avons déjà un peu parlé entre nous – va revenir avec des propositions pour adapter ce Conseil à la réalité du XXI<sup>e</sup> siècle, visant des gens qui ont envie de s'investir dans une vie citoyenne active. J'espère que nous serons majoritaires dans ces débats et qu'ils ne consisteront pas forcément en une opposition de l'Alternative contre l'Entente. A mon sens, il faut que le Conseil municipal reflète la société, et celle-ci se compose de femmes et d'hommes qui travaillent, qui ont des enfants. Il faut leur laisser la possibilité de siéger. (*Applaudissements.*)

**M. Jacques Mino** (AdG/SI). Je ne suis pas surpris de voir que, sur les rangs de l'Union démocratique du centre, qui est le seul groupe qui n'a pas de représentante féminine, ce problème n'est pas près d'évoluer... (*Protestations.*) Il a une représentante, excusez-moi! Mais la situation ne va pas, pour autant, s'améliorer de sitôt du côté de ce parti!

Prétendre qu'allouer des jetons de présence à des personnes ayant peu de revenus, pour leur permettre de siéger parmi nous, revient à en faire des fonctionnaires, prétendre cela, c'est se moquer du monde et nous raconter des histoires!

Ma dernière remarque est plus importante et elle concerne les propos qu'a tenus M. Mettan. Ce n'est pas que j'en veuille à M. Mettan ce soir, mais je crois qu'il fait exprès de me tendre des verges pour le battre! En effet, nous voulons quant à nous défendre certains droits pour les gens, et M. Mettan nous dit: «Les droits, cela nous est égal, ce que nous voulons, c'est leur faire la charité et qu'ils aillent demander l'aumône aux conseillers administratifs.» Voilà une différence fondamentale entre nous, Monsieur Mettan, et ce n'est pas demain la veille que nous allons arrêter de nous opposer à ce sujet. (*Applaudissements.*)

**M. Michel Ducret** (R). Est-ce vraiment d'argent qu'il faudrait parler ici? Vous voulez faire garder les enfants des conseillères et conseillers municipaux, alors qu'ils ont plutôt besoin de la présence de leurs parents! Mesdames et Mes-

sieurs les conseillers municipaux, je crois qu'il y a un moment où il faut savoir choisir. Il faut savoir où sont ses propres priorités, et la politique en tant qu'élus est effectivement une lourde charge, comme l'a dit M. Deshusses tout à l'heure. C'est une lourde charge, et pas seulement pour les parents, mais également pour certains corps de métiers, pour différentes personnes qui, pour diverses raisons, ne peuvent pas forcément venir siéger si facilement que cela dans des conseils comme le nôtre, notamment pour des raisons financières.

Par exemple, voyez-vous beaucoup de petits commerçants parmi nous? Non! Et pour une bonne raison: ils ne peuvent pas abandonner leur commerce, quand ils sont les seuls à le tenir ou qu'ils le tiennent en famille, et il n'est pas évident pour eux de s'y faire remplacer. Bien des petits commerçants ne peuvent siéger dans nos conseils pour cette raison très simple, le fait qu'ils ne peuvent abandonner ainsi leur commerce et leurs enfants, ni être remplacés. Si nous introduisons la mesure que prône le projet d'arrêté PA-43 pour les parents, qu'est-ce qui nous dit que, à un moment donné, nous ne devrons pas l'introduire également pour les petits commerçants et quelques artisans? Il faudra le faire pour de très nombreux autres conseillers municipaux potentiels qui, pour diverses raisons, ne peuvent siéger et font le choix de ne pas venir dans nos conseils.

Qu'allons-nous créer finalement en acceptant un tel projet d'arrêté? Une nouvelle inégalité de traitement, et cette fois-ci entre les conseillers municipaux eux-mêmes, certains valant plus que d'autres. Je ne crois pas que telle est forcément la société que défend la majorité du Conseil municipal, cette même majorité qui dit vouloir accepter cette subvention, mais qui semble oublier que, pour la législature qui a commencé hier, chaque groupe politique touchera maintenant un montant annuel de 20000 francs par an qu'il pourra utiliser comme bon lui semble, y compris pour aider ses conseillers municipaux qui en auraient besoin. Quand bien même ces 20 000 francs ne suffiraient pas, j'ai peine à comprendre pourquoi les représentants de cette même majorité n'ont pas amendé ce montant en l'élevant à 25 000 francs, afin d'absorber ces fameux 5000 francs qu'elle réclame maintenant pour une attribution particulière. Ce mode de faire aurait au moins le mérite de laisser les partis libres d'utiliser cet argent comme bon leur semble, pour aider leurs conseillers municipaux si cela est nécessaire; ainsi, au moins, tout le monde serait traité sur pied d'égalité, car ce seraient les partis qui toucheraient cet argent directement et non pas en fonction de qui siège ou ne siège pas sur leurs bancs respectifs.

Je pense donc que la proposition que nous faisons de ne pas accepter le projet d'arrêté PA-43, comme le Parti radical l'a déclaré dans le rapport, est absolument justifiée. Il nous faut veiller à une égalité de traitement absolue entre tous les conseillers municipaux et entre tous les partis qui siègent dans cette enceinte. (*Applaudissements.*)

**M. Armand Schweingruber (L).** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, c'est une vieille histoire qui revient pour être débattue dans cette enceinte ce soir, puisque, si je lis bien la date figurant sur le rapport que nous avons sous les yeux, elle remonte au premier trimestre de l'an 2000; je me rappelle d'ailleurs avoir dit alors quelques mots à ce sujet.

Dans ce cas particulier, nous sommes confrontés à des questions de principe. Il faudrait souligner que l'exercice d'un mandat politique n'est pas un droit fondamental, mais une possibilité. C'est à chaque personne sollicitée, au moment où elle dépose sa candidature, de savoir si elle est en mesure ou non d'accepter ce mandat, au cas où elle serait élue. Nous avons parlé des petits commerçants, et M. Michel Ducret a dit beaucoup de choses à ce sujet qui allaient dans le même sens que les propos que je voulais tenir. Mais il y a aussi un grand nombre de cadres d'entreprises, de responsables, de dirigeants qui auraient les capacités pour venir siéger dans un parlement comme le nôtre, mais qui, faute du temps disponible nécessaire, n'en ont strictement pas la possibilité. Je ne les ai pas entendus se plaindre, c'est un choix qu'ils assument. Je l'ai déjà rappelé une ou deux fois: en ce qui me concerne, j'ai simplement attendu d'être libéré de mes obligations professionnelles – autrement dit, d'être retraité – pour trouver le temps de venir vous rejoindre. C'est un exercice intéressant, mais c'est seulement maintenant que j'ai les mains libres que je me suis permis d'accepter un tel mandat.

D'autre part, si nous avons affaire à des commerçants ou à des personnes de profession libérale et que nous créons une telle brèche dans le système, il ne faudra pas s'étonner de voir arriver des demandes d'indemnité d'un autre genre de personnes ou pour d'autres types d'activités, afin de compenser des heures perdues ou pour le paiement d'un remplaçant ou d'une remplaçante. Pour toutes ces raisons de principe, je le répète, c'est au moment de la candidature que chacun doit savoir s'il est en mesure d'assumer le mandat. C'est oui ou c'est non, mais il faut s'arrêter là, il y a des limites à ne pas franchir. (*Applaudissements.*)

**M<sup>me</sup> Virginie Keller Lopez (S).** Je suis fort émue ce soir, puisque nous traitons ici la première motion, la M-33, que j'aie soumise au Conseil municipal, il y a effectivement à peu près bientôt quatre ans. Nous avons déjà eu alors un débat extrêmement mouvementé concernant cette motion, et la réaction à ce sujet avait été très forte, ce qui m'avait grandement surprise, tout comme notre nouvelle collègue Catherine Gaillard-Iungmann, qui l'a souligné ce soir. Je pense que la conjonction argent-femmes est compliquée en politique. Nous l'avons constaté au cours des débats en commission; cela a posé bien des problèmes et je remercie la commission de l'effort qu'elle a fourni pour essayer quand même d'en tirer quelque chose, malgré le malaise général que le texte de cette motion a provoqué.

Quand j'ai lu le rapport de la commission, je me suis rendu compte qu'il était encore difficile, aujourd'hui, de soutenir les femmes, particulièrement en politique. Et on veut déjà se dépêcher de soutenir aussi les hommes qui seraient pères de famille – nous sommes évidemment tout à fait d'accord sur ce point; on en est même venus maintenant à soutenir également des personnes qui ont un handicapé ou quelqu'un d'âgé à charge. Il est évident que nous sommes d'accord avec cela; on peut aussi aller plus loin, et nous irons plus loin, comme l'évoque fort intelligemment M. Ducret quand il dit qu'il y aurait éventuellement d'autres catégories socioprofessionnelles à soutenir pour les voir occuper le terrain politique. C'est ce que nous souhaitons et c'est pour cela que nous, les socialistes, pendant toute la législature qui vient de s'achever, avons fait de nombreuses propositions sur des réformes du Conseil municipal, et nous continuerons à le faire – nous avons de nombreuses idées à ce sujet, rassurez-vous.

Nous agissons de la sorte afin que non seulement les femmes soient mieux représentées, de même que les familles monoparentales – cela concerne donc les hommes et les femmes – mais également toutes sortes de professionnels que nous ne voyons plus siéger au sein du Conseil municipal.

Quand j'entends les propos de certains libéraux, j'en arrive à éprouver un pessimisme terrifiant. Ma collègue Sandrine Salerno parlait très justement des quinquagénaires bedonnants qui étaient fort nombreux lorsque nous sommes arrivées au Conseil municipal en tant que nouvelles élues, il y a quatre ans, mais quand j'entends M. Schweingruber et les propositions de M. Couchepin concernant nos futures retraites, je me dis qu'il n'y aura bientôt plus que des septuagénaires, voire des octogénaires bedonnants dans cette enceinte! Je me réjouis de voir de quelle manière ils vont défendre la société civile, la vie citoyenne et les problèmes posés dans notre société aujourd'hui à des femmes et des hommes dans la vie active, qui ont des enfants allant à l'école, qui gèrent des problèmes de quartier, etc.

J'espère, Mesdames et Messieurs les conseillères municipales et les conseillers municipaux, que vous pourrez ce soir, en votant le projet d'arrêté PA-43, faire un acte certes extrêmement symbolique – en effet, comme cela a déjà été souligné, 20 000 francs, ce n'est rien, si ce n'est un acte symbolique pour dire que les choses changent, que l'on va œuvrer à les faire changer pour qu'il y ait plus de femmes et de catégories socioprofessionnelles représentées dans ce Conseil. Nous devons montrer que, tous ensemble, nous allons permettre cela, et que cela ne va en rien remettre en question le parlement de milice que nous continuons à être, parce que, de toute façon, les défraiements que nous recevons sont bien loin de représenter un quelconque salaire par rapport au travail que nous faisons. (*Applaudissements.*)

**M. Guy Mettan** (DC). Monsieur le président, vous direz à M. Mino qu'il a vraiment une écoute extrêmement sélective, puisqu'il ne veut pas comprendre ce que j'ai dit, à savoir le fait que le Parti démocrate-chrétien, sur le fond, est d'accord avec la création d'un fonds pour aider les élus et les élues qui en auraient besoin. C'est un fait, et c'est pourquoi nos deux commissaires ont accepté le projet d'arrêté PA-43. Cela dit, il y a un certain malaise quand on examine attentivement le projet, même à gauche, M<sup>me</sup> Keller Lopez l'a reconnu. Cela s'est ressenti lors de l'étude du projet d'arrêté en commission, et nous avons eu l'impression, en l'examinant bien, qu'il n'était pas encore tout à fait abouti et que les solutions qu'il nous proposait n'étaient pas satisfaisantes, notamment au niveau des procédures, ce qui me paraît important.

Quant à la solution d'un fonds commun géré par le Conseil administratif ou par une autre instance – peu importe laquelle – je ne vois pas la différence, dans l'approche du problème, entre demander l'aumône au bureau du Conseil municipal ou au Conseil administratif. Je tenais simplement à préciser à nouveau ces points-là.

**Le président.** Avant de donner la parole à M<sup>me</sup> Johner, je voudrais vous signaler, chers collègues, que nous avons déjà entendu quinze interventions sur ce sujet. Il me semble que nous en avons fait le tour.

**M<sup>me</sup> Liliane Johner** (T). Je voudrais quand même donner l'avis de notre groupe, si vous le permettez, Monsieur le président. Bien évidemment, nous voterons le projet d'arrêté PA-43 présenté par la commission, car nous soutenons pleinement cette initiative.

Il est vrai que nous croyons rêver et revenir à je ne sais combien d'années en arrière, quand on nous dit qu'il faut attendre d'avoir le temps de siéger dans un parlement pour le faire. Je ne sais pas quel parlement nous voulons: un parlement de retraités, de grand-mères? C'est quand même incroyable! Et les jeunes parents, alors? Sans eux, toute une catégorie de la population ne serait pas représentée dans cette enceinte, ce qui serait tout à fait inadmissible. Monsieur le président, vous transmettez à M. Ducret qui, insidieusement, a prétendu – il ne l'a pas fait directement, mais nous avons bien compris – que les mères devraient quand même un peu s'occuper de leurs enfants, que, quant à moi, je veux bien, mais que je suis toujours partie du principe que ce n'est pas forcément la quantité, mais surtout la qualité de la présence auprès des enfants et de ce que l'on peut leur donner qui comptent davantage.

Quant au Parti démocrate-chrétien, il y a très longtemps qu'il ne nous avait pas servi le couplet de la défense de la famille. Il en a fait ses beaux jours, en tout

cas sur le plan cantonal, et il y a longtemps que nous n'avons pas entendu des représentants à ce sujet. Quelqu'un parlait de charité, mais cela va dans la droite ligne de ce que pense un parti comme celui-là.

En ce qui nous concerne, nous soutiendrons bien sûr ce projet d'arrêté.

**M. Eric Rossiaud** (Ve). Je prends la parole tout d'abord pour signaler que nos propres horaires et ceux du Conseil municipal sont fort peu compatibles pour des personnes étant pères ou mères de famille. Monsieur le conseiller municipal libéral qui a parlé tout à l'heure, il est vrai que nous avons connu des démocraties censitaires, où tout le monde n'était pas convié. Notre espoir à nous, c'est que tout le monde puisse y être convié et que nous approfondissions le sens de la démocratie. A cette fin, il s'agit simplement d'essayer de nous donner des outils pour que des personnes qui en auraient besoin puissent accéder à l'élection. L'élection et l'éligibilité sont un droit et ne dépendent pas de la disponibilité de la personne ou d'un autre facteur. Chaque citoyen doit pouvoir être élu dans notre Conseil.

Quand j'entends M. Ducret dire qu'il est normal que certains ne puissent pas être disponibles, il me semble entendre un homonyme, M. Robert Ducret qui, dans les années 70, a expliqué pourquoi il voterait non au droit de vote des femmes: il fallait bien que quelqu'un s'occupe de faire cuire la soupe... Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le Conseil municipal doit s'ouvrir et se donner les instruments qui lui permettront d'y parvenir.

Je suis assez d'accord avec la position des démocrates-chrétiens, en ce sens qu'il est difficile pour des conseillers municipaux de voter des crédits destinés à des conseillers municipaux. Cela est vrai, mais vous auriez dû les voter au cours de la précédente législature, parce que ce sont les absents, aujourd'hui, qui ne peuvent pas voter, je veux dire ceux qui ne se sont pas présentés parce qu'ils ne peuvent pas rendre leurs horaires compatibles avec ceux de notre Conseil. Les Verts soutiendront donc ce projet d'arrêté. (*Applaudissements.*)

**M. Armand Schweingruber** (L). J'ajouterai juste deux ou trois phrases en complément. Notre collègue Rossiaud, que nous venons d'entendre, dit que siéger est un droit. Mais il faut que ce soit possible! Quand il dit que c'est un droit et que tout le monde devrait pouvoir venir siéger ici, il est en pleine utopie par rapport à la réalité des faits que j'ai rappelée tout à l'heure. Pour conclure ce débat, je dirai simplement que l'engagement comme conseiller municipal, comme député ou dans n'importe quel parlement est une forme avancée de l'esprit civique, et l'esprit civique ne s'achète pas avec des sous.

*Deuxième débat*

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté PA-43 proposé par la commission est accepté par 40 oui contre 32 non (1 abstention).

Il est ainsi conçu:

*ARRÊTÉ*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 141, alinéa 1, du règlement du Conseil municipal;

sur proposition de la commission du règlement,

*arrête:*

*Article premier.* – Une somme de 5000 francs par parti politique représenté au Conseil municipal est affectée pour indemniser ses élu-e-s qui en feraient la demande dans les cas de charge de famille (enfants, personnes âgées ou handicapées), sous réserve de la présentation d'une facture annuelle au bureau du Conseil municipal.

*Art. 2.* – Le montant prévu à l'article premier est applicable dès la législature 2003-2007.

*Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.*

**12. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Pour la sauvegarde de la boulangerie Péclard» (P-60 A)<sup>1</sup>.**

**Rapporteur: M. Guy Savary.**

Sous la présidence de M<sup>me</sup> Liliane Johner, la commission des pétitions a siégé à six reprises pour étudier le présent sujet.

---

<sup>1</sup> «Mémorial 159<sup>e</sup> année»: Commission, 6083.

Que M<sup>me</sup> Ursi Frey soit remerciée pour la bonne tenue des notes de séance!

Rappelons tout d'abord le texte de la pétition:

L'Association de la Vieille-Ville (AVV) et l'Association des habitants du Centre et de la Vieille-Ville (AHCVV) organisent une pétition:

#### Pour la sauvegarde de la Boulangerie Péclard

La Boulangerie Péclard située sur la place du Bourg-de-Four devrait fermer en 2003 à la suite d'un changement de propriétaire.

C'est l'une des dernières boulangeries en ville de Genève à fabriquer le pain de façon artisanale.

Elle est techniquement bien équipée et correspond parfaitement aux normes d'hygiène en vigueur dans la profession.

Cette boulangerie, véritable institution familiale, collabore au bien-être de tous ceux qui vivent dans la Vieille-Ville.

C'est la raison pour laquelle les clients, habitants et commerçants font solidairement appel à la Ville de Genève, afin qu'elle soutienne le «Comité de Sauvegarde de la Boulangerie Péclard» et participe activement aux négociations qu'il va entreprendre avec le nouveau propriétaire de l'immeuble, pour que ce dernier accepte de maintenir en l'état la Boulangerie Péclard.

Genève, janvier 2002

#### **Audition de l'Association de la Vieille-Ville**

Se présentent: MM. Ludwig Muller, président, et Pierre Schmitt, vice-président.

A l'heure actuelle, 3132 personnes ont signé la pétition; il s'agit de visiteurs de la Vieille-Ville, d'habitants, de commerçants et de travailleurs. Des soutiens proviennent également de l'extérieur de la Vieille-Ville. Cela démontre la détermination de conserver cette boulangerie plus que centenaire; elle représente l'un des derniers magasins d'alimentation du quartier, avec production de pain artisanal.

Les Minoteries de Plainpalais étaient propriétaires du 16, Bourg-de-Four; elles vendirent l'immeuble, le 13 février 1998, à M. Schroeder pour la somme de 750 000 francs. La famille Péclard n'a pas été contactée à ce sujet; elle aurait pu

l'acquérir éventuellement avec l'aide de diverses associations. M. Schroeder a proposé 100 000 francs pour que les boulangers en place quittent les lieux dans les meilleurs délais.

A la suite de démarches de la famille Péclard, le congé a été confirmé par le Tribunal des baux et loyers pour novembre 2003. La retraite est ainsi mise en danger pour les Péclard et six employés perdront leur travail.

En résumé, le but de la présente pétition consiste à sauvegarder cette boulangerie sous sa forme artisanale, car elle représente une partie du patrimoine de la Vieille-Ville. La famille Péclard serait prête à rester trois ou quatre ans pour remettre le commerce.

Les personnes auditionnées se demandent si la Ville de Genève pourrait acquérir l'immeuble. D'autre part, MM. Ruckstuhl et Genecand, de l'Association des boulangers, pourraient-ils contribuer à la solution de ce problème?

#### *Questions des commissaires*

M. Schroeder vendrait-il pour 750000 francs? M. Schmitt l'ignore.

Le propriétaire actuel a-t-il un projet précis pour cette maison? M. Muller ne connaît aucune finalité.

Combien coûte la location? Les pétitionnaires l'ignorent.

La commission décide d'auditionner M. et M<sup>me</sup> Péclard par 8 oui (2 AdG/SI, 2 S, 2 DC, 1 Ve, 1 AdG/TP) et 5 non (3 L, 1 R, 1 Ve).

#### **Audition de Mme et M. Péclard**

M. Péclard a reçu moult lettres de soutien de tout le canton. Il se bat pour sauver une boulangerie artisanale même pour un éventuel repreneur. D'autre part, son commerce constitue en quelque sorte une caisse de retraite. Il devrait partir sans dédommagement, ce qui représente, à ses yeux, du «vol autorisé».

M. Péclard rappelle que l'immeuble appartenait aux Minoteries de Plainpails qui lui avaient demandé de s'équiper, à ses frais, d'un système de production «Banette»; il a refusé, car sa boulangerie ne vend pas beaucoup de pain. Par ailleurs, le chiffre d'affaires attendu par les Minoteries était irréalisable. M. Péclard a reçu son congé un mois après son refus de produire de la «Banette»; par la suite, il n'a pas pu remettre l'arcade, car il ne disposait plus de bail. A signaler que le nouveau propriétaire n'a pas repris les clauses du bail et n'est pas tenu à des dédommagements. Selon M. Péclard, M. Schroeder aurait désiré qu'il travaille pour lui.

Un recours au Tribunal fédéral pourrait encore être déposé, mais les chances d'obtenir gain de cause sont très minces et le coût de la procédure est élevé.

M. et M<sup>me</sup> Péclard paient un loyer de 2847 francs pour l'immeuble, qui n'est pas équipé d'un chauffage. Ils disposent d'un sous-sol, du rez-de-chaussée et de 3 étages. Le couple loge à cette adresse. Selon M. Péclard, le bâtiment est très vieux et doit être retapé.

Le couple Péclard estime que la Ville de Genève devrait acheter l'immeuble au prix où il a été vendu, le rénover et le louer à un boulanger artisanal.

Le personnel se compose de 2 boulangers à plein temps, de 2 vendeuses à 100%, de 1 aide à 75% et de 1 étudiante pour les nettoyages.

Lors de la séance de la commission des pétitions du 30 septembre 2002, M<sup>me</sup> L. Johner, présidente, distribue une missive de M. Christian Ferrazino, conseiller administratif, datée du 18 mars 2002, adressée à M. Michaël Schroeder (voir annexe 1) et un pli de M<sup>e</sup> Bénédicte Fontanet du 11 septembre 2002 à l'attention de M. Ch. Ferrazino (annexe 2).

#### **Audition de M. Michaël Schroeder et de M<sup>e</sup> Bénédicte Fontanet**

Le docteur Schroeder a appris qu'il aurait acquis l'immeuble pour une finalité spéculative, ce qu'il dément. Il a en effet fixé la rentabilité à 4%.

M<sup>e</sup> Fontanet déclare que M. Péclard a reçu le congé avant la vente de l'immeuble au docteur Schroeder. Après avoir refusé plusieurs offres de relogement, le couple Péclard doit quitter les locaux en automne 2003; ces derniers sont dans un mauvais état. Le docteur Schroeder veut rénover le bâtiment, y installer un établissement public genre *gelateria*, avec une galerie d'art dans la cour. Les étages serviraient de logements de 2 pièces, bon marché, pour jeunes gens.

M. Schroeder affirme avoir négocié longtemps avec M. Péclard; celui-ci aurait eu des prétentions financières trop élevées et les pourparlers ont échoué.

#### *Discussion*

Un commissaire souligne qu'un nombre très grand de personnes a signé la pétition; il est navrant de perdre une boulangerie dans la Vieille-Ville, d'autant plus que les lieux culturels sont déjà multiples dans le quartier. L'endroit en deviendrait plus vivant. Pourquoi vouloir installer une sandwicherie à la place d'une boulangerie?

M. Schroeder répond qu'il n'existe pas trop de culture. On peut imaginer une galerie pour jeunes artistes.

Un autre membre de la commission est étonné que l'on veuille créer des logements bon marché dans un lieu réputé plutôt cher. M. Schroeder répond qu'il ne pense pas procéder à de gros investissements et que l'immeuble actuel, à moitié vide, pourrait bien servir à des étudiants.

Quel sera le prix de location des futurs logements? Selon la norme, le prix par pièce sera de 3250 francs; un 2 pièces sera loué environ 600 francs. Aucune autorisation de construire n'a encore été déposée. Après les travaux, le rendement pourrait avoisiner les 5%.

Un commissaire demande à M. Schroeder pourquoi il ne pourrait pas louer à un boulanger artisanal. M. Schroeder répond qu'un coin de fabrication de pain existera peut-être de niveau artisanal. Il l'a proposé à M. Péclard, qui a décliné l'offre. Selon M. Schroeder, le patron actuel désire huit semaines de vacances et ne pas fonctionner le samedi, ce qui reste incompatible avec la plage horaire future.

Le dialogue avec M. Péclard est-il totalement terminé? Cela semble très difficile de renouer, car M. Péclard a rejeté toutes les offres de relogement; d'autre part, le dédommagement demandé de 500000 francs était exagéré.

#### **Discussion finale**

Un commissaire se demande pourquoi les Minoteries de Plainpalais n'ont pas essayé de vendre à notre municipalité. Il faut se souvenir qu'en 1996 la Ville de Genève ne rénovait pas ses propres édifices.

Un autre membre de la commission suggère le renvoi de la pétition au Conseil administratif pour qu'il tienne compte de la situation et du désir de la population. L'exécutif municipal pourrait soutenir ce souhait, bien qu'il n'ait pas de pouvoir en la matière.

#### **Votes**

Le classement de la pétition est refusé par la commission des pétitions par 8 non (2 Ve, 1 DC, 1 S, 2 AdG/SI, 2 AdG/TP) et 6 oui (3 L, 2 R, 1 DC).

Les recommandations suivantes sont proposées:

1. Essayer de renouer le dialogue entre la famille Péclard et M. Schroeder: acceptée par 10 oui (1 L, 2 Ve, 2 DC, 2 AdG/SI, 1 S, 2 AdG/TP) et 4 abstentions (2 L, 2 R).
2. Maintenir à cet emplacement une vraie boulangerie traditionnelle: acceptée par 8 oui (2 Ve, 1 DC, 2 AdG/SI, 2 AdG/TP, 1 S) et 6 abstentions (1 DC, 2 R, 3 L).

3. Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de mettre en œuvre une politique qui promeuve activement le maintien et l'implantation des commerces de proximité en Vieille-Ville afin de répondre au besoin légitime des habitants et des usagers:

acceptée par 8 oui (2 Ve, 1 DC, 2 AdG/SI, 2 AdG/TP, 1 S) et 6 abstentions (3 L, 2 R, 1 DC).













*Premier débat*

**M. Roman Juon (S).** Le problème de la boulangerie Péclard – j'en cite le nom, puisqu'il figure dans le titre de la pétition – est intéressant. En effet, pour la première fois, les deux associations de quartier, les commerçants et des habitants ont œuvré ensemble dans le cadre de cette pétition, et tentent d'assurer le maintien de cette boulangerie.

La Vieille-Ville est de plus en plus riche. Les magasins de proximité disparaissent les uns après les autres. Seule la Ville de Genève fait un effort en ce qui concerne ses propres immeubles, mais ce n'est pas le cas de tous les propriétaires d'immeubles, loin de là, et nous devons malheureusement constater une désertion des magasins de proximité pour des raisons de prix évidentes. Ce problème ne concerne pas uniquement la Vieille-Ville, mais également les Eaux-Vives, les Pâquis ou Plainpalais. Il serait temps que nos autorités se penchent un peu plus sérieusement là-dessus et se chargent de la médiation avec les propriétaires qui veulent louer leurs locaux à d'autres commerces que ceux qui y sont installés.

A mon avis, les tenants de ce que j'appellerai le libre marché devraient se poser des questions sur de telles situations. Ce n'est pas la faute de l'Etat, il n'y a pas encore d'interdiction – heureusement, peut-être, pour les tenants de ces opinions-là – mais, de plus en plus, nous voyons disparaître ces petits commerces. Est-ce toujours aux pouvoirs publics de réguler ce phénomène? Je me le demande, parce que nous ne pouvons pas chaque fois faire appel aux deniers publics, aux impôts, pour parer aux erreurs d'un système qui est de plus en plus brutal. Que va-t-il se passer dans le quartier? Que reste-t-il comme magasins de proximité? Il y a bien un magasin à succursales multiples – je ne lui ferai pas de publicité – c'est très bien, c'est mieux que rien. Naturellement, la plupart des commerces sont fermés le samedi après-midi et le dimanche.

En outre, dans les petites boulangeries artisanales, le pain a une autre qualité que celui des grands magasins. Péclard était d'accord de reprendre l'immeuble, mais les Minoteries de Plainpalais lui ont apparemment fait un coup tordu, c'est-à-dire qu'ils n'ont pas voulu l'écouter, n'ont pas eu confiance et ont préféré vendre l'immeuble concerné ici à quelqu'un d'autre pour 750 000 francs, ce qui semble assez bizarre. Même les commerçants, les gens connaissant la finance et ce secteur sont très étonnés de ce prix qui n'est pas si juste que cela, à notre avis. Pour cette somme, Péclard n'avait aucun problème à reprendre l'immeuble, d'autant plus qu'il forme des apprentis, parce que lui-même va arrêter de travailler. Ces employés auraient été prêts à reprendre la boulangerie. Ce n'est donc pas une question de manque de personnel comme on voudrait le faire croire en disant qu'il n'y a plus de boulangers, plus d'apprentissages, etc. Ce n'est pas vrai!

Maintenant, qu'y aura-t-il à la place? Un bar à vin, si mes renseignements sont justes, parce que nous n'avons pas pu voir le nouveau propriétaire – je ne citerai pas son nom, ce n'est pas la peine, il figure dans le rapport et vous pourrez l'y trouver. Nous n'avons pas pu le voir, car il s'est toujours esquivé. A la commission des pétitions, il est venu malgré un délai d'une semaine, sans aucun problème, mais les associations réunies du quartier n'ont pas réussi à le voir en trois mois, car il était toujours absent ou très occupé. Je m'étonne à l'idée qu'il pourra s'occuper comme il le dit de ce qu'il entend faire dans son immeuble.

Bar à vin, boulangerie... Il y aura une petite boulangerie, paraît-il, où l'on fabriquera le pain sur place, je ne sais trop comment. Il y aura aussi une galerie pour organiser des expositions pour les peintres pauvres et des logements pour étudiants pauvres. On nous assure qu'ils seront bon marché. J'attire l'attention de la Ciguë sur ce point, car elle pourrait aussi s'intéresser à avoir pignon sur rue au Bourg-de-Four, c'est très chic.

La commission des pétitions, dans son ensemble, a été très touchée par cette pétition et elle a émis, dans ses conclusions, des recommandations en vue de trouver une solution à la situation. Le Parti socialiste recommande de voter ces conclusions, pour qu'au moins nos autorités aillent rediscuter avec le propriétaire et voir dans quelle mesure on peut trouver des arrangements ou des compensations, ou éventuellement trouver une surface dans des immeubles de la Ville de Genève pour permettre à Péclard de reprendre son commerce et surtout de pouvoir le remettre ensuite à ses nouveaux apprentis et employés dont j'ai déjà parlé et qui seraient d'accord de continuer à travailler dans ce domaine.

**M<sup>me</sup> Catherine Hämmerli-Lang (R).** Les radicaux ont toujours soutenu les petits commerçants, mais, dans le cas qui nous est exposé ici, malgré les recommandations proposées par la commission, nous ne pourrions voter favorablement. La famille Péclard a épuisé ses recours et son but n'était pas de pouvoir continuer l'exploitation d'une boulangerie artisanale, mais de retrouver un pas de porte qui lui aurait assuré une retraite.

Comme cela est expliqué dans le rapport, des appartements pour jeunes seront créés, et je crois savoir que, dans cette enceinte, nombreux sont ceux qui désirent voir de nouveaux logements en Vieille-Ville.

**M. Jean-Marie Hainaut (L).** Le groupe libéral ne pourra pas non plus entrer en matière sur les conclusions du rapport de la commission des pétitions, parce qu'il nous apparaît à l'évidence qu'il n'appartient pas à la Ville de Genève de commencer à acquérir des immeubles pour sauvegarder les intérêts particuliers

d'un artisan – fût-il aussi professionnel que dans le cas de la boulangerie Péclard – et ce dans des circonstances qui nous montrent qu'en fait le bail de la famille Péclard a été résilié valablement, mais que celle-ci a obtenu une prolongation de délai et qu'elle a maintenant des prétentions extrêmement élevées en matière de pas de porte. Cela nous rappelle une autre histoire de pas de porte, où nous avons vu à quel point il était difficile de se sortir de ces situations-là.

Nous sommes ici dans un cas où les enjeux sont purement privés, puisqu'il s'agit d'affaires entre privés. Il n'appartient donc pas à la Ville de Genève de commencer à entrer en matière dans ce genre de problèmes. Bien sûr, un certain nombre de détails sont donnés sur l'avenir de ce bâtiment. Selon que l'on est d'un bord ou de l'autre, on trouvera que c'est bien, ou alors on condamnera à l'avance, en les tournant en ridicule, les projets du nouveau propriétaire, comme l'a fait l'orateur socialiste. En ce qui nous concerne, nous sommes d'avis qu'il convient de laisser les privés régler cette situation privée – d'ailleurs, elle est réglée, le bail est résilié. Il n'y a pas lieu, pour la Ville de Genève, d'acquiescer quoi que ce soit en termes d'immeubles dans ce périmètre-là, en tout cas pas pour les intérêts particuliers de la boulangerie Péclard.

**M. Roberto Brogini** (Ve). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, il faut dire les choses comme elles sont: c'est une opération spéculative qui est en train de se réaliser à la place du Bourg-de-Four! Le spéculateur, M. Schroeder, conseillé par M<sup>e</sup> Fontanet, ancien député, sont sur cette opération; comme vient de le dire M. Hainaut, ce sont des affaires entre privés, et ceux-ci ne s'intéressent absolument pas à la qualité de la vie, mais à l'argent. Nous sommes dans une ville qui a besoin d'un tissu social, d'une cohésion et, si nous supprimons toutes nos boulangeries, tous nos établissements de proximité, nous en arriverons à des situations sociales extrêmement difficiles à gérer. Sur ce plan-là, vous, à droite, portez une très lourde responsabilité. C'est pour cela, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, que je vous encourage à voter les conclusions de la commission des pétitions et le renvoi de cette pétition au Conseil administratif.

**M. Jean-Pierre Oberholzer** (L). Je suis un peu étonné d'entendre dans les propos de M. Brogini qu'il s'agit d'une opération spéculative. Cet immeuble, actuellement, n'est pratiquement plus occupé. Le propriétaire, le docteur Michaël Schroeder, entend le transformer et en faire des logements à prix accessibles, de petits logements qui rendraient éminemment service à une certaine population, notamment estudiantine. Je vous rappelle que, à la dernière séance plénière du

mois de mai du Conseil municipal, nous avons parlé longuement du Clos Voltaire et de la mise en droit de superficie pour la Ciguë et nous avons tous bien compris que, effectivement, les étudiants avaient besoin de ce genre de logements.

Dans le cas qui nous occupe ici, on peut voir une affaire spéculative, mais c'est peut-être plutôt de la part du boulanger; en effet, un demi-million de francs pour un fonds de commerce, pour une boulangerie qui, à l'heure actuelle, certes, fonctionne encore, mais plus beaucoup, c'est une somme assez astronomique. Je puis vous dire que, par exemple pour des cabinets dentaires, même s'ils sont bien équipés en haute technologie, à l'heure actuelle sur le marché, si des confrères en âge de prendre leur retraite en tirent entre 50000 et 60 000 francs, ils peuvent s'en estimer contents. Voilà pour ce qui concerne la spéculation.

Enfin, je dois vous donner une petite précision, Monsieur Broggin. Si vous avez une dent – ou plutôt une corne, dirai-je – contre le docteur Michaël Schroeder, c'est peut-être parce qu'il est également l'heureux propriétaire d'un établissement sis au boulevard des Philosophes et qui s'appelle le «squat Rhino».

**M. Roman Juon (S).** Ce sera la dernière fois que je prends la parole sur cet objet. Le Parti libéral tient des propos... représentatifs de son style, selon son habitude: «libre marché», «on y va», «tant pis», «c'est la loi», «c'est dommage», «ils ont pu tenir deux ans de plus», «qui va venir ensuite», etc. Pour nous, le problème ne se réduit pas uniquement à cela. Si cette pétition a recueilli plus de 2500 signatures sans aucun problème, c'est parce que les gens étaient tous offusqués par ce qui se passait et qu'ils le sont encore.

En outre, nous avons oublié de parler de la qualité de la fourniture, donc du pain. C'est du pain de qualité, fait d'une manière tout à fait traditionnelle. Il n'y a plus beaucoup de boulangeries comme cela à Genève; il y en a encore une à la rue Saint-Léger et il en reste certainement encore, peut-être une dizaine d'autres, et nous devons les conserver. C'est grave, tout disparaît dans ce domaine-là!

Vous, Parti libéral, vous n'apportez aucune solution! J'ai expliqué que Péclard allait partir; cela est clair, il demande peut-être un pas de porte, mais vous ne connaissez pas sa situation financière, alors que, moi, je la connais, et je sais ce qui va se passer quand il sera parti. Néanmoins, ce n'est pas ici que nous devons nous en préoccuper, car ce n'est pas là le problème du Conseil municipal. Il n'empêche que cette boulangerie est sur le point d'être reprise, en maintenant les traditions de fabrication de son pain artisanal. C'est pour cela que nous avons trouvé important de la conserver et c'est la raison pour laquelle les commerçants – qui sont plutôt favorables au Parti libéral ou au Parti radical, pour ceux que je

connais – se sont mis de notre côté dans cette affaire, par le biais d’une association qui n’est pas réputée pour compter beaucoup de libéraux ou de radicaux, bien qu’il y en ait pourtant, mais je ne veux pas les citer ici.

C’est donc cette qualité-là que nous voulons, que nous souhaitons maintenir ici et ailleurs. Pour le moment, nous ne pouvons pas dire que nous sommes dans la bonne direction. Je répète néanmoins que l’immeuble à 750000 francs, la Ville de Genève pourrait l’acheter sans aucun problème.

**Le président.** Monsieur Juon, je me permets de vous demander de parler un peu plus fort, parce que je peux vous assurer qu’il y a des moments où nous ne vous entendons absolument plus.

**M. Blaise Hatt-Arnold (L).** Monsieur le président, je prends la parole pour la première fois dans cette enceinte et j’en suis très ému. Je suis content de voir que les prix des pas-de-porte en ville de Genève reprennent l’ascenseur. Je suis moi-même commerçant, donc tout cela me ravit. J’aimerais toutefois dire qu’à ma connaissance la boulangerie Péclard ne fait plus de pain sur place. En revanche, il est facile de récolter 2500 signatures sur la terrasse, au demeurant vilaine, de la confiserie d’à côté.

En ce qui me concerne, je suis d’avis que l’élément spéculatif, c’est le prix demandé pour ce qui n’est rien d’autre qu’un pas-de-porte. Je voterai donc non.

#### *Deuxième débat*

Mises aux voix, les conclusions de la commission des pétitions sont acceptées par 40 oui contre 20 non (9 abstentions).

Elles sont ainsi conçues:

#### *CONCLUSIONS*

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-60 au Conseil administratif avec les recommandations suivantes:

1. Essayer de renouer le dialogue entre la famille Péclard et M. Schroeder.

2. Maintenir à cet emplacement une vraie boulangerie traditionnelle.
3. Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de mettre en œuvre une politique qui promeuve activement le maintien et l'implantation des commerces de proximité en Vieille-Ville afin de répondre au besoin légitime des habitants et des usagers.

### **13. Propositions des conseillers municipaux.**

Néant.

### **14. Interpellations.**

Néant.

### **15. Questions écrites.**

Néant.

Séance levée à 19 h.

## SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif .....	54
2. Communications du bureau du Conseil municipal .....	54
3. Questions orales .....	55
4. Proposition du Conseil administratif du 30 avril 2003 en vue:	
– du bouclage de divers crédits de constructions et d'études, terminés sans demande de crédit complémentaire;	
– de l'ouverture d'un crédit de 958 400,65 francs, composé:	
– d'une part d'un crédit complémentaire de 59 386,01 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires pour divers crédits de constructions et d'études terminés;	
– d'autre part d'un crédit complémentaire de 899 014,64 francs destiné à couvrir les hausses pour divers crédits de constructions et d'études terminés (PR-289) .....	63
5. Proposition du Conseil administratif du 14 mai 2003 en vue de l'ouverture d'un crédit de 5732000 francs destiné:	
– pour un montant de 866 100 francs aux mesures constructives à mettre en œuvre pour l'aménagement de la zone 30 km/h de la Concorde;	
– pour un montant de 3686300 francs aux travaux d'aménagement et d'adaptation du domaine public en zones de rencontre à la rue Camille-Martin et au chemin des Ouches, dans le cadre de l'amélioration de la sécurité et du confort des usagers aux abords de la nouvelle école des Ouches;	
– pour un montant de 1 180 400 francs à la construction du réseau public d'assainissement (eaux usées/eaux pluviales) dans la rue Camille-Martin et le chemin des Ouches, déduction faite de la participation de l'Etat de Genève de 130 000 francs représentant la part de la subvention cantonale au réseau d'assainissement de la Ville de Genève, soit un montant brut de 1310400 francs, soit un montant brut total de 5862800 francs (PR-290) .....	83
6. Proposition du Conseil administratif du 21 mai 2003 en vue de l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de 1 400 000 francs affecté au Fonds chômage municipal et destiné à financer les	

derniers engagements temporaires en cours de procédure en 2003 et surtout les prolongations des contrats temporaires en cours des demandeurs d'emploi (PR-291) .....	100
7. Rapport de la commission sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la motion de M. Guy Mettan, Mme Anne-Marie von Arx-Vernon, M. Guy Savary et Mme Alice Ecuivillon, renvoyée en commission le 4 décembre 2001, intitulée: «Solidarité avec le chef Raoni et sa lutte pour préserver la forêt amazonienne» (M-209 A).....	104
8. Rapport de la commission du logement chargée d'examiner la motion de MM. Jean-Pascal Perler, Georges Breguet, Damien Sidler, Roberto Broggin, Alain Marquet, Marc Dalphin, Mmes Vanessa Ischi Kaplan et Christina Matthey, renvoyée en commission le 4 mars 2002, intitulée: «Pour une GIM écomobile» (M-234 A1).....	113
9. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit extraordinaire d'un montant de 3 949 700 francs destiné au renouvellement/acquisition de mobilier, machines de bureau, équipements de nettoyage, engins et équipements spécifiques pour les services de l'administration municipale – tranche 2003 (PR-236 A) .....	118
10. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 317608 francs destiné à subventionner des travaux de restauration du décor peint de la chapelle de l'Escalade du temple de Saint-Gervais et de restauration de l'enveloppe du temple des Pâquis ainsi qu'au réapprovisionnement du Fonds de subvention de petits travaux dans les édifices culturels (PR-260 A).....	124
11. Rapport de la commission du règlement chargée d'examiner la motion de Mmes Diana de la Rosa, Monica Huber Fontaine, Virginie Keller Lopez, Michèle Künzler, Marie Vanek, MM. Olivier Coste, Roger Deneys, Guy Jousson, Alain Marquet, Jacques Mino, Jean-Pascal Perler, Jean-Charles Rielle et Daniel Sormanni, renvoyée en commission le 15 février 2000, intitulée: «Pour une aide financière aux parents qui ont un mandat politique municipal et des enfants à charge» (M-33 A1) – Projet d'arrêté de la commission du règlement: «Pour une aide financière aux parents qui ont un mandat politique municipal et des enfants à charge» (PA-43).....	131

12. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Pour la sauvegarde de la boulangerie Péclard» (P-60 A) .....	158
13. Propositions des conseillers municipaux .....	175
14. Interpellations .....	175
15. Questions écrites .....	175

La mémorialiste:  
*Marguerite Conus*